



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/69
5 mai 2009

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Cinquante-septième réunion
Montréal, 30 mars – 3 avril 2009

RAPPORT DE LA CINQUANTE-SEPTIEME REUNION DU COMITE EXECUTIF

Introduction

1. La 57^e réunion du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal s'est tenue au siège de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) à Montréal, Canada, du 30 mars au 3 avril 2009.
2. Conformément à la décision XX/22 de la vingtième réunion des Parties au Protocole de Montréal, les représentants des pays suivants, membres du Comité exécutif, ont pris part à la réunion :
 - a) Les parties non visées au paragraphe 1 de l'article 5 du Protocole : Allemagne, Australie, Belgique, États-Unis d'Amérique, Japon, Roumanie et Suède (présidence).
 - b) Les parties visées au paragraphe de l'article 5 du Protocole : Bolivie, Chine, Gabon, Géorgie, Namibie, République dominicaine (vice-présidence) et Yémen.
3. Conformément aux décisions prises par le Comité exécutif à ses deuxième et huitième réunions, les représentants du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), en qualité d'agence d'exécution et de trésorier du Fonds, de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et de la Banque mondiale ont assisté à cette réunion à titre d'observateurs.
4. Le vice-président et rapporteur du Comité d'application et le coprésident du Groupe de l'évaluation technique et économique ont assisté à la réunion.
5. Le Secrétaire exécutif et le Secrétaire exécutif adjoint du Secrétariat de l'Ozone étaient aussi présents.
6. Des représentants de l'Alliance for Responsible Atmospheric Policy et de Greenpeace ont aussi assisté à la réunion en qualité d'observateurs.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : OUVERTURE DE LA RÉUNION

7. La réunion a été ouverte à 10 heures le lundi 30 mars 2009 par le président, M. Husamuddin Ahmadzai (Suède), qui s'est félicité du succès des négociations sur le réapprovisionnement et a souligné que pour les trois prochaines années, le Comité exécutif avait été chargé de la tâche considérable qui consiste à poursuivre son excellent travail notamment en ce qui concerne le respect de la date limite d'élimination des chlorofluorocarbones (CFC) en 2010 pour les pays visés à l'article 5, ainsi que l'accélération de l'élimination des hydrochlorofluorocarbones (HCFC).

8. Le Comité devrait également envisager l'approbation de plusieurs tranches de plans de gestion de l'élimination finale (PGEF) et de plans nationaux d'élimination (PNE), des projets qui seraient essentiels pour l'élimination finale des CFC. Le président a encouragé les agences à travailler en étroite collaboration avec les pays concernés afin d'accélérer la mise en œuvre de ces projets. Il a également rappelé que le Comité examinerait soigneusement la situation des pays en matière de conformité ainsi que les retards de mise en œuvre, tout spécialement dans le cadre de l'élimination d'ici à 2010.

9. Plusieurs questions de politique générale susceptibles d'avoir un impact sur l'élaboration des projets et les approbations ultérieures des projets devraient être examinées à cette réunion. Elles portent principalement sur les HCFC, par exemple : établissement des priorités en matière de technologies d'élimination des HCFC afin de réduire au minimum les autres conséquences sur l'environnement ; deuxièmes conversions et détermination de la date limite d'installation de matériel de fabrication à base de HCFC ; financement des projets de renforcement des institutions (RI) après 2010 compte tenu des défis et responsabilités supplémentaires nouveaux découlant de la décision des Parties d'accélérer l'élimination des HCFC ; et le secteur de production des HCFC, ce pourquoi il serait nécessaire de réunir à nouveau le sous-groupe sur le secteur de la production. Les questions financières arrivaient également en tête des questions à traiter, le Comité prêtant son attention à la planification financière, ce qui convient tout particulièrement au climat financier actuel, et à un mécanisme destiné à garantir des revenus supplémentaires provenant de prêts et autres ressources.

10. Le Comité examinera aussi un rapport, demandé à sa 56^e réunion, qui porte sur le mandat existant de la fonction actuelle de surveillance et d'évaluation au sein du Fonds multilatéral, et la compare aux fonctions d'évaluation dans des institutions similaires. Le président espérait que les conclusions tirées de ce rapport faciliteront le processus de nomination au poste d'Administrateur principal, Surveillance et évaluation, qui est comblé en ce moment à titre intérimaire seulement.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS D'ORGANISATION

a) Adoption de l'ordre du jour

11. Le Comité exécutif a adopté l'ordre du jour suivant à partir de l'ordre du jour provisoire, contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/1 :

1. Ouverture de la réunion.
2. Questions d'organisation :
 - a) Adoption de l'ordre du jour ;
 - b) Organisation des travaux.
3. Activités du Secrétariat.
4. État des contributions et des décaissements.

5. État des ressources et planification :
 - a) Rapport sur les soldes et la disponibilité des ressources ;
 - b) Planification financière pour 2009-2011.

6. État de la mise en œuvre de projets en retard et perspectives des pays visés à l'article 5 à se conformer aux prochaines mesures de réglementation du Protocole de Montréal.

7. Plans d'activités de 2009-2011 :
 - a) Plans d'activités général du Fonds multilatéral et examen du modèle actualisé du plan d'élimination triennal à horizon mobile de 2009-2011 ;
 - b) Plans d'activités des agences d'exécution :
 - (i) Agences bilatérales ;
 - ii) PNUD ;
 - iii) PNUE ;
 - iv) ONUDI ;
 - v) Banque mondiale.

8. Mise en œuvre du programme :
 - a) Surveillance et évaluation : rapport sur les mandats existants et la façon dont les fonctions d'évaluation d'institutions semblables sont organisées et mises en œuvre (décision 56/8 d) ;
 - b) Retards dans la proposition des tranches annuelles ;
 - c) Rapport sur la mise en œuvre de projets comportant des exigences particulières pour la remise des rapports.

9. Propositions de projets :
 - a) Aperçu des questions recensées pendant l'examen des projets ;
 - b) Coopération bilatérale ;
 - c) Programmes de travail :
 - i) Programme de travail du PNUD pour l'année 2009 ;
 - ii) Programme de travail du PNUE pour l'année 2009 ;
 - iii) Programme de travail de l'ONUDI pour l'année 2009 ;

- iv) Programme de travail de la Banque mondiale pour l'année 2009;
- d) Projets d'investissement.
- 10. Programmes de pays.
- 11. Examen des coûts du financement de l'élimination des HCFC (décisions 55/43 h) et 56/65) :
 - a) Établissement des priorités des technologies d'élimination des HCFC en vue de minimiser les autres conséquences sur l'environnement ;
 - b) Deuxièmes reconversions et détermination de la date limite d'installation de l'équipement de fabrication à base de HCFC.
- 12. Secteur de la production :
 - a) Examen et analyse approfondis des questions relatives à l'élimination du secteur de la production des HCFC (décisions 56/64 a) et b)) ;
 - b) Sommaire de l'information publique sur les éléments pertinents du fonctionnement du Mécanisme de développement propre et les quantités de HCFC-22 produites admissibles au crédit ;
 - c) Rapport du sous-groupe sur le secteur de la production.
- 13. Renforcement des institutions après 2010 : financement et niveaux (décision 53/39).
- 14. Facilité d'obtenir des revenus supplémentaires provenant de prêts et autres sources (décision 55/2).
- 15. Conciliation des comptes de 2006 et 2007 (décision 56/67).
- 16. Fonctionnement du Comité exécutif (décision 54/43).
- 17. Rapport sur la demande de la vingtième Réunion des Parties au Protocole de Montréal sur l'état des accords sur la reconversion des installations de fabrication d'inhalateurs à doseur dans les pays visés à l'article 5 et sur la mise en œuvre des projets approuvés (décision XX/4).
- 18. Questions diverses.
- 19. Adoption du rapport.
- 20. Clôture de la réunion.

12. Le Chef du Secrétariat a proposé d'inclure quatre points au point 18 de l'ordre du jour intitulé « Questions diverses » : rapport du Comité exécutif au Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès réalisés dans la réduction des émissions de substances réglementées utilisées comme agents de transformation (suite à la décision XVII/6 de la dix-septième Réunion des Parties) ; réponse à donner par le Secrétariat du Fonds au Secrétariat de l'Ozone concernant la gestion écologiquement rationnelle des banques de SAO, conformément à la décision XX/7 de la vingtième Réunion des Parties ; atelier pour un dialogue sur les substances à potentiel de réchauffement global (PRG) élevé proposées en remplacement

des SAO, suite à la décision XX/8 de la vingtième Réunion des Parties ; et confirmation des dates et lieux des 58^e et 59^e réunions du Comité exécutif.

b) Organisation des travaux

13. Le représentant de l'Allemagne a souligné que les questions relatives au climat se posaient dans plusieurs points différents de l'ordre du jour, tels que les points 9c) (Programmes de travail), 11a) (Établissement des priorités des technologies d'élimination des HCFC en vue de minimiser les autres conséquences sur l'environnement), et 14 (Facilité d'obtenir des revenus supplémentaires provenant de prêts et autres sources). Par conséquent, il a proposé que les éléments relevant du climat soient extraits de ces points de l'ordre du jour pour être traités tous ensemble.

14. Pour ce qui concerne ses travaux sur les questions liées à la production des HCFC, le Comité exécutif accepté de ressusciter le sous-groupe sur le secteur de la production composé de la Bolivie, de la Chine, de la Géorgie, de la Namibie et de la République dominicaine, représentant les pays visés à l'article 5, et de l'Australie (modérateur), de l'Allemagne, des Etats-Unis d'Amérique, du Japon et de la Suède, représentant les pays non visés par l'article 5.

15. Le Comité exécutif a convenu de suivre les procédures habituelles concernant l'organisation de ses travaux.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : ACTIVITÉS DU SECRÉTARIAT

16. Le Chef du Secrétariat a attiré l'attention des participants à la réunion sur le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/2, contenant un rapport sur les activités du Secrétariat depuis la 56^e réunion du Comité exécutif.

17. Elle a souligné qu'en réponse à la décision 56/8b) concernant le choix d'un Administrateur principal, Surveillance et évaluation, intérimaire, le Secrétariat avait dressé une courte liste de cinq candidats, en consultation avec l'administrateur sortant, qui fut soumise au président et au vice-président du Comité exécutif pour examen. Étant donné son expérience en matière d'évaluation et sa connaissance du Fonds, c'est M. Carlos Canales qui a été choisi pour remplir ce poste intérimaire pour une période de six mois. Le Chef du Secrétariat a également informé le Comité que l'exercice de classification pour le nouveau poste D1 et pour deux nouveaux postes de niveau P3 était maintenant terminé. Le poste D1, deux postes P3 et deux postes GS6 avaient été mis sur le site Internet de recrutement Galaxie des Nations Unies, et l'affichage du poste P3 était imminent.

18. Comme suite à la décision 55/43, le Secrétariat a reçu des réponses positives de plusieurs autres entités en ce qui concerne l'identification des sources de cofinancement pouvant s'adapter et convenir à la recherche des bienfaits supplémentaires pour le climat qui pourraient être obtenus au moyen des activités du Fonds multilatéral concernant l'ozone. Le Chef du Secrétariat espérait que les délibérations de la réunion sur le mécanisme permettant de trouver des revenus supplémentaires aideraient le Secrétariat à préparer des réponses pour toutes les institutions et à mettre au point les mesures à prendre.

19. Le Secrétariat a préparé plus de 60 documents pour cette réunion, y compris les 39 documents relatifs aux projets de financement dans certains pays visés à l'article 5. Le Secrétariat a reçu en tout 227 demandes de financement, dont 200 devaient être examinées par le Comité après avoir été étudiées par le Secrétariat, y compris 59 projets et activités nécessitant un examen individuel. Les documents les plus importants sont notamment les suivants : planification financière et des activités pour la période triennale de 2009 à 2011 ; quatre documents relatifs aux questions d'élimination des HCFC ; un document sur les utilisations éventuelles d'un mécanisme destiné à garantir des revenus supplémentaires

provenant de prêts et autres sources, selon les indications de la décision 55/2 et un examen des dispositions de financement destinées au renforcement des institutions et des capacités.

20. Il y a eu des échanges entre le Secrétariat et plusieurs secrétariats et organisations des autres accords multilatéraux sur l'environnement (AME). Le Secrétariat du Fonds a reçu une invitation du Secrétariat de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (SAICM) pour présenter à la deuxième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques (ICCM2), qui se tiendra à Genève du 11 au 15 mai 2009, un rapport sur les activités financées par le Fonds multilatéral qui ont contribué à la réalisation des objectifs de la SAICM, indiquant notamment où en est la possibilité envisagée par les Parties au Protocole de s'engager dans cette initiative. Le Chef du Secrétariat demandait au Comité de lui donner des indications sur la réponse à donner à cette demande du Secrétariat de la SAICM.

21. Le Chef du Secrétariat et divers membres du personnel professionnel ont assisté également à plusieurs réunions, comme indiqué dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/2, notamment à la conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, à Poznan, (Pologne), à des réunions sur l'élimination des HCFC avec des représentants de la direction du PNUD à New York, et de l'ONUDI à Vienne, et à un premier atelier de lancement sur la préparation des plans de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) en Malaisie. Un administrateur principal de programme a participé en tant qu'expert à une mission d'évaluation en Turquie concernant le programme du secteur des refroidisseurs à base de CFC, mis en œuvre par la Banque mondiale.

22. Finalement, le Chef du Secrétariat a expliqué que le gouvernement de l'Égypte ne serait pas en mesure de financer les dépenses supplémentaires encourues pour les frais de voyage du personnel et les services de conférence découlant de la tenue de la 59^e réunion du Comité exécutif à Sharm El Sheikh immédiatement après ou avant les réunions du Protocole de Montréal. Une somme supplémentaire, évaluée à 250 000 \$US, serait nécessaire pour tenir la réunion à Sharm El Sheikh du 10 au 14 novembre 2009. Elle a toutefois déclaré que d'autres dispositions pourraient être prises pour que le Comité se réunisse à Montréal soit du 16 au 20 novembre ou du 23 au 27 novembre, pour permettre aux délégués de revenir de la Réunion des Parties. Elle a demandé que les membres lui donnent des conseils à ce sujet dans le cadre du point 18 de l'ordre du jour « Questions diverses ».

23. Plusieurs membres ont remercié le Secrétariat pour son travail de qualité. L'un d'entre eux a souligné l'importance de poursuivre ce bon travail, surtout face aux difficultés que rencontre l'industrie à la suite de la crise financière. Au cours des débats qui ont suivi, plusieurs points ont été abordés concernant le rapport du Fonds multilatéral à la deuxième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques. Il a été indiqué qu'en réponse à une demande d'information émanant du Chef du Secrétariat, le Secrétariat de l'ozone avait fait savoir au Secrétariat du Fonds qu'en l'absence d'une décision de la Réunion des Parties au Protocole de Montréal, aucune mesure n'avait été prise vis-à-vis de la demande de la SAICM. Même si des renseignements concernant l'expérience du Fonds multilatéral dans le domaine de la bonne gestion des produits chimiques pouvaient être considérés comme un apport utile au processus de la SAICM, certains éléments négatifs ont été soulevés. En particulier, le temps et les efforts nécessaires pour l'élaboration d'un rapport, étant donné les nombreuses autres priorités du Fonds multilatéral, ainsi que la date limite qui se rapprochait rapidement pour cette conférence en mai. On a souligné qu'une lettre avait été envoyée au Secrétariat de la Convention de Rotterdam en réponse à une demande semblable, et il a été proposé de l'utiliser, avec les changements nécessaires, pour répondre à la demande de la SAICM. Le contenu de ce rapport posait également quelques problèmes, car il pourrait faire naître des espoirs en ce qui concerne la participation du Fonds multilatéral aux activités de la SAICM. Il importait donc hautement de dire clairement que les activités du Fonds étaient précisément définies par l'article 10 du Protocole, et visaient uniquement à assurer l'accomplissement des objectifs du Protocole. Le Chef du Secrétariat a confirmé son intention de présenter un rapport factuel sur les activités liées à la bonne gestion des produits chimiques, et de

souligner que les activités du Fonds multilatéral étaient délimitées par les dispositions de l'article 10 du Protocole.

24. Dans le but d'assurer une transition harmonieuse à la présidence, il a été suggéré que le président ou le vice-président assiste à l'une des réunions de coordination interagences entre le Secrétariat du Fonds et les agences d'exécution. Le Chef du Secrétariat a répondu qu'il n'y avait qu'une seule réunion de coordination interagences entre les sessions, qu'elle avait lieu chaque année au mois de janvier, qu'elle avait pour objet de préparer les plans d'activités et que, par conséquent, la participation du nouveau président ou du nouveau vice-président aurait des conséquences sur le budget. D'autres réunions de coordination interagences se tiennent parfois ponctuellement en marge des réunions du Comité exécutif. En réponse à une question concernant la création d'un précédent, le Chef du Secrétariat a expliqué que des représentants du Secrétariat de l'ozone avaient été invités à assister à certaines réunions antérieures, lorsque les réunions portaient sur des questions de conformité particulières, surtout au cours des dernières années, car les dates limites pour les mesures de conformité approchaient à grands pas. Un des membres craignait que le temps ne manque pour examiner la question dans son ensemble avant la réunion, mais a suggéré que le vice-président assiste à des réunions avant son entrée en fonction.

25. Le président a proposé une solution simple qui n'aurait aucune conséquence budgétaire, à savoir que le président et le vice-président assistent aux réunions de coordination qui se tiennent en marge des réunions du Comité exécutif et si on estime, à la dernière réunion de l'année, que le nouveau vice-président profiterait de la participation à la réunion ordinaire de coordination interagences en janvier, la question pourrait être soumise au Comité exécutif qui devrait approuver les frais de voyage impliqués.

26. A l'issue des délibérations, le Comité exécutif a décidé :

- a) De prendre note, avec gratitude, du rapport sur les activités du Secrétariat ;
- b) De prier le Secrétariat :
 - i) De préparer un rapport pour la deuxième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques (ICCM2), tenant compte des directives fournies par la 57^e réunion et de la lettre envoyée au Secrétariat à la Convention de Rotterdam ;
 - ii) De distribuer le projet de rapport aux membres intéressés du Comité exécutif et au président, d'ici la mi-avril 2009 aux fins de son examen, avant de l'envoyer au Secrétariat de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques en temps utile pour la réunion de mai ;
- c) De prier le Chef du Secrétariat de présenter un rapport à la 58^e réunion du Comité exécutif sur sa participation à la deuxième conférence internationale sur la gestion des produits chimiques ; et
- d) De prendre note du fait que le président pourrait assister, à titre d'observateur, aux réunions de coordination tenues en marge des réunions du Comité exécutif. À la dernière réunion de l'année, si l'on estimait que le nouveau vice-président profiterait de mesures de continuité, le président en poste pourrait soumettre la question à l'attention du Comité exécutif.

(Décision 57/1)

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR: ÉTATS DES CONTRIBUTIONS ET DES DÉCAISSEMENTS

27. Le Trésorier a présenté le rapport sur l'état du Fonds (UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/3), en date du 27 février 2009, selon ses registres. À cette date, le solde du Fonds était de 59 761 456 \$US en tenant compte de tous les financements approuvés par le Comité exécutif jusqu'à la 56^e réunion incluse.

28. Le Trésorier a indiqué que, depuis la publication de ce document en février 2009, il avait reçu des contributions supplémentaires d'un montant de 1 693 894 \$US et neuf Parties s'étaient acquittées intégralement ou partiellement des contributions annoncées pour 2009, tandis que six autres Parties avaient effectué des versements en avance sur leurs contributions de 2009. Depuis la 56^e réunion du Comité exécutif, le Fonds a perdu environ 1 000 000 \$US du fait du mécanisme de taux de change fixe. Le gain total attribuable au mécanisme du taux de change fixe depuis son entrée en vigueur était de 37 557 537 \$US. Le total des revenus s'élevait à 2 485 807 598 \$US, y compris les paiements en espèces, les billets à ordre, l'assistance de la coopération bilatérale, les intérêts perçus et les revenus divers. Le solde du Fonds à la date de la 57^e réunion était de 61 451 861 \$US, dont 33 173 579 \$US d'encaisse et 28 278 282 \$US en billets à ordre. Le Trésorier a conclu en demandant au Comité exécutif de prendre note du paragraphe 6 du rapport, contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/3, sur le classement du montant retenu par le gouvernement des États-Unis d'Amérique comme « contributions contestées ».

29. Le représentant de l'Allemagne ayant fait remarqué que le gouvernement de France avait opté pour le mécanisme de taux de change fixe, mais que ceci n'apparaissait pas dans l'Annexe I du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/3, le Président a indiqué que les modifications nécessaires seraient effectuées.

30. Le Comité exécutif a décidé :

- a) De prendre note du rapport du Trésorier sur l'état des contributions et des décaissements et des informations sur les billets à ordre, présentés à l'annexe I au présent rapport ;
- b) De prier instamment toutes les Parties de verser leur contribution au Fonds multilatéral dans leur intégralité et dans les meilleurs délais possibles ;
- c) D'inviter les Parties habilitées à utiliser le mécanisme de taux de change fixe, à informer le Trésorier de leur intention d'y recourir avant la 58^e réunion du Comité exécutif ;
- d) De demander au Trésorier d'ajouter à son rapport présenté à la 58^e réunion du Comité exécutif la liste des Parties ayant opté pour l'utilisation du mécanisme de taux de change fixe pour le paiement de leur contribution au Fonds durant la période de reconstitution 2009-2011.

(Décision 57/2)

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : ÉTAT DES RESSOURCES ET PLANIFICATION

a) Rapport sur les soldes et la disponibilité des ressources

31. Le représentant du Secrétariat a présenté le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/4 contenant un sommaire des ajustements financiers mentionnés par les agences bilatérales et d'exécution et acceptés par le Secrétariat du Fonds. Ce document contient aussi des données statistiques provenant des projets achevés avec des soldes détenus au-delà de la période autorisée de 12 mois après l'achèvement du projet et indique le montant des ressources mises à la disposition de la 57^e réunion du Comité exécutif.

32. Le document indiquait que les agences d'exécution ont retourné un montant total de 449 113 \$US à la 57^e réunion, ainsi qu'un montant total de 34 800 \$US de coûts d'appui d'agence. De plus, un total de 1 028 355 \$US sera reversé à la 57^e réunion par les agences bilatérales, coûts d'appui de 55 856 \$US compris. Le représentant du Secrétariat a déclaré que, suite à l'ajustement lié au remboursement de fonds supplémentaires par le gouvernement du Japon, à la suite d'une réduction des coûts d'appui du programme fourni par l'ONUDI à titre d'agence d'exécution dans le projet bilatéral, et puisque le remboursement par le gouvernement d'Australie avait déjà été inscrit à la suite de la décision 54/3, les remboursements de soldes par les agences bilatérales se montaient à 1 005 112 \$US au lieu de 1 028 355 \$US comme le document l'indiquait. Un chiffre actualisé de 46 728 \$US (au lieu de 55 856 \$US) a été présenté pour le remboursement des coûts d'appui et un montant de 432 849 \$US (au lieu de 422 864 \$US) pour les intérêts à la suite des intérêts supplémentaires accumulés et déclarés par l'ONUDI pour le projet bilatéral avec le Japon.

33. Le Comité exécutif a décidé :

- a) De prendre note du rapport sur les soldes et la disponibilité des ressources, présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/4 ;
- b) De prendre note du montant net de 449 113 \$US, soldes de projets retournés par les agences d'exécution à la 57^e réunion, dont 41 294 \$US par le PNUD, 364 421 \$US par le PNUE, et 43 398 \$US par l'ONUDI ;
- c) De prendre note du montant net de 34 800 \$US en coûts d'appui associés aux soldes de projets retournés par les agences d'exécution à la 57^e réunion, dont 5042 \$US par le PNUD, 25 487 \$US par le PNUE et 4 271 \$US par l'ONUDI ;
- d) De prendre note du montant net de 1 005 112 \$US de financements et de coûts d'appui, associés aux projets, retournés par les agences bilatérales à la 57^e réunion ;
- e) De demander au Trésorier :
 - i) De réduire de 448 876 \$US le financement bilatéral pour la France, ce qui inclut un solde de 25 000 \$US provenant du taux applicable aux coûts d'appui du projet pour l'ONUDI, de 23 798 \$US pour l'Italie et de 57 965 \$US pour le Japon, tel qu'il apparaît dans l'annexe II du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/4;
 - ii) D'inscrire un montant de 432 849 \$US en intérêts cumulés et de 41 624 \$US en profit sur les taux de change en tant que revenus divers pour le Fonds à réception des montants équivalents en espèces;
- f) De prendre note que la France a transféré à l'ONUDI un projet d'élimination de SAO dans 50 refroidisseurs centrifuges en Côte d'Ivoire (IVC/REF/37/INV/17) pour un montant net de 1 000 000 \$US et des coûts d'appui de 75 000 \$US ;

- g) De prendre note que les agences d'exécution détenaient des soldes d'un montant total de 6 635 720 \$US, coûts d'appui non compris, pour des projets achevés il y a plus de deux ans, dont 481 669 \$US pour le PNUD, 2 158 709 \$US pour le PNUE, 857 335 \$US pour l'ONUDI, et 3 138 007 \$US pour la Banque mondiale ;
- h) De prendre note que les agences bilatérales détenaient des soldes de 289 465 \$US, coûts d'appui non compris, pour des projets achevés il y a plus de deux ans, dont 165 898 \$US pour la France, 43 947 \$US pour le Danemark, 80 255 \$US pour la Finlande et moins 605 \$US pour l'Italie.

(Décision 57/3)

b) Planification financière pour 2009-2011

34. Le représentant du Secrétariat a introduit le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/5 sur la planification financière, à la lumière de la décision XX/10 de la vingtième Réunion des Parties sur la reconstitution du Fonds qui avait établi un budget de 490 millions \$US pour la période triennale 2009-2011. Il a fait savoir que 340 millions \$US étaient disponibles pour de nouveaux engagements. Les agences bilatérales pourraient demander sur ce budget de 490 millions \$US un montant à hauteur de 80 millions \$US, alors qu'à l'heure actuelle un montant de 4 millions \$US seulement a été engagé. Afin d'assurer que le Fonds puisse satisfaire à toutes les demandes d'activités bilatérales, le Comité exécutif avait été chargé de demander aux agences bilatérales de soumettre leurs plans d'activités pour la période triennale. En ce qui concerne la situation des rentrées de fonds, 85 % des contributions annoncées avaient été payées au cours de l'année durant laquelle elles étaient dues. Il y a eu un niveau suffisant de ressources disponibles en caisse pour financer toutes les activités approuvées depuis la 48^e réunion.

35. Les 73,9 millions \$US de sommes reportées de la période triennale 2006-2008 comprenaient 43 millions d'arriérés, somme qui devrait être payée en 2009. De plus, les 16,1 millions \$US d'intérêts prévus pour la période triennale dépendaient largement des taux d'intérêts et des soldes des fonds percevant un intérêt. Il pourrait toutefois y avoir dans l'avenir un problème de trésorerie du fait de pertes possibles liées au mécanisme de taux de change fixe. Le document proposait d'allouer une somme 128 millions \$US en 2009, 170 millions \$US en 2010 et 192 millions \$US en 2011.

36. Au cours de la discussion qui a suivi, il a été noté que la recommandation proposée g) au paragraphe 25 du document, indiquant les allocations de ressources envisagées, était liée à la question plus large des programmes de travail et méritait une discussion plus approfondie. En conséquence, les montants budgétaires contenus dans la recommandation devraient être revus plus tard, une fois prises les décisions sur les programmes de travail. De même, il a été suggéré que le montant budgétaire spécifié dans la recommandation proposée i) au paragraphe 25 du même document concernant les accords pluriannuels (APA) soit supprimé en attendant la poursuite des discussions lors de la présente réunion.

37. Après avoir pris connaissance des plans d'activités présentés au point 7 de l'ordre du jour (voir paragraphes 48 à 91), le Comité exécutif a décidé d'amender les recommandations g) et i). En réponse à une question sur la recommandation amendée g), le représentant du Secrétariat a indiqué qu'elle ne comprenait pas une méthode de réaffectation automatique des sommes inutilisées ou excédentaires. La réaffectation des ressources devra donc être examinée à la première réunion de 2010.

38. Lors des discussions sur la recommandation b) au paragraphe 25 du document sur les coûts des propositions de projets individuels contenues dans les estimations initiales incluses dans les plans d'activités, il a été convenu qu'il était nécessaire d'ajouter quelques mots afin de préciser que l'on demandait aux agences « d'essayer de respecter » les estimations spécifiées.

39. En relation avec la recommandation proposée f) au paragraphe 25 du document, il a été demandé d'indiquer quels pays à économie en transition avaient des contributions impayées, avec une description

de ce qui avait été fait pour prendre en main cette situation. Le représentant du Secrétariat a dit que dans le passé le Comité exécutif avait pris des décisions exhortant les pays à économies en transition, qui n'avaient encore jamais rien payé, de verser leur contribution au Fonds multilatéral. De plus, le Chef du Secrétariat avait à plusieurs reprises encouragé ces pays qui n'avaient pas encore versé leur contribution à le faire. Seuls deux pays étaient en situation de n'avoir jamais rien versé, mais tous les autres pays à économies en transition avaient commencé à effectuer des versements.

40. Après la poursuite des discussions, le Comité exécutif a décidé :

- a) De prendre note du rapport sur la planification financière pour la période triennale 2009-2011, présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/5 ;
- b) De demander aux agences bilatérales de préciser les coûts des activités prévues dans leurs plans d'activités annuels et d'essayer de respecter ces estimations lors de la présentation des projets concernés au cours de la période triennale 2009-2011 ;
- c) D'exhorter les Parties donatrices à verser leurs contributions le 1^{er} juin de chaque année au plus tard, conformément au paragraphe 7 de la décision XI/6 de la onzième Réunion des Parties, afin de permettre l'engagement de l'intégralité du budget de 490 millions \$US pendant la période triennale, comme le prévoit le paragraphe 3 de la décision XX/10 de la vingtième Réunion des Parties ;
- d) D'exhorter les Parties donatrices ayant des arriérés de contributions pour la période triennale 2006-2008 à les payer en 2009 car ces derniers représentaient 43,2 millions \$US du montant de 73,9 millions \$US reporté de la période triennale 2006-2008 ;
- e) De demander aux Parties donatrices qui ne prévoient pas l'encaissement accéléré des billets à ordre, d'envisager prévoir un encaissement accéléré ou de modifier le calendrier d'encaissement des futurs billets à ordre afin qu'ils correspondent aux années pour lesquelles les contributions sont dues ;
- f) D'exhorter les pays à économies en transition qui n'ont encore jamais rien payé de verser leur contribution au Fonds multilatéral pour la période triennale 2009-2011 ;
- g) D'adopter une répartition des ressources de 106 millions \$US en 2009, 181 millions \$US en 2010, et 203 millions \$US en 2011 ;
- h) De tenir compte de la rentrée de fonds disponibles pour le budget de 2011 à la première réunion de 2011 du Comité exécutif en fonction des intérêts perçus, du paiement des contributions de pays qui n'avaient encore précédemment rien payé et des pertes attribuables au non-paiement ou au mécanisme de taux de change fixe ; et
- i) Dans le contexte de la planification des activités, de surveiller les répercussions de l'allocation des tranches annuelles des accords pluriannuels sur la nouvelle allocation indicative de 340,6 millions \$US dans le budget de la période triennale de 2009-2011, afin de pouvoir satisfaire le plus grand nombre possible de demandes de plans d'élimination des HCFC pour le plus grand nombre de pays possible au cours de la période triennale.

(Décision 57/4)

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE DE PROJETS EN RETARD ET PERSPECTIVES DES PAYS VISÉS À L'ARTICLE 5 À SE CONFORMER AUX PROCHAINES MESURES DE RÉGLEMENTATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL

41. Le représentant du Secrétariat a présenté le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/6 qui contenait cinq parties : la Partie I A été préparée en réponse aux décisions 32/76 b) et 46/4 demandant au Secrétariat de préparer une mise à jour sur l'état de conformité des pays visés à l'article 5 pour chaque réunion du Comité exécutif; la Partie II contenait des informations sur les pays visés à l'article 5 qui font l'objet de décisions des Parties et de recommandations du Comité de mise en œuvre de la conformité; la Partie III présentait des données sur la mise en œuvre des programmes de pays; la Partie IV donnait des informations supplémentaires sur les progrès vers la conformité, y compris des informations sur les projets avec des retards de mise en œuvre; et la Partie V traitait du rapport sur la pertinence et le degré d'efforts associés à la préparation des évaluations du risque de non-conformité conformément à la décision 53/4b).

42. Des préoccupations ont été exprimées au sujet des difficultés rencontrées lors de l'utilisation du système en ligne pour soumettre les informations sur la mise en œuvre des programmes de pays et lors de la baisse du prix du CFC-12 dans 23 pays, comme mentionné dans le tableau 11 du document. Il a été demandé que les données relatives aux inhalateurs à doseurs utilisant du CFC figurant dans le document, soient également transmises au Groupe de l'évaluation technique et économique (TEAP). Le Secrétariat a confirmé que cela avait déjà été fait.

43. La pertinence des efforts associés à la préparation des évaluations du risque de non-conformité a été abordée. Il a été souligné que, étant donné que les informations de non-conformité étaient celles fournies par les Parties elles-mêmes, ces dernières étaient les mieux placées pour évaluer tout risque de non-conformité et pourraient être encouragées à utiliser les méthodes élaborées par le Secrétariat.

44. Il a été signalé que l'Équateur était encore considéré comme un pays dont la consommation dépassait le gel pour le bromure de méthyle, même si les informations fournies indiquent que l'Équateur respectait ses obligations.

45. Le Secrétariat a expliqué que le projet de récupération et de recyclage de la République Unie de Tanzanie avait fait l'objet d'une recommandation d'annulation car aucun progrès n'avait été enregistré depuis 2006. Le projet n'était pas annulé par consentement mutuel car le gouvernement n'avait pas répondu aux demandes d'informations supplémentaires de l'Allemagne qui est l'agence bilatérale. Un membre a suggéré qu'il serait plus approprié d'informer le gouvernement de l'annulation du projet à la 58^{ème} Réunion à moins que des informations indiquant que des progrès ont été faits ne soient reçues d'ici là. Toutefois, des informations ont été reçues avant la clôture de la réunion, indiquant que le gouvernement de la République Unie de Tanzanie considérait le projet comme achevé.

46. Le représentant du Secrétariat a indiqué que, tant que la mise en œuvre complète du système en ligne de transmission des informations n'était pas achevée, le Secrétariat préférerait recevoir des copies papier des demandes de mise en œuvre des programmes de pays. En ce qui concerne l'Équateur, il a déclaré que les informations sur la conformité aux objectifs de gel de la consommation provenaient des dernières données reçues par le Secrétariat aux termes de l'article 7.

47. Suite à la discussion, le Comité exécutif a décidé :

a) De prendre note:

i) Avec satisfaction, des rapports de situation relatifs aux projets ayant des retards de mise en œuvre, présentés au Secrétariat par les gouvernements de l'Allemagne, de l'Australie, de l'Espagne, du Japon et du Portugal et par les

quatre agences d'exécution, et qui font l'objet de la note UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/6;

- ii) De l'achèvement de 13 des 33 projets considérés comme des projets souffrant de retard de mise en œuvre;
 - iii) Que le Secrétariat et les agences d'exécution vont prendre les mesures établies en fonction des évaluations du Secrétariat («progrès» ou «quelques progrès»), qu'ils en rendront compte aux gouvernements et agences d'exécution et les notifieront comme stipulé;
 - iv) Avec satisfaction, des observations sur les indicateurs de risques reçues de 53 pays;
 - v) Avec satisfaction, que jusqu'ici 92 pays se sont déclarés confiants de pouvoir se conformer aux mesures de réglementation du Protocole de Montréal après avoir examiné l'évaluation des risques;
- b) D'encourager les Parties intéressées visées à l'article 5 de mener à bien leur propre évaluation des risques au regard de la conformité en mettant pleinement en application la méthode et les indicateurs établis par le Secrétariat;
 - c) De considérer avec attention le rôle du Secrétariat en ce qui concerne l'évaluation des risques de non-conformité dans le contexte des programmes de travail sur le suivi et l'évaluation;
 - d) De demander des rapports de situation supplémentaires sur les projets énumérés dans l'annexe II au présent document;
 - e) De prendre note de l'achèvement du projet de récupération et de recyclage des CFC (URT/REF/36/TAS/14) dont l'annulation avait été envisagée et demander au gouvernement de l'Allemagne de procéder en vue de la remise du rapport d'achèvement de projet;
 - f) D'annuler le projet de réfrigération en République islamique d'Iran (IRA/FOA/28/INV/50) car l'étape clé fixée pour l'entreprise d'exécution n'a pas été atteinte à la 56^{ème} réunion.

(Décision 57/5)

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : PLANS D'ACTIVITÉS DE 2009-2011

a) Plan d'activités général du Fonds multilatéral et examen du modèle actualisé du plan d'élimination triennal à horizon mobile de 2009-2011

48. Le représentant du Secrétariat a présenté le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/7, regroupant les plans d'activités des agences d'exécution et bilatérales pour 2009-2011. Les activités proposées dépassaient de 208 millions \$US le budget prévu, un des facteurs contribuant à cette situation étant l'incertitude entourant le coût des activités sur les HCFC et l'absence de lignes directrices visant à établir des estimations plus justes. De plus, les membres du Comité exécutif devaient déterminer quelles propositions parmi les projets de démonstration présentés devraient être incluses dans les plans d'activités.

49. En ce qui concerne les plans de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH), le représentant du Secrétariat a souligné que certaines activités d'investissement pourraient être présentées bien avant le plan de gestion de l'élimination des HCFC et a suggéré que ces projets soient présentés dans le cadre d'un projet de PGEH. De plus, les agences d'exécution et bilatérales ont été priées de s'assurer que l'élimination finale de 8 836 tonnes PAO serait réalisée en 2009, la dernière année pour la consommation des CFC, des halons et du tétrachlorure de carbone. Le représentant du Secrétariat a aussi apporté des corrections verbales aux tableaux contenus dans le document : au tableau 2, la technologie proposée par l'ONUDI pour le projet de démonstration sur les mousses en Indonésie utilisait du cyclopentane local; et au tableau 3, les projets de démonstration sur les HCFC utilisés dans le secteur de la réfrigération proposés par le PNUD pour l'Uruguay devraient être inclus dans la liste des projets.

50. Il a été souligné, au cours des délibérations sur le dépassement budgétaire de 208 millions \$US, que le niveau de financement proposé posait un problème car il pourrait créer des attentes qui ne pourront peut-être pas être satisfaites. Il a été mentionné que les propositions pourraient avoir comme conséquence que certains pays visés à l'article 5 ne recevraient pas le soutien financier nécessaire pour respecter les mesures de réglementation de 2013 et de 2015 visant les HCFC.

51. Plusieurs membres ont indiqué qu'il est important de suivre un modèle axé sur la conformité pour l'élimination des HCFC, afin d'établir la priorité des projets. Comme le nombre de projets sur les HCFC proposé en 2009 est petit, le Secrétariat pourrait être chargé de développer un cadre stratégique et un modèle axé sur la conformité pour l'affectation des ressources fondés sur des modèles existants et de fournir une orientation aux agences d'exécution.

52. Les membres ont ensuite abordé la nécessité d'établir des critères pour déterminer les projets à retenir dans les plans d'activités. Les projets de démonstration sur les HCFC sont jugés plus urgents à cause de leurs conséquences sur l'élimination. Plusieurs membres ont indiqué que les projets de démonstration étaient de qualité très différente et ils s'interrogeaient sur la façon dont certains avaient été choisis aux fins de financement. Il a été convenu de la nécessité d'obtenir plus d'orientation sur la question et un groupe de contact devrait être formé afin d'examiner les critères d'intégration des projets de démonstration sur les HCFC dans les secteurs des mousses, de la réfrigération et des solvants aux plans d'activités des agences d'exécution.

53. Au cours d'une séance subséquente, le Comité a été saisi d'un rapport de l'Allemagne sur les travaux du groupe sur l'établissement des critères de priorité des projets de démonstration sur les HCFC. Le groupe a établi les critères suivants pour la sélection des projets : leur répartition géographique, la mesure dans laquelle ils contribuent à l'élimination des PAO, l'identification de la technologie de remplacement, le fait que les technologies de remplacement aient ou non fait leurs preuves, et l'existence ou l'absence de cofinancement pour le projet. Afin de faciliter les échanges sur ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat a été prié de présenter une grille des projets proposés en fonction des critères établis.

54. Le Comité exécutif a examiné la grille présentée en prenant note des projets éliminés. Un des membres était d'avis que la liste finale n'était pas équilibrée quant à la répartition géographique et la gamme de technologies à l'étude. Il a suggéré d'inviter les agences d'exécution à proposer d'autres projets de démonstration à la 58^e réunion afin de profiter au maximum de l'exercice. Le représentant de l'ONUDI a répondu en demandant la permission de reclasser les projets qui contribuaient également à la conformité dans la catégorie des activités d'investissement et de les proposer de nouveau en tenant compte de l'obligation d'établir un lien entre ces projets et les futurs PGEH. Le représentant du PNUD a dit espérer que les projets retirés du plan d'activités de l'agence seraient examinés par le Comité exécutif à sa 58^e réunion, lorsque toute l'information demandée aura été fournie.

55. Au cours des délibérations sur les projets de démonstration sur la destruction des SAO, certains membres ont souligné l'importance d'établir des critères pour l'intégration de ces projets dans les plans d'activités. Une mention a été faite de la décision XX/7 de la vingtième Réunion des Parties, qui précise

que les projets pilotes pouvaient payer les coûts de collecte, de transport, d'entreposage et de destruction des SAO, surtout en ce qui concerne les stocks établis de substances ayant un PRG élevé dans un échantillon représentatif de pays visés à l'article 5 de différentes régions. Les membres ont aussi insisté pour que les projets de démonstration sur la destruction des SAO soient réalisables et proposent des moyens d'obtenir du cofinancement. Il a également été proposé d'imposer un plafond pour le nombre de projets et les montants qui leur sont associés. La destruction des SAO est un problème important manifeste dans les pays visés à l'article 5 ne possédant pas les installations nécessaires pour détruire les stocks de CFC. Malgré la nécessité d'aller de l'avant, il a été mentionné que plusieurs études sur la destruction des SAO étaient en cours, dont une étude menée par le Secrétariat de l'ozone contenant une compilation des différents modes de financement de la destruction des SAO, et une prochaine étude de la Banque mondiale. L'attente des résultats de ces études permettrait de prendre des décisions plus éclairées sur le choix des projets de démonstration à inclure dans les plans d'activités.

56. À l'issue des délibérations, un groupe de contact a été constitué afin de se pencher davantage sur la question. Le représentant de la République dominicaine a été désigné comme modérateur. Le groupe de contact s'est réuni à plusieurs reprises et a fait rapport des résultats de ses travaux au Comité exécutif. Les agences d'exécution ont été priées de classer les projets de destruction des SAO contenus dans leurs plans d'activités selon les critères mis de l'avant dans la décision XX/7 de la vingtième Réunion des Parties. Les projets suivants ont été classés aux trois premiers rangs : le projet de destruction des SAO mis en œuvre par la Banque mondiale en Indonésie, le projet de destruction des SAO mis en œuvre par l'ONUDI au Mexique et le projet de destruction des SAO mis en œuvre par le PNUD au Brésil. Les autres projets de destruction des SAO devraient être retirés des plans d'activités. Le groupe de contact a aussi demandé au Secrétariat de se fonder sur les commentaires émis par le groupe afin de dresser une liste plus complète des critères de sélection pour les projets de destruction des SAO et de présenter un document contenant les lignes directrices fondées sur ces critères à la 58^e réunion.

57. Après avoir pris connaissance du rapport du groupe de contact, certains membres ont manifesté leur préoccupation concernant la répartition régionale des trois projets de destruction des SAO maintenus dans les plans d'activités. La liste a été augmentée à six projets, afin de représenter des pays des autres régions, par l'ajout des deuxièmes projets sur les listes des agences d'exécution. Les projets suivants ont été ajoutés : le projet de destruction des SAO proposé par la Banque mondiale aux Philippines, le projet de destruction des SAO proposé par l'ONUDI en Turquie et le projet de destruction des SAO proposé par le PNUD au Ghana. Avec une limite de six projets, il était difficile d'assurer une répartition régionale équitable. Il a toutefois été souligné que les projets retirés des plans d'activités ne seront pas perdus. Ils figureront en annexe à la décision du Comité exécutif sur la question en tant que projets qui pourront être présentés de nouveau à une date ultérieure, après la mise au point des critères de sélection, avec des explications sur les activités de destruction des SAO maintenues dans les plans d'activités. Un membre a exhorté les agences d'exécution à proposer d'autres projets de destruction des SAO, dans le but précis d'assurer un équilibre régional.

58. Un membre a demandé aux agences d'exécution d'expliquer, aux fins d'archives, comment les six projets de destruction des SAO maintenus dans les plans d'activités répondaient aux critères mis de l'avant dans la décision XX/7. Le représentant du Japon a indiqué que le projet de destruction des SAO contenu dans son plan d'activités avait été soustrait de l'exercice de sélection car de tels projets avaient été maintenus dans les plans d'activités antérieurs.

59. En ce qui concerne la proposition d'un projet d'investissement pour l'élimination des HCFC avant l'approbation du PGEH, le représentant du Secrétariat a précisé qu'afin d'être en mesure de fournir l'information requise par le Secrétariat pour l'examen du projet, le pays devra examiner la pertinence du projet d'investissement par rapport au plan global et sa place au sein de la stratégie générale du pays pour le respect des mesures de réglementation sur les HCFC.

60. Plusieurs membres ont confirmé cet arrangement, rappelant la décision 54/39d) qui stipule que i) l'approbation des projets d'investissement devrait entraîner une élimination des HCFC imputable à la consommation identifiée dans le plan de gestion de l'élimination finale, et aucun de ces projets ne pourra être approuvé après 2010, à moins qu'il ne fasse partie du plan de gestion de l'élimination finale et que ii) dans le cas de projets individuels, la soumission du premier projet devrait indiquer les liens entre les projets de démonstration et le plan de gestion de l'élimination finale ou préciser à quel moment le plan de gestion de l'élimination finale sera soumis. Un autre membre a indiqué que ce n'est pas la présentation du PGEH en soi qui était importante, mais plutôt l'établissement d'un point de départ pour les réductions globales de la consommation de HCFC, afin que le projet d'investissement contribue réellement à l'élimination.

61. À l'issue des délibérations, le Comité exécutif a décidé :

- a) De prendre note :
 - i) Du plan d'activités général du Fonds multilatéral pour 2009-2011, présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/7;
 - ii) Avec inquiétude, du fait que les montants inscrits dans les plans d'activités dépassaient le budget de la période triennale en grande partie à cause de l'incertitude entourant les coûts des activités reliées aux HCFC;
- b) Que les demandes concernant les projets d'investissement et les plans sectoriels sur les HCFC devraient respecter les exigences de la décision 54/39 et fournir des indications quant au lien entre ces projets et les plans de gestion de l'élimination des HCFC et la date à laquelle le plan de gestion de l'élimination des HCFC sera proposé;
- c) Que le montant des tranches annuelles pour les activités des accords pluriannuels reliées aux HCFC devrait être examiné dans les propositions de PGEH à la lumière des restrictions budgétaires;
- d) D'exhorter les agences d'exécution et bilatérales à poursuivre leurs efforts pour mettre en œuvre les projets approuvés afin d'atteindre l'élimination prévue de 8 836 tonnes PAO en 2009;
- e) De charger le Secrétariat de préparer, pour la 59^e réunion, une analyse stratégique visant à aider le Comité exécutif à fournir une orientation aux agences bilatérales et d'exécution sur la façon d'attribuer équitablement, dans leurs plans d'activités de 2009-2011, les sommes mises à la disposition de tous les pays visés à l'article 5 pour leur permettre de se conformer aux mesures de réglementation sur les HCFC, à savoir l'échéance de 2013 et la réduction de 10 pour cent de 2015, selon les ressources disponibles. L'analyse stratégique devra tenir compte des décisions sur les coûts des HCFC et l'admissibilité au financement prises par le Comité exécutif avant la 59^e réunion, et proposer des moyens d'allouer le soutien financier selon la consommation totale de HCFC des pays et la répartition sectorielle de cette consommation;
- f) D'éliminer des plans d'activités des agences d'exécution :
 - i) Toutes les stratégies sur les inhalateurs à doseur;
 - ii) Tous les volets sur la production de HCFC;
 - iii) Tous les projets de démonstration sur les HCFC dans le secteur des mousses, sauf :

Pays	Agence	Secteur / sous-secteur	Valeur totale du projet de démonstration (\$US)	Total des SAO (tonnes PAO)	Préparation de projet (000 \$US)
Brésil	PNUD	Validation du méthylal dans les mousses	499 000	0,0	0
Chine	Banque mondiale	Démonstration des polyols aux hydrocarbures prémélangés pour les entreprises de formulation des mousses	1 000 000	60,0	86
Chine	Banque mondiale	Utilisation des agents de gonflage aux hydrocarbures dans les mousses isolantes destinées aux chauffe-eau à énergie solaire	840 000	20,0	32
Chine	Banque mondiale	Remplacement du HCFC-141b par du dioxyde de carbone liquide dans la mousse à vaporiser	323 000	20,0	32
Égypte	PNUD	Validation des hydrocarbures économiques dans les mousses	462 000	0,0	32

* Un plafond indicatif de la valeur de ce projet a été imposé à cette activité.

- iv) Tous les projets de démonstration sur les HCFC dans le secteur de la réfrigération, en prenant note que le projet pour la Jordanie a été reclassé dans la catégorie des projets d'investissement;
- v) Tous les projets de démonstration sur les HCFC dans le secteur des solvants;
- vi) Tous les projets de destruction des SAO sauf :

Pays	Agence	Projet	Valeur totale du projet de démonstration (\$US)	Total des SAO (tonnes PAO)	Coûts de préparation du projet (\$US)
Brésil	PNUD	Projet de destruction des SAO	753 000	75	43 000
Ghana	PNUD	Projet de destruction des SAO	753 000	75	32 000
Indonésie	Banque mondiale	Projet de destruction des SAO	0	60	54 000
Mexique	ONUDI	Projet de destruction des SAO	645 000	40	86 000
Philippines	Banque mondiale	Projet de destruction des SAO	0	12	54 000
Turquie	ONUDI	Projet de destruction des SAO	538 000	14	65 000
Régional pour l'Asie et le Pacifique	Japon	Projet de démonstration sur la destruction des SAO	200 000	Non disponible	Non disponible

- g) D'inclure à l'annexe III au présent rapport la liste des projets de destruction des SAO retirés des plans d'activités et les explications sur les critères de sélection des projets maintenus dans les plans d'activités; et
- h) De charger le Secrétariat de préparer un document contenant les critères et les lignes directrices pour la sélection des projets de destruction des SAO pour examen par le Comité exécutif à sa 58^e réunion, en tenant compte de la décision XX/7 de la vingtième Réunion des Parties et des discussions du groupe de contact sur la sélection des projets de destruction des SAO tenues à la 57^e réunion.

(Décision 57/6)

b) Plans d'activités des agences d'exécution

i) Agences bilatérales

62. Le représentant du Secrétariat a présenté le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/8 dans lequel figurent les plans d'activités des agences bilatérales pour les années 2009-2011. Les gouvernements de l'Allemagne, du Canada, de la France, de la Hongrie, du Japon et de la République tchèque avaient fourni des informations sur leurs activités bilatérales prévues pour la période 2009-2011. Le document contient aussi des données sur les tranches annuelles de 2009 et 2010 pour l'Italie et l'Espagne.

63. Il a signalé que le plan d'activités du Canada prévoyait une prolongation de l'activité de lutte contre le commerce illégal des SAO en Amérique latine, cette question n'ayant pas été abordée. Le plan d'activités de l'Allemagne pour 2009 couvrait 18 activités estimées à un total de 2 554 551 US \$, ce qui correspond à moins de 20 pour cent de la contribution promise par l'Allemagne pour 2009, quoique l'Allemagne ait dépassé la valeur totale de ses activités bilatérales pour les trois ans. L'Allemagne a demandé un financement supplémentaire pour le secteur de l'entretien des HCFC en Inde, dépassant les niveaux convenus dans la décision 56/16, indiquant que le montant qu'elle avait reçu était insuffisant pour préparer les activités dans ce secteur. Au sujet de l'activité relative à une association régionale sur la réfrigération pour l'Europe de l'Est et l'Asie centrale, inscrite dans le plan d'activités de la Hongrie pour 2009, il a souligné que par le passé, le Comité exécutif avait décidé de ne pas financer une association régionale de réfrigération pour le réseau anglophone des Caraïbes. Enfin, il a déclaré que le plan d'activités de 2009 du Japon comprenait des activités d'élimination des SAO.

64. Le représentant de la Roumanie a clarifié le fait que le gouvernement de la Roumanie n'était pas officiellement entré dans un projet commun avec le gouvernement de la Hongrie, tel que mentionné dans le paragraphe 32 du document examiné.

65. Après qu'il ait été souligné que la décision 56/16j) concernant les PGEH dans le secteur de l'entretien permettait au Secrétariat de proposer des ajustements au niveau de la structure des coûts des HCFC au Comité exécutif, le représentant du Secrétariat a déclaré que, en ce qui concerne les coûts supplémentaires pour les PGEH du secteur de l'entretien, tous les coûts avaient déjà été approuvés et le Secrétariat n'avait aucune raison de proposer de changements pour une décision qui n'avait été prise qu'à la dernière réunion. Étant donné qu'il n'y a pas eu de proposition de la part du Secrétariat, il a été suggéré de retirer le projet présenté par le gouvernement de l'Allemagne.

66. Un membre a fait part de son soutien au projet d'association régionale sur la réfrigération en Europe de l'Est et en Asie centrale, établissant une distinction avec le projet caribéen, étant donné qu'il se fonde sur des activités existantes. En outre, les associations nationales de réfrigération existant actuellement sont faibles et ont besoin d'être soutenues au niveau régional afin d'assurer leur durabilité. Cependant, d'autres membres ont signalé que le Comité exécutif n'avait financé aucune association régionale de réfrigération. Tous les financements pour le secteur de l'entretien de la réfrigération avaient

été approuvés ou le seraient dans le cadre de PGEF et des projets autonomes n'étaient pas admissibles au financement.

67. Enfin, en ce qui concerne le Japon, il a été confirmé que le projet de démonstration du Japon sur la destruction des SAO devrait être maintenu dans son plans d'activités et que l'Allemagne serait invitée à fournir de l'information sur l'élimination des SAO pour son plan d'activités.

68. Le Comité exécutif a décidé :

- a) De prendre note, avec gratitude, des plans d'activités de 2009-2011 sur la coopération bilatérale soumis par le Canada, la République tchèque, la France, l'Allemagne, la Hongrie et le Japon, examinés dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/8;
- b) De prendre note du sous-paragraphe f) iii) dans la décision 57/6 en lien avec le projet de démonstration des mousses HCFC dans le plan d'activités de l'Allemagne;
- c) De prier le gouvernement de l'Allemagne de fournir des informations sur les volumes de la destruction des SAO dans le plan d'activités de l'Allemagne;
- d) De retirer :
 - i) La préparation du projet supplémentaire pour le secteur de l'entretien des équipements de réfrigération en Inde, du plan d'activités de l'Allemagne;
 - ii) L'association régionale sur la réfrigération en Europe de l'Est et en Asie centrale, du plan d'activités de la Hongrie.

(Décision 57/7)

ii) PNUD

69. La représentante du PNUD a introduit le plan d'activités 2009-2011 de l'agence tel que mentionné dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/9. Elle a présenté les types d'activités contenues dans le plan, puis a mis en relief trois zones d'activités qui revêtaient une importance particulière pour le PNUD : les HCFC, la gestion/destruction des déchets SAO ; et la mobilisation des ressources pour les avantages climatiques connexes.

70. Elle a informé le Comité exécutif du fait que le gouvernement de la Thaïlande avait demandé au PNUD d'inclure dans son plan d'activités une demande de préparation de projet pour des activités d'investissement dans les secteurs de la réfrigération et de la climatisation, cependant, la lettre était arrivée après le délai de demande. Elle a également expliqué que les gouvernements d'Égypte et du Maroc avaient demandé au PNUD de retirer leurs activités relatives aux HCFC du plan d'activités de 2010-2011. Le gouvernement de l'Égypte avait également demandé au PNUD de retirer l'activité de gestion/élimination des déchets SAO du plan. En outre, le projet de validation de l'utilisation de HFC à faible PRG dans le secteur des mousses, en Argentine, a été retiré à la demande du pays.

71. Elle a conclu en exprimant sa préoccupation au sujet du niveau croissant d'informations et de précisions attendues des agences d'exécution dans la préparation de leurs plans d'activités. Selon elle, cela avait non seulement gommé la distinction entre les plans d'activités et les programmes de travail mais cela avait également créé une pression sans précédent en terme de temps et d'efforts. Elle a proposé que l'on demande aux agences de préparer et de soumettre une version plus concise de leur plan d'activités lors de la dernière réunion précédant le commencement des activités afin de donner plus de temps pour préparer le programme de travail de l'année suivante.

72. Dans la discussion qui a suivi, étant donné l'incertitude relative aux questions des HCFC et de l'élimination des SAO et l'actuelle insuffisance de directives à cet égard, il a été suggéré que le Comité exécutif endosse uniquement les activités planifiées pour 2009 par chaque agence et qu'il prenne note de celles prévues pour 2010 et 2011, dans l'intention de les aborder à une date ultérieure.

73. Faisant référence au fait que l'élimination des SAO résultant des projets de validation des mousses du PNUD ne figurait pas dans le plan d'activités, un membre a accueilli favorablement la proposition du PNUD de présenter ces informations séparément dans des soumissions ultérieures.

74. Le Comité exécutif a décidé :

- a) De souscrire aux activités planifiées pour 2009 dans le plan d'activités du PNUD 2009-2011 tel que mentionné dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/9, et soumises aux considérations du sous-paragraphe c) suivant, tout en signalant que l'adoption ne signifiait ni l'approbation des projets définis ni celle de leurs niveaux de financement ;
- b) De prendre note des activités planifiées pour 2010 et 2011 dans les plans d'activités 2009-2011 du PNUD telles qu'elles figurent dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/9, et soumises aux considérations du sous-paragraphe c) suivant ;
- c) En ce qui concerne le plan d'activités 2009-2011 dans son ensemble :
 - i) De prendre note du sous-paragraphe f) dans la décision 57/6 concernant les stratégies de transition relatives aux inhalateurs à doseurs, les projets de démonstration sur les mousses à base de HCFC, les projets de démonstration sur les HCFC dans le secteur de la réfrigération, les projets de démonstration sur les solvants à base de HCFC et les activités de destruction des SAO;
 - ii) De prendre note du retrait par le PNUD des activités d'élimination des SAO suivantes :

Égypte: élimination des SAO en 2010 et 2011
Égypte: préparation de l'élimination des SAO en 2010 et 2011

- iii) D'inclure les projets suivants:

Pays	Projet	Valeur totale en 2009 (\$US)	Valeur totale en 2010 (\$US)	Valeur totale en 2011 (\$US)	Valeur totale après 2011 (\$US)	Total des SAO (tonnes PAO)
Thaïlande	Préparation de projet pour les secteurs de la climatisation, sauf la climatisation air-air	118 000	0	0	0	0
Thaïlande	Plan pour le secteur de la climatisation	0	5 000 000	5 000 000	10 000 000	200

- d) D'approuver les indicateurs de performance pour le PNUE tels qu'ils figurent dans l'annexe IV au présent rapport.

(Décision 57/8)

iii) PNUE

75. Le représentant du PNUE a résumé le plan d'activités du PNUE pour les années 2009-2011. Il a souligné divers points se rapportant à l'approche régionale des PGEH dans les Pays insulaires du Pacifique (PIP), aux projets régionaux pour le bromure de méthyle en Afrique et aux activités de prévention du commerce illégal des SAO, notamment l'Initiative des douanes vertes et les réseaux régionaux d'application. À propos des PGEH dans les PIP, il a indiqué que tous les pays visés à l'article 5 ayant des niveaux de consommation identiques avaient été examinés sur une base individuelle et que les PIP devraient eux aussi être examinés pays par pays. En ce qui concerne les projets régionaux sur le bromure de méthyle en Afrique, il a indiqué que le PNUE attendait les résultats du projet régional du PNUE afin de les utiliser dans ses activités proposées. Dans la présentation des activités de prévention du commerce illégal, il a rappelé que la décision sur l'Initiative des douanes vertes prise à la 52^e réunion (décision 52/28) s'accompagnait d'une approbation de financement pour une année. Il a noté que le PNUE avait l'intention de soumettre une proposition de financement à la 59^e réunion du Comité exécutif, contenant un engagement des partenaires sur un financement de contrepartie, un plan d'action approuvé et un rapport périodique sur la mise en œuvre.

76. Certains membres ont exprimé leur soutien aux ateliers régionaux en Afrique, soulignant qu'ils contribueraient à accroître la sensibilisation à l'utilisation du bromure de méthyle dans la région. De plus, bien que les quantités utilisées soient faibles, c'était la nature critique de cette utilisation et son prix abordable qui faisaient du bromure de méthyle un problème important pour la région. De plus, ce genre d'ateliers pouvait aider à identifier des produits de remplacement.

77. D'autres membres ont estimé que le soutien des ateliers régionaux tenus en Afrique afin d'empêcher de nouvelles utilisations du bromure de méthyle ne se justifiait pas suffisamment et cette activité devrait être retirée du plan d'activités, du fait notamment qu'elle n'était pas vue comme étant reliée à la question de conformité. Elle pourrait être retirée en attendant une coordination supplémentaire et une activité pourrait être soumise à une date ultérieure dans le cadre du Programme d'aide à la conformité (PAC) en tant que projet de renforcement de la sensibilisation sur la question du bromure de méthyle. Un membre a souligné qu'il serait utile que les agences d'exécution recensent les lacunes à combler concernant l'utilisation du bromure de méthyle en Afrique.

78. Un des membres a réitéré l'importance de trouver des solutions de rechange au bromure de méthyle, surtout pour les utilisations après la récolte, tandis qu'un autre membre a fait référence aux délibérations précédentes, en précisant que plusieurs projets régionaux avaient été approuvés et étaient en voie d'être mis en œuvre par les différentes agences d'exécution. Le Comité exécutif a déjà demandé une analyse de ces projets et l'identification des lacunes. À l'issue de plus amples délibérations, le président a pris note qu'il n'y avait pas consensus sur la question et il a donc proposé que le projet soit retiré du plan d'activités à la présente réunion.

79. En ce qui concerne le prolongement de l'Initiative des douanes vertes, le représentant du PNUE a indiqué qu'une demande de fonds supplémentaires était prévue à la 59^e réunion du Comité exécutif et que le rapport périodique accompagnerait cette demande.

80. Il a été souligné qu'il était important que le PNUE informe bien les pays que le fait d'avoir le PNUE en tant qu'agence unique ne permettait pas de biens d'investissement dans le cadre des PGEH, à

moins qu'une partie des fonds de préparation de projet fournis au PNUE ne soient transférés à d'autres agences d'exécution. Il faudrait qu'il n'existe aucun malentendu sur cette question dans l'avenir. Il a été suggéré que les dépenses du PNUE pourraient être limitées à 50 % du total des coûts de préparation de projet jusqu'à ce qu'un partenaire soit identifié ou qu'une lettre soit envoyée par le gouvernement concerné indiquant qu'il comprenait bien les conséquences de la situation.

81. Certains membres ont fait remarquer qu'une approche régionale n'était pas appropriée pour l'élimination des HCFC dans les PIP du fait de leur grande dispersion géographique qui rend difficile les déplacements et la collecte d'informations. Ces pays ont des capacités différentes pour prendre en main les projets et respecter les objectifs d'élimination et une approche pays par pays serait plus efficace pour parvenir à la conformité. Toutefois, d'autres membres se sont exprimés en faveur d'une approche régionale des PGEH pour les PIP étant donné le développement possible de synergies parmi ces pays, le faible niveau de SAO à éliminer et le fait que les pays auraient des activités identiques.

82. Après avoir consulté de nouveau les délégations intéressées et le PNUE, un des membres a proposé un texte provisoire imposant un plafond de financement de 300 000 \$US pour la préparation des plans de gestion de l'élimination des HCFC, dans un premier temps, en suggérant que le PNUE consulte de nouveau les pays de la région et remette un rapport sur ces activités à la 58^e réunion du Comité exécutif. Un autre membre a proposé un texte supplémentaire indiquant que même si la préparation des PGEH pouvait se faire à l'échelle régionale, la mise en œuvre pourrait néanmoins se faire sur une base individuelle.

83. Le Comité exécutif a décidé :

- a) De souscrire aux activités prévues dans le plan d'activités de 2009-2011 du PNUE présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/10, sous réserve des considérations contenues ci-dessous au sous-paragraphe c), tout en notant que de souscrire au plan ne signifie pas l'approbation des projets qu'il contient ni de leurs niveaux de financement ;
- b) De prendre note des activités prévues pour 2010 et 2011 dans le plan d'activités de 2009-2011 du PNUE présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/10, et sous réserve des considérations contenues ci-dessous au sous-paragraphe c) ;
- c) Concernant le plan d'activités de 2009-2011 dans son ensemble, de prendre note du sous-paragraphe f) de la décision 57/6 concernant la préparation de projet pour le projet de démonstration sur les HCFC dans le secteur de l'entretien de la réfrigération;
- d) De retirer les ateliers régionaux sur la prévention de nouvelles utilisations du bromure de méthyle du plan d'activités du PNUE et de demander au PNUE de travailler avec d'autres agences d'exécution pour identifier les lacunes dans les projets régionaux sur le bromure de méthyle en Afrique pour les envisager dans les activités de plans d'activités futurs;
- e) En ce qui concerne les demandes de PGEH individuels pour les pays insulaires du Pacifique :
 - i) De limiter le soutien financier total pour la préparation de PGEH à 300 000 \$US, dans un premier temps ;
 - ii) De demander au PNUE de discuter avec ces pays de la possibilité de préparer les PGEH à l'échelle régionale, de mener d'autres consultations sur une mise en œuvre à l'échelle régionale et de remettre un rapport sur les résultats de ces consultations à la 58^e réunion du Comité exécutif, si le temps le permet.

- f) De limiter le PNUE au décaissement de 50 pour cent des coûts de préparation de projet approuvés pour la préparation de PGEH jusqu'à ce qu'une agence partenaire capable d'investir ait été identifiée ou qu'une lettre soit reçue du pays à l'effet qu'il reconnaît qu'il ne recevra aucun soutien financier pour son PGEH, car le PNUE était incapable de fournir cette assistance financière, et qu'il ne demandera pas au PNUE de partager ses fonds pour la préparation de projets afin de développer les activités d'investissement, y compris les équipements de récupération et de recyclage; et
- g) D'approuver les indicateurs d'efficacité de 2009 et les objectifs pour le PNUE contenus dans l'annexe V au présent rapport.

(Décision 57/9)

iv) ONUDI

84. Le représentant de l'ONUDI a présenté le plan d'activités de l'ONUDI pour les années 2009-2011 (UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/11), en soulignant un certain nombre de questions. Il a dit que l'ONUDI avait soumis des projets de démonstration sur les HCFC afin d'aider les pays à respecter les objectifs de 2013 et de 2015, et qu'il priait le Comité exécutif de bien vouloir reconsidérer la question des projets de démonstration, étant entendu qu'ils contribuent à la conformité. L'ONUDI mettait également en œuvre des projets de démonstration dans le cadre de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants et elle pourrait s'appuyer sur les enseignements tirés de ces projets.

85. Plusieurs activités concernant le gouvernement de Thaïlande n'avaient pas été soumises en temps voulu pour être incluses dans le plan d'activités mais, la Thaïlande étant un pays grand consommateur de HCFC, l'ONUDI a estimé que ces activités devaient être préparées de toute urgence. L'ONUDI allait revoir le projet d'élimination dans le secteur des solvants en République populaire démocratique de Corée et pourrait avoir besoin de soumettre une demande concernant le projet au cours de l'année 2009 à la suite du compte rendu que fera un consultant sur les difficultés technologiques liées aux produits chlorés.

86. En réponse à une question sur la façon dont les quantités avaient été calculées dans le projet pour les HCFC en Jordanie, le représentant du Secrétariat a indiqué que le Comité exécutif avait déjà approuvé la préparation de projet mais qu'il ne recevrait des données de coûts détaillées que lorsque le projet lui-même serait soumis au Secrétariat. Le Secrétariat sera alors davantage en mesure de fournir des informations sur la façon dont les quantités en question avaient été calculées.

87. À l'issue des discussions, le Comité exécutif a décidé :

- a) De souscrire aux activités prévues dans le plan d'activités de 2009-2011 de l'ONUDI présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/11, sous réserve des considérations contenues ci-dessous au sous-paragraphe c), tout en notant que de souscrire au plan ne signifie pas l'approbation des projets qu'il contient ni de leurs niveaux de financement ;
- b) De prendre note des activités prévues pour 2010 et 2011 dans le plan d'activités de 2009-2011 de l'ONUDI présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/11, et sous réserve des considérations contenues ci-dessous au sous-paragraphe c) ;

- c) Concernant le plan d'activités de 2009-2011 dans son ensemble :
- i) De prendre note du sous-paragraphe f) de la décision 57/6 se rapportant aux projets de démonstration sur les mousses et les équipements de réfrigération à base de HCFC, les activités de production de HCFC et les activités de destruction des SAO ;
- ii) D'inclure les projets suivants :

Pays	Projet	Valeur totale en 2009 (\$US)	Valeur totale en 2010 (\$US)	Valeur totale en 2011 (\$US)	Valeur totale après 2011 (\$US)	Total des SAO (tonnes PAO)
Thaïlande	Préparation d'un projet d'investissement sur la climatisation air-air	70 000	0	0	0	0
Thaïlande	Préparation d'un projet d'investissement sur les HCFC pour le plan sectoriel sur la mousse PSX	48 000	0	0	0	0
Thaïlande	Préparation d'un projet d'investissement sur les HCFC pour le secteur des solvants	22 000	0	0	0	0
Thaïlande	Projet d'investissement dans le secteur de la climatisation air-air	0	1 075 000	1 075 000	0	20
Thaïlande	Projet d'investissement dans le secteur de la mousse PSX	0	860 000	860 000	0	10
Thaïlande	Projet d'investissement dans le secteur des solvants	0	430 000	430 000	0	6

- d) D'approuver les indicateurs d'efficacité de 2009 et les objectifs concernant l'ONUDI contenus dans l'annexe VI au présent rapport.

(Décision 57/10)

v) **Banque mondiale**

88. Le représentant de la Banque mondiale a présenté le plan d'activités de la Banque mondiale pour les années 2009-2011 (UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/12), en soulignant un certain nombre de points. La Banque mondiale a indiqué qu'elle proposait de coopérer avec le PNUE afin de développer des PGEH pour les pays africains dans le but d'explorer les possibilités d'avantages communs pour l'ozone et pour le climat lors de l'élimination des HCFC dans les pays africains et de fournir l'expertise de la Banque mondiale en matière de mobilisation des ressources pour soutenir le développement et le financement des activités d'élimination des HCFC dans ces pays.

89. La Banque mondiale a été félicitée pour son approche innovatrice reliant l'ozone et les bénéfices climatiques connexes en Afrique et pour sa collaboration avec le PNUE dans la mise en place de plans de gestion de l'élimination des HCFC.

90. En ce qui concerne le développement et la mise en œuvre du projet pilote de destruction des SAO pour le Mexique, la Banque mondiale et l'ONUDI travailleraient en collaboration, étant entendu que les sommes approuvées pour la Banque mondiale serviraient à payer les coûts d'une étude sur l'obtention de cofinancement pour la destruction des SAO et que les coûts de l'étude seraient déduits des futures sommes qui seront approuvées pour le projet, selon le maximum qui sera fixé par le Comité exécutif pour le financement de ce projet de destruction des SAO.

91. Le Comité exécutif a décidé :

- a) De souscrire aux activités prévues dans le plan d'activités de 2009-2011 de la Banque mondiale présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/12, sous réserve des considérations contenues au sous-paragraphe c) suivant, tout en notant que cet endossement ne signifie pas l'approbation des projets qu'il contient ni de leurs niveaux de financement ;
- b) De prendre note des activités prévues pour 2010 et 2011 dans le plan d'activités de 2009-2011 de la Banque mondiale, présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/12, et sous réserve des considérations contenues au sous-paragraphe c) suivant;
- c) Concernant le plan d'activités de 2009-2011 dans son ensemble, de prendre note du sous-paragraphe f) de la décision 57/6 se rapportant aux activités de production de HCFC, aux projets de démonstration sur les mousses à base de HCFC et à la destruction de SAO; et
- d) D'approuver les indicateurs d'efficacité de 2009 pour la Banque mondiale, contenus dans l'annexe VII au présent rapport.

(Décision 57/11)

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME

a) Surveillance et évaluation : Rapport sur les mandats existants et la façon dont les fonctions d'évaluation d'institutions semblables sont organisées et mises en oeuvre (décision 56/8 d))

92. L'Administrateur principal intérimaire, Surveillance et évaluation, a présenté le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/13 contenant le rapport du consultant qui compare le mandat actuel du poste d'Administrateur principal, Surveillance et évaluation ainsi que les fonctions d'évaluation du Fonds multilatéral au mode d'évaluation du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), du Fonds international de développement agricole (FIDA), du Groupe Banque mondiale (GBM), de la Banque interaméricaine de développement (BID), et le PNUD. Il a expliqué que le consultant avait obtenu les renseignements pour ce rapport en interrogeant les personnes chargées de la surveillance et de l'évaluation dans ces institutions multilatérales, et en étudiant les documents pertinents. L'examen a démontré qu'il existe beaucoup de similitudes entre la fonction surveillance et évaluation et les procédures du Fonds multilatéral et celles des autres institutions, puisqu'elle souscrit aux mêmes normes établies par le Groupe d'évaluation des Nations Unies (GENU), et qu'elles sont régies par les mêmes principes d'intégrité, d'impartialité et d'indépendance. Enfin, il a indiqué que le consultant avait été invité à la réunion afin de présenter le contenu, les résultats et les conclusions du rapport.

93. Le consultant a fait remarquer que son rapport soulevait un certain nombre de points pour évaluation future, l'un étant que le budget du financement et des ressources humaines pour le poste de surveillance et d'évaluation n'avait pas changé depuis dix ans. Sans égard aux modifications apportées à la charge de travail, il faudrait peut-être rajuster le budget afin de tenir compte de l'inflation. L'Administrateur principal, Surveillance et évaluation, devrait être un haut fonctionnaire, étant donné les responsabilités importantes en cause et ce poste ne devrait donc pas être inférieur au niveau P5. Le consultant a aussi indiqué que l'Administrateur principal, Surveillance et évaluation, relevait directement du Comité exécutif, et qu'il serait utile d'envisager la création d'un Bureau de surveillance et d'évaluation dirigé par un haut fonctionnaire.

94. Après la présentation du consultant, les membres ont remercié l'Administrateur principal intérimaire, Surveillance et évaluation, et le consultant pour le rapport. La fonction surveillance et évaluation a été jugée fondamentale pour assurer le respect des normes élevées et le succès pertinent du Fonds multilatéral, grâce aux leçons apprises, et pour pouvoir rajuster et améliorer constamment son fonctionnement. Bien que la fonction surveillance et évaluation était vue comme ayant été très efficace, il a paru utile de réévaluer les activités des dix dernières années afin de voir si des modifications devraient être apportées au mandat du futur titulaire. On a souligné l'importance d'accorder à la fonction surveillance et évaluation un certain degré d'indépendance et appuyé l'idée que le poste devrait être attribué à un haut fonctionnaire.

95. Plusieurs suggestions ont été faites en ce qui a trait aux activités potentielles futures du poste, notamment à la lumière des défis futurs comme les changements climatiques et le risque de non-conformité. On a fait remarquer qu'il serait très avantageux de mettre davantage l'accent sur la surveillance. Une fonction vérification a été proposée, où l'Administrateur principal, Surveillance et évaluation, analyserait l'efficacité des mesures prises par les institutions et en ferait la comparaison avec celle d'autres institutions internationales. Les fonctions du responsable pourraient aussi comprendre une analyse des effets des activités d'évaluation sur l'ensemble du travail du Fonds. On a aussi suggéré que le mandat fasse l'objet d'un examen en ce qui a trait à l'utilité de certaines activités d'élimination des HCFC, dont les conséquences sur le climat. En ce qui a trait à la durée du mandat du haut fonctionnaire, il a été proposé de revoir la situation actuelle qui porte sur un mandat de deux ans renouvelable indéfiniment, une situation que le consultant jugeait différente de celle d'autres organisations internationales. En ce qui a trait au besoin de rajuster le budget, un membre a fait observer que le Fonds avait toujours été créatif lors de l'affectation des ressources à la fonction surveillance et évaluation.

96. Après discussion, le Comité exécutif a décidé :

- a) De prendre note :
 - i) Avec satisfaction, du rapport du consultant, contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/13;
 - ii) De la volonté expresse des membres du Comité exécutif de maintenir la fonction de surveillance et évaluation au niveau budgétaire actuel et qu'un professionnel hautement qualifié continue à occuper ce poste; et
- b) De charger le Secrétariat de préparer le mandat et la charge de travail de l'Administrateur principal, Surveillance et évaluation, aux fins de présentation et d'approbation à la 58^e réunion du Comité exécutif, en tenant compte du fait que les membres du Comité exécutif ont confirmé que ce poste doit demeurer indépendant et qu'il convient que ses bureaux soient situés au Secrétariat. Le Secrétariat devrait proposer des responsabilités supplémentaires à ajouter à la charge de travail et au mandat, notamment des travaux sur les avantages climatiques, les risques de non-conformité, la vérification et l'attention accrue à accorder à la fonction de surveillance, en tenant compte du fait que les travaux doivent être pertinents et utiles dans le cadre de l'élimination des HCFC. De plus, le mandat doit être assorti d'une durée fixe, conformément aux pratiques habituelles des autres institutions de financement internationales.

(Décision 57/12)

b) Retards dans la présentation des tranches annuelles

97. Le représentant du Secrétariat a présenté le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/14, qui portait sur les retards dans la présentation des tranches attendues à la 57^e réunion et comprenait des renseignements fournis par le Canada, la France, l'Allemagne, l'Italie, le PNUD, le PNUE, l'ONUDI, et la Banque mondiale quant aux raisons de ces retards. Trente-deux des 90 tranches annuelles devant être présentées à la 57^e réunion ne l'avaient pas été, et plusieurs tranches avaient été présentées, puis retirées. Il a informé le Comité qu'avec la résolution du problème relié au rapport de vérification du secteur de la production de CFC en Chine, tel que l'indique l'addendum au document UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/29, il n'était plus nécessaire de faire figurer le projet d'élimination des CFC du secteur de la production dans la section sur les retards de présentation.

98. Il a aussi rappelé qu'en vertu de la décision 50/14, le Comité exécutif avait décidé de ne pas présenter à la réunion des propositions de documents pour des projets et des activités qui, lors de la date limite de présentation à chaque réunion, ne contiendraient pas les renseignements ou les éléments requis pour que la présentation soit examinée en vue d'une approbation. Toutefois, depuis que cette décision a été prise, les renseignements contenus dans les propositions s'étaient améliorés, et il ne semblait y avoir aucune raison d'abandonner cette procédure.

99. En réponse à un commentaire sur le manque de clarté du document quant aux raisons des retards, surtout lorsque plus d'une agence d'exécution était en cause, le représentant du Secrétariat a indiqué qu'on demanderait aux agences d'exécution de mettre à jour les renseignements contenus dans le document avant de communiquer avec les gouvernements pour discuter des retards dans les projets.

100. Après discussion, le Comité exécutif a décidé :

- a) De prendre note des renseignements sur les tranches annuelles des accords pluriannuels (APA) présentées au Secrétariat par le Canada, la France, l'Allemagne, l'Italie, le PNUD, le PNUE, l'ONUDI, et la Banque mondiale, tel que l'indique le document qui vise les retards dans la présentation des tranches annuelles (UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/14);
- b) De prendre note que 58 des 90 tranches annuelles des APA attendues à cette réunion avaient été présentées à temps pour la 57^e réunion;
- c) Que des lettres soient envoyées aux agences d'exécution pertinentes et aux pays visés à l'Article 5 concernés en ce qui a trait aux tranches annuelles qui n'avaient pas été présentées depuis deux réunions consécutives ou plus, tel que l'indique le tableau 1 de l'annexe VIII au présent rapport, avec les raisons indiquées pour le retard, et d'inciter les agences d'exécution et les gouvernements des pays pertinents visés à l'Article 5 à prendre les mesures qui s'imposent pour accélérer la mise en oeuvre des tranches approuvées, afin que les tranches devant être présentées à la 58^e réunion puissent l'être, pourvu que des progrès suffisants aient été réalisés;
- d) Que des lettres soient envoyées aux agences d'exécution et bilatérales pertinentes et aux pays pertinents visés à l'Article 5 en ce qui a trait aux tranches annuelles qui devaient être présentées à la 57^e réunion, tel que l'indique le tableau 2 de l'annexe VIII au présent rapport, avec les raisons indiquées pour le retard, et d'inciter les agences d'exécution et bilatérales et les gouvernements pertinents des pays visés à l'Article 5 à prendre les mesures qui s'imposent pour accélérer la mise en oeuvre des tranches approuvées, afin que les tranches devant être présentées à la 58^e réunion puissent l'être, pourvu que des progrès suffisants aient été réalisés; et
- e) D'inciter :
 - i) Le gouvernement de l'Inde à présenter ses demandes pour le secteur de la production des CFC à la 58^e réunion;
 - ii) Le gouvernement du Costa Rica à accélérer la mise en oeuvre des tranches existantes de son plan d'élimination du bromure de méthyle, afin de présenter la prochaine tranche pour approbation dès que possible;
 - iii) Les gouvernements de la Côte d'Ivoire et des Maldives à accélérer la mise en oeuvre de leurs plans de gestion de l'élimination finale afin de présenter les tranches annuelles 2009 pour examen dès que possible;
 - iv) Le gouvernement de la République dominicaine à présenter un rapport complet de vérification sur son plan national d'élimination à la 58^e réunion.

(Décision 57/13)

c) Rapport sur la mise en oeuvre de projets comportant des exigences particulières pour la remise de rapports

101. Le représentant du Secrétariat a présenté le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/15, contenant les rapports périodiques sur la mise en oeuvre des projets suivants : le plan national d'élimination (PNE) pour l'Afghanistan; le plan de gestion des frigorigènes (PGF) pour le Brunei Darussalam; le plan de travail pour les activités prévues au-delà de 2009 dans le secteur des mousses de polyuréthane en Chine;

le PGEF pour les Îles Fidji; l'élimination complète de l'utilisation du bromure de méthyle en Jordanie; le plan pour l'élimination finale du tétrachlorure de carbone en République populaire démocratique de Corée et le rapport d'audit et de vérification du PGEF pour Trinité-et-Tobago. Il a précisé que dans tous ces pays, les niveaux respectifs de consommation et de production de SAO, le cas échéant, étaient, au minimum, similaires ou inférieurs aux données communiquées aux termes de l'article 7 du Protocole de Montréal ou encore aux montants autorisés dans le cadre des accords conclus entre les gouvernements concernés et le Comité exécutif.

102. Il a été souligné que la description des activités dans les documents de certains pays était vague. Une question a été posée également afin de savoir pourquoi le document de projet entre le PNUD et le gouvernement de Brunei Darussalam n'avait pas encore été signé étant donné que le mémorandum d'entente avec le PNUE était signé depuis deux ans. Le représentant du PNUD a indiqué que le document de projet a été signé en février 2009.

103. Le Comité exécutif a décidé :

- a) Au sujet de l'Afghanistan :
 - i) De prendre note du rapport périodique sur la mise en oeuvre du programme de travail 2008 pour le plan national d'élimination des CFC;
 - ii) De prendre note du rapport de vérification de la consommation de CFC pour 2007; et
 - iii) D'approuver le programme annuel de mise en oeuvre pour 2009-2010;
- b) Au sujet du Brunei Darussalam, de prendre note du rapport périodique sur la mise en oeuvre du plan de gestion des frigorigènes et d'approuver le plan annuel de mise en oeuvre pour 2009;
- c) Au sujet de la Chine :
 - i) D'approuver le plan de travail pour le secteur des mousses pour la période 2010 à 2012; et
 - ii) D'accorder la souplesse définie dans la décision 46/37 du Comité exécutif;
- d) Au sujet des Îles Fidji :
 - i) De prendre note du rapport périodique sur la mise en oeuvre du plan de gestion de l'élimination finale; et
 - ii) D'approuver le programme annuel de mise en oeuvre pour 2009;
- e) Au sujet de la Jordanie :
 - i) De prendre note du rapport périodique sur la mise en oeuvre de l'élimination définitive de l'utilisation du bromure de méthyle;
 - ii) D'autoriser, pour le gouvernement de l'Allemagne, le décaissement de 499 930 \$US au titre de la quatrième tranche du projet; et

- iii) De demander en outre au gouvernement de l'Allemagne de poursuivre la surveillance de l'élimination du bromure de méthyle dans ce pays et de faire régulièrement rapport au Comité exécutif;
- f) Au sujet de la République populaire démocratique de Corée :
 - i) De prendre note du rapport périodique sur le plan d'élimination finale du tétrachlorure de carbone, soumis par l'ONUDI; et
 - ii) De demander à l'ONUDI de présenter, à la 58^e réunion du Comité exécutif, un rapport financier sur tous les décaissements effectués à ce jour, y compris les coûts de stockage;
- g) Au sujet de Trinité-et-Tobago, de prendre note des résultats positifs de la vérification du respect des obligations concernant l'élimination de la consommation de CFC dans le cadre du PGEF en 2007.

(Décision 57/14)

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : PROPOSITIONS DE PROJETS

a) Aperçu des questions recensées pendant l'examen des projets

104. Le représentant du Secrétariat a présenté les documents UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/16 et Add.1, qui comprennent six sections : une analyse du nombre de projets et d'activités présentés à la 57^e réunion par les agences d'exécution bilatérales; une estimation des fonds disponibles par rapport aux demandes de fonds; les questions d'orientation relevées lors de l'examen des projets; les projets et activités présentés pour approbation globale; les projets d'investissement pour examen individuel et les projets et activités qui ne sont pas requis pour la conformité.

Report d'une tranche d'accord pluriannuel en raison du faible décaissement de la tranche précédente

105. Durant la présentation, le représentant du Secrétariat a attiré l'attention des membres sur la question d'orientation concernant les demandes d'approbation des tranches ultérieures des APA lorsque certaines activités de la tranche précédente affichent un très faible niveau de mise en oeuvre et de décaissement. En présentant ces demandes, les agences d'exécution ont soutenu que, pour le décaissement des tranches, on devrait surtout tenir compte du fait que le pays a atteint ses objectifs en matière de conformité au Protocole de Montréal et réduit sa consommation de SAO tel que le stipulent les accords. Toutefois, selon le Secrétariat, la réalisation des objectifs d'élimination des SAO n'était pas la seule condition préalable à l'approbation du financement d'une tranche ultérieure, pour autant que l'élimination pourrait être liée à des facteurs autres que le niveau de mise en oeuvre des activités. Le représentant du Secrétariat a aussi indiqué que le financement d'une tranche était lié à des activités particulières, approuvées par le Comité.

106. Au cours de la discussion qui a suivi, on a fait remarquer que des circonstances indépendantes de la volonté d'un pays pourraient avoir une incidence sur le niveau de décaissement et de mise en oeuvre des activités des projets d'élimination. Il serait donc prudent de procéder de façon ponctuelle lorsque vient le moment de décider de retenir les fonds de tranches ultérieures, afin de s'assurer que chaque situation soit traitée équitablement. Toutefois, étant donné la demande importante de ressources du Fonds multilatéral, il était tout aussi important d'éviter de décaisser des fonds pour des projets présentant des soldes non dépensés, en particulier lorsque les progrès étaient minimes. En outre, procéder au cas par cas entraîne le risque d'une microgestion du décaissement des tranches. On a aussi souligné que

l'établissement d'un processus permettant de régler la question rendrait la présentation des projets plus facile et plus efficace.

107. Plusieurs membres ont fait remarquer que, selon la pratique, l'examen des tranches pour des projets présentant un faible niveau de décaissement et de mise en oeuvre des activités avait été reporté à des réunions ultérieures. En réalité, les accords entre les pays et le Comité exécutif contenaient des clauses établissant un lien direct entre la mise en oeuvre des activités et le décaissement des tranches. En outre, advenant des circonstances extraordinaires dans un pays qui empêcheraient le décaissement et la mise en oeuvre des activités, le représentant de ce pays avait la possibilité de demander au Comité exécutif de décaisser les fonds à titre exceptionnel. Étant donné la complexité de la question, un groupe de contact a été formé pour examiner la question plus en profondeur, avec le représentant de la République dominicaine comme modérateur.

108. Suite au rapport du modérateur du groupe de contact, le Comité exécutif a décidé que les agences d'exécution et bilatérales ne devraient pas présenter au Comité exécutif pour examen des demandes de financement de tranches d'accords pluriannuels dont le niveau de mise en oeuvre des activités des tranches précédemment approuvées est faible et dont le niveau de décaissement des fonds des tranches précédentes déjà approuvées est inférieur à 20 pour cent, même lorsque le niveau de consommation des SAO est inférieur au niveau maximal admissible en vertu du Protocole de Montréal et de celui établi dans l'accord entre le gouvernement concerné et le Comité exécutif.

(Décision 57/15)

Liste des projets et activités présentés pour approbation globale

109. Le représentant du Secrétariat a attiré l'attention du Comité exécutif sur la liste des projets et activités recommandés pour approbation globale, présentés à l'Annexe I du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/16 et Add.1.

110. Après la présentation, on a demandé des explications au PNUE sur sa demande de préparation de projet pour un PGEH et sur la mise en oeuvre de la cinquième tranche du PNE de la République populaire démocratique de Corée, parce que le bureau des projets du PNUD par lequel transitaient les fonds distribués par le PNUE était fermé. Les membres ont demandé de quelle façon les fonds seraient distribués pour ces deux projets. Le représentant du PNUE a indiqué que le bureau des projets du PNUD devrait rouvrir bientôt et que, entre temps, d'autres organisations des Nations Unies ayant des bureaux en République populaire démocratique de Corée pourraient être utilisés pour distribuer les fonds. Des membres étaient d'avis qu'il serait préférable d'attendre la confirmation du PNUE en ce qui a trait à la façon de distribuer les fonds avant d'approuver les projets en question.

111. Après la discussion, le Comité exécutif a décidé :

- a) De reporter à la 58^e réunion du Comité exécutif l'examen du plan de gestion de l'élimination des HCFC et la cinquième tranche du plan national d'élimination à être mis en oeuvre par le PNUE en République populaire démocratique de Corée, après confirmation par le PNUE du mode de distribution des fonds au pays;
- b) D'approuver les projets et les activités présentés pour approbation globale au niveau de financement indiqué à l'annexe IX au présent rapport, avec les conditions et dispositions incluses dans les documents d'évaluation du projet correspondant et les conditions jointes aux projets par le Comité exécutif;
- c) D'approuver l'accord entre le gouvernement du Botswana et le Comité exécutif pour le

plan de gestion de l'élimination finale (PGEF), qui figure à l'annexe X au présent rapport, au montant total en principe de 205 000 \$ US, plus des coûts d'appui d'agence de 26 650 \$US pour le gouvernement de l'Allemagne, et de la première tranche du projet au montant indiqué à l'annexe IX au présent rapport;

- d) D'approuver l'accord entre le gouvernement de la Guinée équatoriale et le Comité exécutif pour le PGEF qui figure à l'annexe XI au présent rapport, au montant total en principe de 180 000 \$ US, plus des coûts d'appui d'agence de 23 400 \$ US pour le PNUE, et de la première tranche du projet au montant indiqué à l'annexe IX au présent rapport;
- e) D'approuver l'accord entre le gouvernement de Sierra Leone et le Comité exécutif pour le PGEF qui figure à l'annexe XII au présent rapport, au montant total en principe de 150 000 \$ US, plus des coûts d'appui d'agence de 15 950 \$ US (12 350 \$US pour le PNUE et 3 600 \$ US pour le PNUD), et de la première tranche du projet au montant indiqué à l'annexe IX au présent rapport; et
- f) Que, pour les projets relatifs au renouvellement du renforcement des institutions, l'approbation globale comprenait l'approbation des observations qui seront communiquées aux gouvernements bénéficiaires figurant à l'annexe XIII au présent rapport.

(Décision 57/16)

b) Coopération bilatérale

112. La représentante du Secrétariat a présenté le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/17 qui contenait les 15 demandes de coopération bilatérale, d'une valeur de 2 294 101 \$US, incluant les frais d'agence, soumises à la 57^e réunion pour approbation éventuelle. Onze demandes provenaient du gouvernement de l'Allemagne tandis que les gouvernements du Canada, de la République tchèque, de la France et de l'Italie ont soumis chacun une proposition. Toutes les demandes respectaient l'allocation correspondante de chaque gouvernement au titre de la coopération bilatérale pour 2009 et quatorze d'entre elles furent recommandées pour approbation globale. Une demande du gouvernement de la République tchèque pour la mise en place, en collaboration avec le PNUE, d'un projet de coopération régionale visant à instaurer des contrôles du commerce des SAO dans les pays du réseau de l'Europe l'Est et de l'Asie centrale, a été présentée au Comité exécutif pour examen individuel.

Mise en place d'une coopération régionale visant à instaurer des contrôles du commerce des SAO dans les pays du réseau de l'Europe de l'Est et de l'Asie centrale (première tranche) (République tchèque et PNUE)

113. La représentante du Secrétariat a indiqué que la proposition de projet était une initiative de deux ans qui impliquerait des réunions, l'élaboration d'outils d'application, l'examen et l'analyse des données sur les importations ainsi que la mise sur pied d'un système régional d'informations qui serait utile pour les pays du réseau de l'Europe et de l'Asie centrale. Le budget proposé pour les deux années s'élève à 239 750 \$US dont 78 750 \$US pour le PNUE et 161 000 \$US sous forme d'assistance bilatérale du gouvernement de la République tchèque. A la suite des discussions entre le PNUE et le gouvernement de la République tchèque, le projet a été recommandé pour approbation pour un an seulement, étant entendu qu'un rapport sur le fonctionnement du réseau au cours de la première année devrait accompagner la demande de financement pour la seconde année du projet. La représentante du Secrétariat a ajouté que le montant du financement et les coûts d'appui de l'agence, correspondant à la participation du PNUE dans ce projet, seraient présentés à la réunion avec l'examen du programme de travail du PNUE.

114. Le Comité exécutif a décidé:

- a) D'approuver le projet de mise en place d'une coopération régionale visant à instaurer des contrôles du commerce des SAO dans les pays du réseau de l'Europe de l'Est et de l'Asie centrale (1^e tranche) pour un an seulement, à mettre en œuvre par le gouvernement de la République tchèque et le PNUE, avec un financement de 80 500 \$US plus les coûts d'appui de l'agence de 10 465 \$US pour la République tchèque, étant entendu que :
 - i) L'approbation ne porterait pas préjudice à de futures approbations de financement pour l'année restante proposée pour ce projet; et
 - ii) Pour la demande de financement de la seconde année, le gouvernement de la République tchèque et le PNUE devront préparer un rapport conjoint sur les résultats de la première année de fonctionnement du réseau;
- b) De demander au Trésorier d'imputer les coûts des projets bilatéraux approuvés à la 57^e réunion comme suit :
 - i) 99 440 \$US (incluant les coûts d'appui à l'agence) au solde de la contribution bilatérale du Canada pour 2009;
 - ii) 90 965 \$US (incluant les coûts d'appui à l'agence) au solde de la contribution bilatérale de la République tchèque pour 2009;
 - iii) 202 367 \$US (incluant les coûts d'appui à l'agence) au solde de la contribution bilatérale de la France pour 2009;
 - iv) 1 748 779 \$US (incluant les coûts d'appui à l'agence) au solde de la contribution bilatérale de l'Allemagne pour 2009;
 - v) 152 550 \$US (incluant les coûts d'appui à l'agence) au solde de la contribution bilatérale de l'Italie pour 2009.

(Décision 57/17)

c) Programmes de travail

i) Programme de travail du PNUD pour 2009

115. La représentante du Secrétariat a présenté le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/18, qui contient le programme de travail du PNUD proposé pour 2009. Elle a attiré l'attention du Comité sur le tableau 1 du document : la section A contient les 28 projets relatifs au renouvellement du RI ; des demandes de préparation de projets relatifs au PGEH; la vérification du PGEF qui a été approuvé dans le cadre de l'approbation sans réserve au point 9a) de l'ordre du jour présenté ci-dessus ; la section B présente un certain nombre d'activités qui seront soumises à un examen individuel. Cependant, suite à la décision 57/6 et aux discussions menées au point 7 de l'ordre du jour, seul un projet de démonstration sur des solutions de remplacement des HCFC, pour l'Égypte, et deux demandes de préparation de projets pilotes sur l'élimination des SAO, au Brésil et au Ghana, doivent faire l'objet d'un examen individuel par le Comité exécutif.

Égypte : Préparation de projet pour la validation d'hydrocarbures à faible coût dans les mousses

116. Conformément à la décision 55/43 e), le PNUD avait soumis une demande de préparation de projet pour un projet d'assistance technique dans le secteur des mousses, dont les résultats démontreraient les avantages des polyols à base d'hydrocarbures pour les systèmes domestiques. Le PNUD n'avait pas fourni d'informations sur la quantité de HCFC qui devrait être éliminée grâce au projet de démonstration et n'a pas non plus, de l'avis du Secrétariat, présenté d'éléments suffisamment convaincants pour que le projet soit choisi par le Comité exécutif conformément à la décision 56/56i). Le PNUD a indiqué que la quantité de HCFC devant être éliminée ne serait connue qu'après la mise en œuvre du projet de démonstration, étant donné que la demande ne concernait que la validation de la technologie. Le représentant du PNUD a confirmé aussi que la quantité de SAO éliminée serait en effet indiquée dans la demande de financement de la phase II du projet, qui devrait être présentée par l'ONUDI, et que la proposition de validation ne présentait pas d'élimination associée à sa mise en œuvre.

117. Suite aux discussions, le Comité exécutif a décidé d'approuver la demande de préparation de projet pour la validation d'hydrocarbures à faible coût dans le secteur des mousses en Égypte, conformément à la décision 55/43 e), au niveau de financement correspondant indiqué dans l'annexe IX au présent rapport.

(Décision 57/18)

Brésil : Préparation d'un projet pilote sur la démonstration de la gestion et l'élimination des déchets de SAO

Ghana : Préparation d'un projet pilote sur la démonstration de la gestion et de l'élimination des déchets de SAO

118. Le programme de travail du PNUD comprend deux demandes de préparation de projets d'élimination des SAO, au Brésil et au Ghana, soumises à la lumière du paragraphe 2 de la décision XX/7 de la vingtième Réunion des Parties. Dans la demande, le PNUD avait fourni des informations sur l'approche qui sera suivie pour les projets pilotes, ainsi que sur la quantité de SAO susceptibles d'être détruite grâce à la mise en œuvre des dits projets.

119. Suite aux discussions, le Comité exécutif a décidé d'approuver les demandes de préparation de projets relatifs aux projets pilotes d'élimination des SAO pour le Brésil et le Ghana, au niveau de financement correspondant indiqué dans l'annexe IX au présent rapport.

(Décision 57/19)

ii) Programme de travail du PNUE pour 2009

120. La représentante du Secrétariat a présenté le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/19 contenant le programme de travail du PNUE proposé pour 2009. Elle a indiqué que dans la section A du tableau 1, 52 activités avaient été recommandées pour approbation globale et avaient été approuvées au point 9a) de l'ordre du jour. Elle a également confirmé que la proposition de préparation de projet pour les PGEH des PIP devait être reportée à la prochaine réunion et n'était pas incluse dans le programme de travail du PNUE soumis à la présente réunion, conformément à la décision 57/9e). Seuls deux projets devaient être soumis à l'examen du Comité exécutif, une proposition de préparation de projet pour le Guatemala, et le financement de contrepartie du PNUE pour le réseau de mise en œuvre dans les pays de l'Europe de l'Est et de l'Asie centrale.

Guatemala : Préparation de projet pour l'élimination du bromure de méthyle

121. La représentante du Secrétariat a présenté la demande du PNUE pour des fonds relatifs à la préparation de projet au Guatemala afin d'élaborer la politique générale et de favoriser la sensibilisation requise pour parvenir à l'élimination de bromure de méthyle en 2015 et soutenir le plan national actuel d'élimination du secteur du bromure de méthyle, mis en œuvre dans le pays par l'ONUDI. Au cours des discussions, le représentant du PNUE a clarifié la question liée aux fonds pour la préparation de projet au Guatemala, signalant qu'entre 2006 et 2008, tant l'ONUDI que le PNUE avaient travaillé en synergie pour faciliter l'élimination de l'utilisation de bromure de méthyle dans ce pays, et que le PNUE avait la responsabilité de traiter les questions d'orientation générale et de travailler avec les parties prenantes. Les fonds de préparation de projet sont demandés en vue de faciliter l'identification des parties prenantes, des institutions liées à l'élimination du bromure de méthyle, de déterminer les liens avec les questions d'orientation et d'analyser les besoins institutionnels. L'ensemble du projet sera soumis en 2010. Un membre a fait part de son inquiétude au sujet du fait que l'approbation de fonds supplémentaires pour le Guatemala visant à permettre de définir une orientation générale ne serait pas conforme aux directives du Comité exécutif, étant donné que les fonds destinés au plan d'élimination du bromure de méthyle avaient déjà été approuvés et auraient dû prévoir ces éléments. Il a également signalé que le pays avait reçu des fonds pour le renforcement des institutions, ces fonds étant destinés à soutenir les pays dans l'élaboration de politiques. Il a suggéré que l'activité de préparation de projet soit supprimée et qu'elle soit couverte par des ressources existantes dans le cadre du PAC.

122. Le Comité exécutif a décidé de ne pas approuver la demande de préparation de projet pour l'élimination du bromure de méthyle au Guatemala.

(Décision 57/20)

Mise en place d'une coopération régionale visant à instaurer des contrôles du commerce des SAO dans les pays du réseau de l'Europe de l'Est et de l'Asie centrale (première tranche) (République tchèque et PNUE)

123. Le représentant du Secrétariat a noté que la demande du PNUE pour financer le projet de mise en place d'une coopération régionale visant à instaurer des contrôles du commerce des SAO dans les pays du réseau de l'Europe de l'Est et de l'Asie centrale avait déjà été discutée et approuvée au point 9 b) de la coopération bilatérale.

124. Le Comité exécutif a pris note de l'approbation du projet de mise en place d'une coopération régionale visant à instaurer des contrôles du commerce des SAO dans les pays du réseau de l'Europe de l'Est et de l'Asie centrale (décision 57/17a)) et décidé d'approuver le volet du PNUE pour une année seulement, à un niveau de financement de 51 230 \$US, plus les coûts d'appui de l'agence de 6 663 \$US pour le PNUE.

(Décision 57/21)

iii) Programme de travail de l'ONUDI pour l'année 2009

125. La représentante du Secrétariat a présenté le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/20, qui contient les 27 activités présentées pour financement par l'ONUDI. Les projets sur la liste d'approbation globale ont déjà être approuvés au point 9 a) de l'ordre du jour. Suite à la décision 57/6 et aux délibérations au point 7 de l'ordre du jour, il ne restait plus pour examen individuel que le projet de renforcement des institutions en Arménie et les demandes relatives à la préparation des projets d'élimination des SAO au Mexique et en Turquie.

Arménie : Renforcement des institutions (phase I)

126. La représentante du Secrétariat a déclaré que l'ONUDI avait présenté une demande concernant un nouveau projet de RI en Arménie. Elle a rappelé que l'Arménie avait à l'origine été classée comme Partie au Protocole de Montréal non visée à l'article 5 recevant un financement du FEM, et qu'en 2002 son statut avait été modifié en pays visé à l'article 5. Elle a aussi déclaré que la situation de l'Arménie ressemblait à celle du Turkménistan, pays pour lequel des fonds avaient été approuvés pour un projet de RI par la décision 46/21.

127. Un membre a fait observer qu'avec l'approbation du soutien du RI, les gouvernements devaient se souvenir qu'on s'attendait à ce qu'ils finissent par assumer la responsabilité de la gestion des Unités nationales d'ozone (UNO) et qu'ils devraient envisager le transfert progressif du financement et du soutien des UNO du Fonds multilatéral vers les gouvernements nationaux concernés afin de leur permettre de prendre les commandes de ces UNO à l'avenir.

128. A l'issue des délibérations, le Comité exécutif a décidé d'approuver la demande concernant la phase I du projet de RI de l'Arménie, pour deux ans seulement, au montant total de 120 000 \$US, plus des coûts d'appui d'agence de 9 000 \$US pour l'ONUDI.

(Décision 57/22)

Mexique : Préparation d'un projet pilote de démonstration sur la gestion et l'élimination des déchets de SAO

Turquie : Préparation d'un projet pilote de démonstration sur la gestion et l'élimination des déchets de SAO

129. La représentante du Secrétariat a informé le Comité exécutif que parmi les projets contenus dans le programme de travail proposé de l'ONUDI, il ne restait plus que deux projets pilotes d'élimination des SAO pour examen individuel. Ces deux projets avaient été présentés sur la base du paragraphe 2 de la décision XX/7 de la vingtième Réunion des Parties.

130. Le représentant de l'ONUDI a expliqué que l'agence avait été priée de réexaminer les projets qu'elle avait présentés à la présente réunion, à la lumière des critères discutés pendant les délibérations du groupe de contact sur l'élimination des SAO. Selon lui, bien que les critères de sélection des projets de cette nature n'aient pas encore été mis au point complètement, les projets pilotes pour le Mexique et la Turquie les respectaient bien. Par conséquent, le projet pilote d'élimination des SAO pour le Mexique, compris dans le plan d'activités de l'ONUDI, avait été ajouté au programme de travail de l'ONUDI pour l'année 2009. Il était également entendu que l'ONUDI travaillerait en étroite collaboration avec la Banque mondiale à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet pilote d'élimination des SAO au Mexique.

131. A l'issue des débats, le Comité exécutif a décidé :

- a) D'approuver la demande concernant un projet pilote pour l'élimination des SAO en Turquie avec un niveau de financement correspondant à celui qui figure à l'annexe IX au présent rapport ;
- b) D'incorporer la demande de préparation de projet pour l'élimination des SAO au Mexique dans le programme de travail de l'ONUDI, et d'approuver ce projet avec un niveau de financement correspondant à celui qui figure à l'annexe IX au présent rapport.

(Décision 57/23)

iv) Programme de travail de la Banque mondiale pour l'année 2009

132. La représentante du Secrétariat a présenté le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/56/21, qui donne le programme de travail proposé de la Banque Mondiale pour l'année 2009. Elle a appelé l'attention du Comité exécutif sur le tableau 1, qui contient deux demandes de renouvellement de projets de RI qui ont déjà été approuvés dans le cadre du point 9 a) de l'ordre du jour. Toutefois, au vu de la décision 57/6 et des débats portant sur le point 7 de l'ordre du jour, il ne reste plus, pour examen par le Comité, que trois demandes relatives à la préparation de projets de démonstration sur les HCFC pour le secteur des mousses en Chine, et des demandes concernant la préparation de deux projets pilotes pour l'élimination des SAO en Indonésie et aux Philippines.

Chine : Préparation de projet de démonstration sur l'élimination des HCFC dans les mousses aérosols

Chine : Préparation de projet de démonstration sur l'élimination des HCFC dans l'isolation en mousse des chauffe-eau

Chine : Préparation de projet de démonstration sur l'élimination des HCFC pour les sociétés de formulation des mousses

133. La représentante du Secrétariat a déclaré que la Banque mondiale avait présenté trois demandes relatives à la préparation de projets de démonstration pour le secteur des mousses en Chine afin d'évaluer : la viabilité technique et commerciale de l'utilisation du HFC-245fa ou du dioxyde de carbone liquide pour remplacer le HCFC dans les application pour les mousses aérosols ; l'utilisation des hydrocarbures pour l'isolation en mousse des chauffe-eau ; et l'utilisation de polyols d'hydrocarbures pré-mélangés par les sociétés de formulation des mousses, sur la base des décisions 54/43 e) et 56/16 i).

134. Une membre a déclaré, forte de l'expérience acquise dans le domaine de l'élimination des HCFC dans son pays, qu'elle considérait que le dioxyde de carbone liquide constituait la meilleure des deux solutions de remplacement pour les pays visés à l'article 5, étant donné que le HFC-245fa était coûteux, avait un point d'ébullition très bas et exigeait plus de soin lors de son transport. Elle demandait que la Banque mondiale tienne compte de tout ceci lors de la préparation du projet.

135. A l'issue des débats, le Comité exécutif a décidé :

- a) D'approuver les demandes concernant la préparation de projet s'agissant de trois projets de démonstration en Chine sur la base des décisions 55/43 e) et 56/16 i), pour les montants indiqués ci-après :
 - i) Préparation d'un projet de démonstration sur l'élimination des HCFC dans les mousses aérosols : 30 000 \$US, plus des coûts d'appui d'agence de 2250 \$US pour la Banque mondiale ;
 - ii) Préparation d'un projet de démonstration sur l'élimination des HCFC dans l'isolation en mousse des chauffe-eau : 30 000 \$US, plus des coûts d'appui d'agence de 2 250 \$US pour la Banque mondiale ;
 - iii) Préparation d'un projet de démonstration sur l'élimination des HCFC pour les sociétés de formulation des mousses : 80 000 \$US, plus des coûts d'appui d'agence de 6 000 \$US pour la Banque mondiale.

(Décision 57/24)

Indonésie : Préparation d'un projet pilote de démonstration sur la gestion et l'élimination des déchets de SAO

Philippines : Préparation d'un projet pilote de démonstration sur la gestion et l'élimination des déchets de SAO

136. La représentante du Secrétariat a déclaré que la Banque mondiale avait présenté une demande pour la préparation de projets pilotes de démonstration pour l'élimination des SAO en Indonésie et aux Philippines, sur la base du paragraphe 2 de la décision XX/7 de la vingtième Réunion des Parties.

137. Le Secrétariat avait noté que ces demandes avaient un élément commun, à savoir que les projets viseraient à établir des données pratiques et à acquérir une expérience de la gestion et des modalités de financement, et examineraient les possibilités de mobiliser des cofinancements. Il était donc possible que les projets complets issus des fonds consacrés à la préparation ne soient pas nécessairement financés par le Fonds multilatéral, mais puissent provenir des crédits de carbone acquis par les pays au titre des SAO éliminés.

138. Dans son exposé, le représentant de la Banque mondiale a précisé que l'agence participerait au projet de démonstration pour l'élimination des SAO approuvé pour l'ONUDI en vertu de la décision 57/23b). La participation de la Banque mondiale impliquerait une étude visant à explorer les options de cofinancement dans le contexte d'un autre projet financé par la Banque mondiale dans le cadre d'un programme d'équipement à économie d'énergie dans ce pays. La Banque mondiale sollicitera des fonds pour cette étude lors de la 58^e réunion.

139. Le Comité exécutif a décidé d'approuver les demandes de préparation de projet relatives aux projets pilotes pour l'élimination des SAO en Indonésie et aux Philippines avec un niveau de financement correspondant à celui qui figure à l'annexe IX au présent rapport.

(Décision 57/25)

d) Projets d'investissement

Secteur des mousses

Iraq : Conversion du CFC-11 au chlorure de méthylène dans la production de plaques de mousse flexible à Al Hadi Co. (ONUDI)

140. En présentant le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/38, le représentant du Secrétariat a déclaré que l'ONUDI, agissant pour le compte du gouvernement irakien, avait soumis un projet d'investissement autonome pour le secteur des mousses avant la présentation d'un programme de pays et d'un PNE pour l'Iraq. Toutefois, le gouvernement prévoyait présenter ces documents à la 58^e réunion.

141. Le projet du secteur des mousses proposait l'élimination de 20 tonnes de CFC-11 en les remplaçant par du chlorure de méthylène dans la production de plaques de mousse flexible à Al Hadi Co. Les débats avec l'ONUDI ont porté sur le niveau de production dans l'entreprise. Le coût du projet a été calculé sur la base d'une consommation de 20 tonnes de CFC, ce qui représente 40 pour cent de la capacité de production de l'entreprise. Toutefois, étant donné la situation actuelle en Iraq, la consommation de CFC de ces trois dernières années a atteint entre 10 et 12 tonnes SAO. Selon l'ONUDI, le volume de production augmente et il se pourrait qu'en 2011 l'entreprise atteigne son niveau normal de production. Le Secrétariat a également examiné les questions d'ordre technique et la possibilité d'une accélération de la mise en œuvre du projet étant donné la technologie choisie et l'expérience de son utilisation.

142. Rappelant la situation particulière de l'Iraq en tant que nouvelle Partie au Protocole de Montréal, et compte tenu aussi des difficultés que pourraient rencontrer ce pays pour parvenir à une élimination complète des substances du groupe des annexes A et B, sujet qui a été abordé par les Parties au Protocole de Montréal à leur vingtième Réunion, le Comité exécutif a décidé d'approuver le projet de conversion du CFC-11 au chlorure de méthylène dans la production de plaques de mousse flexible à Al Hadi Co., pour un coût total de 126 457 \$US plus des coûts d'appui d'agence de 11 381 \$US pour l'ONUDI, sans préjudice du mécanisme de non-respect des dispositions du Protocole de Montréal, et étant entendu qu'aucun autre projet d'élimination des CFC dans le secteur des mousses ne serait approuvé pour l'Iraq en dehors du cadre du plan national d'élimination.

(Décision 57/26)

Secteur de la réfrigération

Iraq : Remplacement du frigorigène CFC-12 par le HFC-134a et de l'agent de gonflage des mousses CFC-11 par le cyclopentane dans la fabrication de réfrigérateurs et de congélateurs coffres domestiques à Light Industries Company (ONUDI)

143. En présentant le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/38, le représentant du Secrétariat a déclaré que l'ONUDI, au nom du gouvernement de l'Iraq, avait soumis un projet d'investissement autonome dans le secteur de la réfrigération avant la présentation du programme de pays et du PNE pour l'Iraq dont la présentation est prévue à la 58^e réunion. La proposition de projet concerne le remplacement du frigorigène CFC-12 et de l'agent de gonflage des mousses CFC-11 dans la fabrication de réfrigérateurs et de congélateurs coffres domestiques à Light Industries Company. Les deux technologies de remplacement, HFC-134a pour la réfrigération et le cyclopentane pour le gonflage des mousses, sont des solutions parfaitement adaptées du point de vue technique et déjà utilisées dans la région. En ce qui concerne le choix du HFC-134a, le Secrétariat estime, à la lumière de la décision XIX/6, paragraphe 11c) de la dix-neuvième Réunion des Parties, que l'utilisation de l'isobutane – technologie aux hydrocarbures – aurait été la technologie à choisir de préférence pour ce projet parce qu'elle réduit au minimum l'impact sur l'environnement. Bien que l'ONUDI ait proposé à l'origine l'utilisation de l'isobutane, la société Light Industries Company envisageait des problèmes concernant sa disponibilité dans la région, et était favorable à une collaboration étroite avec une entreprise de République arabe syrienne qui utilisait le HFC-134a et le pentane.

144. Dans les échanges qui ont suivi sur le remplacement du frigorigène CFC-12 par le HFC-134a, certains membres ont déclaré que l'Iraq étant devenu Partie très récemment et étant tenu de réaliser l'élimination totale des CFC dans un délai aussi court, ils étaient disposés à approuver ce projet, mais bien sûr à titre tout à fait exceptionnel. D'autres membres craignaient que cela ne crée un précédent et estimaient que le Comité exécutif devait tenir compte de l'intention de la décision XIX/6, en particulier puisque le remplacement du CFC-12 par l'isobutane semblait faisable du point de vue technique.

145. Certains membres estimaient qu'il ne convenait pas, ni n'était souhaitable, de créer un exemple en utilisant le cas spécial de l'Iraq. Ils ont également souligné que la décision XIX/6 s'appliquait seulement aux HCFC et que rien n'était conseillé en ce qui concerne le traitement des HFC et des hydrocarbures. Le PRG du HFC-134a était déjà bien inférieur à celui du CFC-12, et il convenait de rappeler que l'amélioration de l'efficacité énergétique obtenue par la conversion aurait des effets bénéfiques sur le climat.

146. Invité par le président à prendre la parole, un observateur d'une organisation non gouvernementale a déclaré qu'on ne pouvait plus attendre pour s'occuper des changements climatiques, car à son avis une catastrophe imminente se préparait si aucune mesure n'était prise immédiatement. Il suppliait le Comité exécutif de ne pas approuver de projets utilisant les HFC lorsqu'une autre solution était possible, et préconisait le recours aux hydrocarbures dans ce cas.

147. Répondant à une question sur les conséquences financières de l'utilisation de l'isobutane au lieu du HFC-134a, le représentant de l'ONUDI a déclaré que, même si le coût était légèrement plus élevé pour l'isobutane en raison des aspects de sécurité, ce n'était pas là la principale préoccupation lors du choix de la solution de remplacement du CFC-12. L'entreprise irakienne craignait qu'aucun autre fabricant de frigorigènes domestiques dans la région n'utilise l'isobutane. Il a déclaré que l'ONUDI se tournerait à nouveau vers l'entreprise irakienne pour essayer de la convaincre de choisir l'isobutane.

148. Le représentant du Secrétariat a indiqué par la suite que le gouvernement de l'Iraq avait informé l'ONUDI que l'entreprise était disposée à choisir l'isobutane. Il a aussi informé le Comité exécutif des changements qui devront être apportés au financement du projet et précisé que la technologie à base d'hydrocarbures présentait un rapport coût-efficacité de 11,17 \$US/kg PAO.

149. À la lumière de ces développements, le Comité exécutif a décidé d'approuver le projet pour le remplacement du frigorigène à base de CFC-12 par de l'isobutane et de l'agent de gonflage à base de CFC-11 par du cyclopentane dans la fabrication de réfrigérateurs domestiques et de congélateurs coffres à Light Industries Company, pour une somme totale de 2 161 581 \$US, plus les coûts d'appui de 162 119 \$US pour l'ONUDI, sans porter atteinte au mécanisme de non-conformité du Protocole de Montréal, étant entendu qu'aucun autre projet d'élimination des CFC dans le secteur de la fabrication de réfrigérateurs ne sera approuvé pour l'Iraq, en dehors du plan national d'élimination.

(Décision 57/27)

Plan national d'élimination

Bangladesh : Plan national d'élimination des SAO (deuxième, troisième et quatrième tranches) (PNUD/PNUE)

150. Le représentant du Secrétariat a présenté le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/23, qui contient un rapport périodique sur la mise en œuvre du premier programme de travail du plan d'élimination du Bangladesh, le rapport de vérification requis par l'Accord, et une demande de financement pour les deuxième, troisième et quatrième tranches devant être exécutées par le PNUD et le PNUE. Il a noté qu'en 2007 et en 2008, les niveaux de consommation de CFC avaient dépassé les niveaux autorisés par le Protocole de Montréal et l'Accord conclu entre le gouvernement du Bangladesh et le Comité exécutif, bien que les niveaux de CFC utilisés dans le seul secteur de l'entretien de la réfrigération aient diminué entre 2004 et 2008.

151. Le représentant du Secrétariat a signalé d'autre part que le gouvernement du Bangladesh et le PNUD avaient compris que l'approbation du projet d'investissement des inhalateurs à doseur avait été accordée compte dûment tenu du fait que la consommation de CFC dans le secteur des inhalateurs à doseur dépasserait vraisemblablement le niveau de consommation permis à la fois au titre du Protocole et de l'Accord, et que la consommation dans le secteur pharmaceutique devait être abordée à travers le projet concernant les inhalateurs à doseur. Si le rapport de vérification démontrait que la consommation de CFC dans le secteur de l'entretien de la réfrigération demeurait dans les limites fixées dans l'Accord, le Bangladesh serait considéré comme conforme au PNE. Par conséquent, le Comité devait décider si, lors de l'évaluation des objectifs d'élimination de CFC de 2007 et de 2008 CFC fixés dans l'Accord pour le Bangladesh, il devait prendre en considération seulement la consommation du secteur de l'entretien de la réfrigération, ou bien la consommation totale des deux sous-secteurs de l'entretien de la réfrigération et de la fabrication des inhalateurs à doseur.

152. Pendant les délibérations, un membre a exprimé la crainte que l'objectif spécifique de consommation fixé dans l'Accord n'ait pas été changé après l'approbation d'un accord ultérieur portant sur l'élimination reliée aux inhalateurs à doseur. Il semblait par conséquent que le gouvernement du Bangladesh n'avait pas atteint son objectif pour 2007 et que la pénalité devrait être appliquée de manière

souple, afin d'être en accord avec les dispositions de l'Accord et la pratique antérieure. Un autre membre a fait remarquer que les niveaux de consommation maximale visaient la consommation totale et n'établissaient pas de différences entre les secteurs.

153. Le président a demandé qu'un groupe de contact soit instauré pour examiner cette question plus en détail.

154. Après avoir entendu le rapport du groupe de contact, le Comité exécutif a décidé :

- a) De prendre note du rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche du plan national d'élimination des SAO au Bangladesh, notamment des efforts accomplis par le Bangladesh pour diminuer effectivement sa consommation de CFC dans le secteur de l'entretien de la réfrigération ;
- b) De prendre note du rapport de vérification concernant la consommation de 2004 à 2007 ;
- c) D'appliquer, en raison du non-respect de l'Accord, la clause de pénalité inscrite dans l'Accord entre le gouvernement du Bangladesh et le Comité exécutif calculée, exceptionnellement au taux de 5 pour cent du montant de chacune des deuxième, troisième et quatrième tranches présentées au Comité exécutif aux fins d'approbation, sur la base des considérations suivantes :
 - i) Les niveaux de CFC utilisés dans le seul secteur de l'entretien de la réfrigération ont diminué, passant de 232,1 tonnes PAO en 2004 à 59,9 tonnes PAO en 2008 ;
 - ii) La situation de non-respect par le Bangladesh des dispositions de son Accord pouvait dans une large mesure être attribuée à la consommation de CFC associée à la fabrication des inhalateurs à doseur à CFC, pour lesquels un projet d'élimination avait été approuvé par le Comité exécutif seulement à sa 52^e réunion en 2007 ;
- d) En utilisant la méthode indiquée au sous-paragraphe c) précédent, d'appliquer une pénalité totale de 44 575 \$US pour les deuxième, troisième et quatrième tranches du plan national d'élimination des SAO au Bangladesh ;
- e) D'approuver les deuxième, troisième et quatrième tranches du plan national d'élimination des SAO au Bangladesh avec un niveau global de financement de 669 750 \$US plus des coûts d'appui d'agence de 50 231 \$US pour le PNUD, et de 177 175 \$US plus des coûts d'appui d'agence de 23 033 \$US pour le PNUE, ce qui tient compte de la pénalité évaluée selon la méthode indiquée au sous-paragraphe c) précédent ;
- f) De noter que le niveau maximal de consommation de CFC pour les deux sous-secteurs de l'entretien de la réfrigération et de la pharmacie était en 2009 de 53,0 tonnes PAO, comme le stipule l'Accord, et que si ce montant était dépassé, le Comité exécutif pourrait envisager d'appliquer les dispositions du paragraphe 10 de l'Accord visant les réductions totales de financement en cas de non-respect de l'Accord ;
- g) De prier le gouvernement du Bangladesh et le PNUD de présenter à la 60^e réunion du Comité exécutif un rapport périodique sur la mise en œuvre du plan national d'élimination des SAO au Bangladesh et le projet d'élimination des CFC dans le secteur des inhalateurs à doseur.

(Décision 57/28)

Nigeria: Plan national d'élimination des CFC (sixième tranche) (PNUD)

155. Le représentant du Secrétariat a présenté, au nom du gouvernement du Nigeria, le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/46 qui incluait une demande de financement pour la sixième tranche (2007) du PNE des CFC. Il a indiqué que le PNUD n'avait pas fourni de rapport de vérification concernant la consommation du pays en 2007 car, selon son interprétation de l'Accord, un rapport de vérification ne devait être remis que tous les deux ans et les rapports de vérification précédents (2005 et 2006) avaient été remis à la 54^e réunion. Selon la compréhension du Secrétariat, au moins une fois sur deux, la demande de financement de tranche devait être accompagnée d'un rapport de vérification couvrant les années précédentes, et donc l'absence de rapport empêchait le dépôt des septième et huitième tranches à la présente réunion. Le document contenait une proposition du gouvernement du Nigeria qui reflétait une entente entre le PNUD et le Secrétariat pour obtenir une clarification du texte de l'Accord et il signalait que la vérification de la consommation serait fournie avec les demandes de financement de tranches, une fois sur deux.

156. Durant la discussion, le représentant du PNUD a déclaré que cet accord était un des tous premiers et bien que la plupart des accords exigeaient des pays qu'ils préparent des rapports de vérification chaque année, celui-ci faisait référence à des rapports de vérification tous les deux ans. A l'issue de discussions avec le Secrétariat, l'interprétation fournie voulait qu'un rapport de vérification soit exigé pour les tranches, une fois sur deux. Le représentant du PNUD a indiqué qu'une tranche était requise à la présente réunion et que le PNUD transmettrait au Comité exécutif les rapports de vérification de 2007 et 2008 pour les tranches futures.

157. Un soutien s'est exprimé en faveur du gouvernement du Nigeria et on a insisté sur la nécessité de donner suffisamment de temps pour la remise des rapports de vérification sans qu'il soit nécessaire de retirer le dépôt des tranches. Par ailleurs, un membre s'est montré préoccupé par le fait que le dernier rapport de vérification ait été déposé en 2006 et puisque l'élimination finale est imminente, il serait utile de savoir si le gouvernement du Nigeria a atteint ses objectifs pour 2007 et 2008. De plus, en date de décembre 2008, le projet comptait des soldes non dépensés de 1,8 millions et le report de l'approbation de la tranche jusqu'à la production des rapports de vérification, ne semblerait pas compromettre la capacité du gouvernement du Nigeria de mettre en œuvre les activités. Un autre membre a suggéré que les rapports de vérification pour 2007 et 2008 soient préparés le plus rapidement possible.

158. A titre de clarification, le représentant du PNUD a précisé que la majorité des fonds qui semblaient disponibles en décembre 2008, étaient maintenant engagés et qu'un consultant avait été embauché pour produire les rapports de vérification de 2007 et 2008 et que le PNUD avait l'intention, à la 58^e réunion, de présenter au Comité exécutif des demandes de financement pour les deux tranches additionnelles de l'Accord.

159. Le Comité exécutif a décidé :

- a) Que la vérification de la consommation devait être présentée avec la demande de financement de tranche, une fois sur deux, dans le cadre de l'Accord entre le gouvernement du Nigeria et le Comité exécutif approuvé à la 38^e réunion;
- b) De prendre note du rapport annuel sur la mise en œuvre du PNE des CFC au Nigeria pour 2008;

- c) D'approuver le programme de mise en œuvre du PNE des CFC au Nigeria pour 2009; et
- d) D'approuver la sixième tranche (2007) du PNE des CFC pour le Nigeria, au coût total de 385 000 \$US, plus les coûts d'appui de l'agence de 32 770 \$US pour le PNUD, dans l'attente de la remise des rapports de vérification pour 2007 et 2008 au Secrétariat, à temps pour la 58^e réunion du Comité exécutif.

(Décision 57/29)

République bolivarienne du Venezuela : Programme national d'élimination des CFC :
Programme de travail de 2009 (ONUDI)

160. Le représentant du Secrétariat a présenté le document UNEP/OzL/Pro/ExCom/57/55 en précisant que l'ONUDI avait soumis une demande pour le financement de la quatrième tranche du plan national d'élimination des CFC au nom du gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela. Cette demande était accompagnée d'un rapport périodique sur les activités des années précédentes et d'un rapport de vérification de 2006 et 2007, qui a révélé que la consommation CFC en République bolivarienne du Venezuela a été de 2 6541,7 tonnes PAO en 2006, c'est-à-dire 980,5 tonnes PAO de plus que la consommation maximum permise pour l'année en question. Cependant, le rapport de vérification de 2007 a aussi révélé qu'en raison des exportations, la consommation de CFC a été équivalente à -114,4 tonnes PAO, ou 514,4 tonnes de moins que la limite convenue de 400 tonnes PAO pour l'année 2007.

161. Le représentant du Secrétariat a indiqué que dans sa décision 51/32, le Comité exécutif avait accepté un niveau de consommation supérieur à la consommation maximale autorisée par un accord pour une année donnée. Selon ce précédent, le Comité exécutif pourrait souhaiter tenir compte des circonstances atténuantes, à savoir que la production de SAO a été stockée aux fins d'exportation afin de combler les besoins intérieurs essentiels de pays en développement. Un examen des données vérifiées sur les stocks de la République bolivarienne du Venezuela a toutefois révélé que les stocks destinés à l'exportation semblaient être de 169 tonnes PAO de moins que les besoins d'exportation. Le Bureau national de l'ozone de la République bolivarienne du Venezuela avait écrit au Secrétariat afin de confirmer que 173,7 tonnes PAO qui auraient dû être exportées afin de combler les besoins d'autres pays visés à l'article 5 ont été consommées au pays afin de combler les besoins essentiels du pays.

162. Certaines inquiétudes se sont exprimées à l'effet que la République bolivarienne du Venezuela n'aurait peut-être pas respecté ses obligations en 2006. Il a aussi été précisé que bien que le retour subséquent à la conformité n'efface pas une violation antérieure des obligations du pays, il ne convient peut-être pas d'imposer la pleine pénalité prévue dans ce cas-ci. Toute pénalité doit être examinée en fonction des progrès accomplis par le pays. Par contre, comme certains pays ont déjà été pénalisés pour avoir violé leur accord avec le Comité exécutif, une certaine pénalité doit être imposée afin que tous les pays soient traités sur un pied d'égalité.

163. Le représentant de l'ONUDI a informé la réunion que la République bolivarienne du Venezuela s'était engagé dorénavant à détruire les stocks de SAO qu'elle n'exportera pas.

164. À l'issue des délibérations, le Comité exécutif a décidé :

- a) De prendre note :
 - i) Du rapport périodique sur la mise en œuvre du plan national d'élimination de 2007 et 2008 pour la République bolivarienne du Venezuela;
 - ii) Que la République bolivarienne du Venezuela était en violation de l'accord conclu avec le Comité exécutif pour l'année 2006;

- iii) Que la République bolivarienne du Venezuela a pris des mesures pour renouer efficacement avec la conformité à l'accord mentionné au sous-paragraphe a) ii) précédent, pour l'année 2007;
- iv) De l'engagement du gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela d'exporter ou de détruire les stocks de CFC restants, comme l'a indiqué l'ONUDI;
- b) D'appliquer, en raison du non-respect de l'Accord, la clause de pénalité inscrite dans l'accord, représentant 20 pour cent du montant de la tranche demandée au Comité exécutif aux fins d'approbation, sur la base des considérations suivantes :
 - i) C'est la première fois que le pays ne respecte pas l'Accord ;
 - ii) Le non-respect de l'Accord n'entraînerait pas une consommation globale supérieure à la valeur globale de la consommation convenue pour la durée de l'Accord; et
 - iii) Le pays a renoué avec la conformité sans assistance supplémentaire du Fonds;
- c) D'appliquer la méthode mentionnée au sous-paragraphe b) précédent et d'imposer une pénalité de 128 366 \$US sur la quatrième tranche du PNE pour la République bolivarienne du Venezuela;
- d) D'approuver la quatrième tranche du PNE pour la République bolivarienne du Venezuela au montant de 513 465 \$US, plus les coûts d'appui de 38 510 \$US pour l'ONUDI, ce qui tient compte de la pénalité calculée selon la méthode précisée au sous-paragraphe b) précédent;
- e) De demander à l'ONUDI de remettre au plus tard huit semaines avant la 61^e réunion du Comité exécutif, un rapport de vérification des stocks de CFC à la fin des années 2008 et 2009, des exportations effectuées en 2008 et en 2009 et de la destruction des CFC restants qui ne seront pas exportés d'ici décembre 2009; ainsi que
- f) D'approuver le programme de mise en oeuvre de 2009, en s'accordant la souplesse nécessaire pour réaliser la vérification supplémentaire demandée au sous-paragraphe e) susmentionné;

(Décision 57/30)

Secteur de la production

Chine : Plan sectoriel d'élimination de la production de CFC : programme annuel 2009 (Banque mondiale)

165. Le représentant du Secrétariat a présenté le plan sectoriel de la Chine pour l'élimination de la production de CFC et le programme annuel de 2009, contenus dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/29/Add.1, qui a été soumis par la Banque mondiale et qui contient également un rapport de vérification sur la mise en oeuvre du programme 2008 de l'élimination de la production de CFC en Chine. Le rapport de vérification avait conclu que la Chine avait respecté l'objectif de production annuelle de CFC. L'équipe de vérification a aussi essayé de vérifier la production de CFC pour les inhalateurs à doseurs et pour des usages essentiels potentiels, comme le demandait l'accord d'élimination accélérée de la production conclu entre le Comité exécutif et le gouvernement de la Chine. Toutefois,

l'équipe de vérification n'a pas été en mesure de vérifier si les CFC de catégorie inhalateurs à doseur produits par l'usine Zhejiang Juha Fluoro-Chemical Co. Ltd (Juhua) avaient été vendus à des fabricants d'inhalateurs à doseur, bien qu'elle ait pu vérifier que les CFC avaient été soit vendus à six fournisseurs soit stockés. En 2008, 233,37 tonnes PAO avaient été stockées dans les installations d'entreposage de Juhua et les autorisations de vente n'avaient pas encore été émises, rendant impossible la vérification de leur utilisation pour des inhalateurs à doseur. Le représentant du Secrétariat a dit que si les CFC stockés restaient inutilisés pendant toute l'année 2009, un problème pouvait se poser à propos de la vérification, étant donné que l'accord entre le Comité exécutif et le gouvernement de la Chine expirait fin 2010.

166. Le représentant du Secrétariat a également précisé que bien que l'accord d'élimination accélérée entre le gouvernement de la Chine et le Comité exécutif autorise qu'une vérification indépendante soit présentée jusqu'à 30 jours avant une réunion du Comité exécutif, ce délai a laissé très peu de temps au Secrétariat pour examiner le rapport de vérification. Pour pouvoir résoudre les problèmes pouvant se poser pour la dernière tranche annuelle à présenter en 2010, le Comité exécutif pourrait envisager d'exhorter le gouvernement de la Chine à mettre tout en œuvre pour présenter la vérification le plus tôt possible en 2010.

167. Le Comité exécutif a décidé :

- a) De demander au gouvernement de la Chine et à la Banque mondiale d'inclure, dans le rapport de vérification qui sera présenté à 60^e réunion du Comité exécutif, l'examen des autorisations pour la vente de CFC aux fabricants d'inhalateurs à doseur en 2008 et en 2009 ;
- b) D'inciter le gouvernement de la Chine et la Banque mondiale à mettre tout en œuvre pour soumettre le rapport de vérification le plus tôt possible en 2010 afin de pouvoir résoudre tous les problèmes potentiels avant la diffusion des documents aux membres du Comité exécutif ;
- c) De décaisser le montant de 7,5 millions \$US, ainsi que les coûts d'appui associés de 562 500 \$US, au profit de la Banque mondiale pour la mise en œuvre du programme de travail de 2009 pour l'accord sur le secteur de la production de CFC en Chine, en fonction des résultats de la vérification indiquant que la Chine a atteint l'objectif de réduction de la production de CFC établi dans l'accord sur le secteur de la production de CFC en 2008.

(**Décision 57/31**)

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR : PROGRAMMES DE PAYS

168. Le représentant du Secrétariat a présenté le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/58, contenant le programme de pays de la Guinée équatoriale soumis par le PNUE agissant pour le compte du gouvernement de la Guinée équatoriale. Dans le contexte du PGEF, également examiné à cette réunion, le Secrétariat a posé une question au sujet du système d'autorisation, qui a ensuite été précisée après des échanges avec le PNUE et le Secrétariat de l'ozone.

169. Le Comité exécutif a décidé :

- a) D'approuver le programme de pays pour la Guinée équatoriale, ayant noté que l'approbation de ce programme de pays ne signifiait pas l'approbation des projets qu'il contient, ni de leurs niveaux de financement ;

- b) De prier le gouvernement de la Guinée équatoriale de présenter tous les ans au Comité exécutif des informations sur l'avancement des travaux concernant la mise en œuvre du programme de pays, conformément à la décision du Comité exécutif sur la mise en œuvre des programmes de pays (UNEP/OzL.Pro/ExCom/10/40, par. 135), en utilisant le format en ligne agréé. Le rapport initial couvrant la période allant du 1 janvier 2008 au 31 décembre 2008 devra être présenté au Secrétariat du Fonds au plus tard le 1 mai 2009.

(Décision 57/32)

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR : EXAMEN DES COÛTS DU FINANCEMENT DE L'ÉLIMINATION DES HCFC (DÉCISIONS 55/43H) ET 56/65)

a) Établissement des priorités des technologies d'élimination des HCFC en vue de minimiser les autres conséquences sur l'environnement

170. Le représentant du Secrétariat a présenté le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/59, qui contenait un rapport de situation sur la poursuite de l'analyse de "l'approche par unités fonctionnelles" comme base satisfaisante et transparente pour l'établissement des priorités des technologies d'élimination des HCFC en vue de minimiser les autres conséquences sur l'environnement, notamment sur le climat comme envisagé à l'origine dans la décision XIX/6 de la dix-neuvième Réunion des Parties. Il a signalé que le Secrétariat, avec le soutien des experts, entreprenait une consultation technique afin de permettre l'élaboration d'unités fonctionnelles mutuellement consenties pour les secteurs de la réfrigération et des mousses, selon des caractéristiques claires et bien définies. Cela ne comprend pas les solvants et les autres utilisations car il n'y a pas de schéma d'utilisation cohérent dans ces secteurs permettant une standardisation pertinente.

171. Deux points ont été soulignés : le premier porte sur la question de savoir dans quelle mesure il est possible, dans des pays où il n'y a pas de secteur de fabrication, de donner la priorité à des projets rentables et à des programmes qui portent, entre autres, sur des substituts et des solutions de substitution qui minimisent les conséquences sur l'environnement (décision XIX/6, alinéa 11b)). Le deuxième point portait sur l'utilisation des indicateurs en vue d'évaluer les conséquences sur le climat tant au niveau du pays qu'au niveau de l'entreprise/sous-projet, et sur la question de savoir comment les incitations pouvaient être associées à de tels indicateurs en vue de donner la priorité désirée à ces projets.

172. Il a été noté que le Secrétariat avait exploré trois approches et en avait écarté deux. Étant donné que le document présentait un travail en cours, il n'était pas encore évident de savoir si l'approche par unités fonctionnelles était la plus efficace. Le représentant du Secrétariat a déclaré que, indépendamment des calculs, le résultat de l'analyse de l'approche par unités fonctionnelles fournirait des informations sur les avantages climatiques connexes d'un projet en termes absolus, plus le coût des futures mesures, et pourrait être appliqué au niveau national. Certains membres ont estimé qu'il serait utile que le Secrétariat fournisse des exemples concrets d'application de la méthode à deux technologies dans le secteur des mousses et à deux technologies dans le secteur de la réfrigération. Enfin, le Secrétariat a été remercié pour son document et il a été souligné que pour faciliter les avantages liés au climat, la fiabilité et la transparence des données étaient indispensables. Il a en outre été souligné que le document présentait une approche utile qui pourrait être suivie, les futures analyses devant être présentées à la 58^{ème} Réunion.

173. Suite à la discussion, le Comité exécutif a décidé :

- a) De prendre note du rapport de situation sur la poursuite de l'analyse de "l'approche par unités fonctionnelles" contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/59;

- b) De demander au Secrétariat de préparer un document présentant quatre exemples concrets de l'application de la méthode à deux technologies dans le secteur des mousses et à deux technologies dans le secteur de la réfrigération, en vue de les présenter à la 58^{ème} Réunion du Comité exécutif pour un examen approfondi de la méthode; et
- c) De débattre des questions liées au type d'incitations associées aux indicateurs élaborés, et d'autres questions pertinentes relatives aux indicateurs, ceci avant la 58^{ème} Réunion.

(Décision 57/33)

b) Deuxièmes reconversions et détermination de la date limite d'installation de l'équipement de fabrication à base de HCFC

174. Le représentant du Secrétariat a présenté le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/60, préparé en réponse à la décision 56/65, qui contient une analyse des questions en suspens au sujet de l'élimination des HCFC, à savoir : la date limite d'installation de l'équipement de fabrication à base de HCFC; les deuxièmes reconversions et l'admissibilité au financement pour le remplacement des équipements à base de HCFC installés avec l'aide du Fonds; les points de départ pour les réductions globales de la consommation de HCFC. Ces trois questions ont une incidence importante sur l'admissibilité au financement et le Comité exécutif devra prendre des décisions pour guider et faciliter la préparation des PGEH.

175. Il est ressorti des discussions que six dates limites potentielles étaient envisagées. Un grand nombre de membres appuyaient le choix de 2007 comme date limite, certains proposant le 21 septembre 2007, date de l'adoption du calendrier d'élimination accélérée des HCFC. Toutefois, un membre a fait remarquer que si l'on pouvait rejeter d'emblée certaines dates limites, il était impossible de choisir une seule date définitive, sans examiner l'ensemble des implications pour le Fonds en termes de coûts. En fait, une décision appropriée sur la date limite ne pourrait être prise que dans le contexte d'une série d'autres questions en suspens, incluant : les deuxièmes reconversions, les points de départ pour les réductions globales et durables de la consommation de HCFC; les coûts différentiels admissibles, les seuils du ratio coût-efficacité pour les HCFC; les améliorations technologiques et la conversion avant la fin de la durée de vie utile de l'équipement; et l'applicabilité de la catégorie de pays à faible volume de consommation à propos des HCFC.

176. Certains membres ont insisté sur la nécessité d'agir le plus rapidement possible pour fournir l'orientation requise pour la préparation des PGEH. Il est important d'établir des paramètres solides pour l'élaboration des PGEH et de commencer à contacter le secteur privé dans les différents pays afin de susciter sa participation aux PGEH. Un membre a mentionné aussi que l'objectif de l'élimination accélérée des HCFC serait mieux servi par la mise en place de conditions équitables pour l'ensemble des entreprises et par la reconnaissance du financement des deuxièmes reconversions comme une forme d'incitatif pour les entreprises. Il a indiqué que son pays était disposé à faire preuve de souplesse dans l'établissement d'une date limite.

177. Étant donné l'importance de donner aux pays une idée précise de l'assistance du Fonds multilatéral pour l'élimination des HCFC, on tenterait de tenir compte de tous les principaux paramètres de coûts dans leur ensemble afin de pouvoir prendre les décisions d'orientation requises. Le président a donc invité les membres du Comité exécutif, avec l'aide du Secrétariat, à se rencontrer en marge de la réunion pour discuter de la liste des questions en suspens mentionnées ci-dessus, en tenant compte des observations faites, puis de faire rapport en plénière.

178. Le représentant de la Suède a rapporté les délibérations de la réunion informelle, en indiquant qu'il y avait eu beaucoup de discussions sur les principes généraux ainsi que sur les futures lignes directrices et les stratégies pour les conversions des HCFC. Il a indiqué que deux membres avaient présenté des approches nouvelles dont l'une visait à remplacer la pratique actuelle du versement direct des coûts différentiels d'exploitation aux entreprises, par un versement aux pays, basé sur un pourcentage des dépenses d'immobilisation associées à la conversion des HCFC vers la technologie sans HCFC disponible, la plus rentable. Ces ressources pourraient être utilisées par les gouvernements, à leur gré, afin d'établir un cadre pour traiter des impacts de l'élimination des HCFC sur le climat, par exemple. L'autre approche nouvelle impliquait une stratégie à long terme pour les deuxièmes reconversions, au-delà de 2015, voire même 2020, qui tiendrait compte des besoins de conformité et du rapport coût-efficacité. Aucun progrès substantiel n'a été fait sur les questions qui restaient en suspens. Le Secrétariat a donc été chargé de demander des soumissions aux deux membres qui ont proposé des approches nouvelles, d'en faire l'analyse et de les présenter dans un document qui sera remis pour examen par le Comité exécutif à la 58^e réunion. Il a également été proposé d'afficher le procès-verbal de la réunion informelle sur l'Intranet du Fonds multilatéral pour permettre aux membres de transmettre des commentaires et des suggestions sur les autres questions en suspens, reliées à la conversion des HCFC, en vue de les inclure dans le document qui sera soumis à la 58^e réunion.

179. Le groupe a aussi discuté brièvement de la question du financement des projets de RI au-delà de 2010, comme on lui avait demandé de le faire (voir paragraphe 186) et il a conclu que le financement des prorogations des projets de RI devrait être soutenu jusqu'à la fin décembre 2010. Un membre a demandé à ce que la question du RI soit ajoutée comme sujet pouvant faire l'objet d'observations de la part des membres durant la période intersessions.

180. Suite au rapport du groupe informel, le Comité exécutif a décidé:

- a) Que les deux membres qui ont proposé des approches nouvelles devraient transmettre des informations au Secrétariat sur leurs propositions dans les meilleurs délais;
- b) De demander au Secrétariat d'afficher le procès-verbal de la réunion informelle sur les questions d'orientation concernant l'élimination des HCFC et le renforcement des institutions, y compris les approches proposées par les deux membres, sur le site Intranet du Fonds multilatéral d'ici le 10 avril 2009, pour recueillir les commentaires des membres du Comité exécutif;
- c) De demander aux membres de transmettre au Secrétariat leurs commentaires sur le document affiché, d'ici le 24 avril 2009 au plus tard; et
- d) De charger le Secrétariat de préparer un document qui regroupera et analysera les deux nouvelles approches proposées, ainsi que les commentaires transmis par les membres dans la période intersessions, pour examen par le Comité exécutif à sa 58^e réunion.

(Décision 57/34)

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : SECTEUR DE LA PRODUCTION

- a) **Examen et analyse approfondis des questions relatives à l'élimination du secteur de la production des HCFC (décisions 56/65 a) et b);**
- b) **Résumé de l'information publique disponible sur les éléments pertinents du fonctionnement du Mécanisme de développement propre et des quantités de HCFC-22 produites admissibles au crédit;**

c) Rapport du sous-groupe sur le secteur de la production

181. Les membres du sous-groupe sur le secteur de la production ont poursuivi leurs discussions à la 57^e réunion du Comité exécutif afin de finaliser les travaux du groupe de contact sur les éléments d'une décision future concernant le secteur de la production des HCFC, conformément à la décision 56/64. Le sous-groupe comprenait les représentants des pays suivants : Australie, Bolivie, Chine, République dominicaine, Géorgie, Allemagne, Japon, Namibie, Suède et États-unis d'Amérique, le représentant de l'Australie agissant comme modérateur. Des représentants du PNUD, du PNUE, de l'ONUDI et de la Banque mondiale étaient aussi présents à titre d'observateurs. Les membres du sous-groupe ont discuté des questions relatives à la vérification technique en Chine et d'une analyse des coûts afférents à la cessation de la production par rapport à la reconversion au HFC-32 et à l'utilisation comme matières premières, et examiné la question des usines mixtes.

182. Le représentant de l'Australie a présenté le rapport du sous-groupe et apporté un amendement verbal pour préciser que « certains membres ont remarqué qu'il n'y avait aucune relation entre l'élimination des HCFC d'une part et les revenus des projets d'incinération du HFC-23 par le mécanisme de développement propre (MDP), d'autre part, tandis que d'autres membres ont jugé qu'en pratique, le MDP a subventionné la production de HCFC-22 ».

183. Après la présentation du rapport et des recommandations du sous-groupe, le Comité exécutif a décidé :

- a) De prendre note que, lors de la préparation des projets du secteur de la production, il était entendu que, selon la pratique courante, la préparation des activités d'élimination du secteur de la production débiterait après que le Comité exécutif ait décidé d'entreprendre une vérification technique des installations de production pertinentes;
- b) De demander au Secrétariat :
 - i) D'effectuer une analyse de la faisabilité technique d'une réorientation de la production du HCFC-22 des utilisations réglementées vers des utilisations comme matière première ;
 - ii) Si une telle réorientation s'avérait techniquement faisable, d'envisager dans le cadre de l'analyse, des options destinées à garantir que toute réorientation vers des utilisations comme matière première serait maintenue ;
 - iii) D'envisager, lors de l'analyse, tous les coûts des installations en aval (par exemple celles qui produisaient du polytétrafluoroéthylène) associés à l'utilisation du HCFC comme matière première après la réorientation; et
 - iv) De rendre cette analyse disponible à temps pour la 59^e réunion du Comité exécutif;
- c) De prendre note des renseignements fournis par le Secrétariat sur le Mécanisme de développement propre et les quantités de production de HCFC-22 disponibles pour des crédits; et
- d) D'examiner, entre autres, les questions suivantes à sa 59^e réunion :
 - i) Décision XIX/6 (paragraphe 15) de la dix-neuvième Réunion des Parties;
 - ii) Production de HCFC 141b;

- iii) Dates de cessation;
- iv) Usines mixtes.

(Décision 57/35)

POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR : RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS APRÈS 2010 : FINANCEMENT ET NIVEAUX (DÉCISION 53/39)

184. Le représentant du Secrétariat a présenté le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/63, qui comprend un examen des mesures de financement actuelles pour le RI et l'optimisation des ressources pour les pays visés à l'Article 5, et analysé la demande pour un soutien continu du RI en rapport avec les mesures de réglementation existante du Protocole de Montréal. Il a aussi tenu compte des effets de la décision XIX/6 de la dix-neuvième Réunion des Parties, qui impose de nouvelles obligations en ce qui a trait à l'élimination accélérée des HCFC, et il a présenté au Comité exécutif des options pour le financement des projets de RI après 2010. Le Secrétariat a recommandé que le financement pour l'ensemble du soutien apporté au RI demeure au niveau actuel.

185. Les membres du Comité exécutif ont remercié le Secrétariat pour son excellente analyse, qui a démontré l'importance du renforcement des institutions qui permet aux Unités nationales d'ozone d'effectuer leur travail afin d'assurer le succès du Protocole de Montréal. On a donc suggéré que l'apport au soutien devrait être au moins maintenu. Il ne devrait certainement pas être réduit. Plusieurs membres ont dit que, étant donné le rôle important actuellement joué par les Unités nationales d'ozone, le travail essentiel qu'elles auront à faire en matière de HCFC et qui pourrait entraîner un accroissement de la charge de travail et, étant donné le climat financier précaire dans lequel elles fonctionnent, il faudrait en réalité accroître les niveaux de financement. Le RI est crucial si l'on veut assurer le succès à long terme du Protocole de Montréal en termes pratiques.

186. Étant donné que le RI était une question d'orientation reliée à d'autres questions d'orientation, par exemple l'élimination et le financement des HCFC, qui sont aussi en cours d'examen à la réunion, le Comité exécutif a confié le dossier au groupe de contact informel, établi pour examiner les questions d'orientation sur les HCFC et le RI dans le cadre du point 11 b) de l'ordre du jour (voir paragraphe 179).

187. Tenant compte des délibérations du groupe informel, le Comité exécutif était d'avis que le financement futur du RI devrait être considéré comme faisant partie d'un ensemble de financement qui devait être convenu dans le contexte de l'élimination des HCFC. L'examen de cette question demandait donc à être approfondi. Le groupe informel n'étant pas parvenu à une conclusion sur la question, il a été proposé que le RI soit examiné par les membres dans la période intersessions, conformément à la décision 57/34.

188. Après discussion, le Comité exécutif a décidé :

- a) De prendre note du document du Secrétariat (document UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/63) sur l'examen des dispositions actuelles pour le financement du renforcement des institutions (RI);
- b) De continuer à financer les demandes de renouvellement des projets de RI jusqu'à la fin décembre 2010, aux niveaux actuels, en attendant la résolution finale de cette question par le Comité exécutif à sa 58^e réunion; et

- c) De demander au Secrétariat de poursuivre son travail sur les objectifs, les indicateurs et les formats, afin que les résultats puissent être appliqués aux demandes de renouvellement des projets de RI présentées par les pays à compter de janvier 2010.

(Décision 57/36)

POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR: MÉCANISME D'OBTENTION DE REVENUS SUPPLÉMENTAIRES PROVENANT DE PRÊTS ET AUTRES SOURCES (DÉCISION 55/2)

189. Le représentant du Secrétariat a présenté le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/64, préparé à la suite de la décision 55/2 afin de permettre au Comité exécutif d'examiner, à sa 57^e réunion, un mécanisme permettant d'obtenir un revenu supplémentaire à partir de prêts et d'autres sources et l'utilisation possible de ces fonds. Il a indiqué que quatre options possibles étaient présentées à la réunion et qu'elles pouvaient être utilisées en tout ou en partie. La première option rendrait les fonds disponibles pour des projets pilotes de mesures de co-financement; la seconde option serait de tenter d'obtenir des ressources supplémentaires de sources publiques ou privées sur une base permanente ou à caractère ponctuel; la troisième option reposerait sur l'établissement continu de relations avec d'autres organismes de financement; et la quatrième option tenterait de développer davantage ce mécanisme afin qu'il permette de rechercher, d'intégrer et de gérer des crédits des marchés du carbone dans le monde afin de profiter des avantages liés au changement climatique ou à la destruction de SAO. La dernière option tirerait avantage des structures établies dans le cadre des trois premières options.

190. Au cours de la discussion, on a constaté que les agences avaient adopté des approches innovatrices pour certains projets de mobilisation des ressources proposés, notamment l'apprentissage par la pratique et la fourniture de subventions de contrepartie à 50 pour cent dans le contexte de la mobilisation des ressources. Des membres étaient d'avis qu'il était important de développer davantage cette analyse, et on a suggéré de demander au Secrétariat de préparer pour la 58^e réunion un document qui examinerait les questions d'ordre juridique, décrirait les modalités de la structure, et aborderait les questions de dates et de trésorerie, en particulier en ce qui a trait au fonds des contributions volontaires, au co-financement et aux mécanismes des marchés. Il a été suggéré aussi que les questions de risques pour le Fonds et de la propriété des crédits devraient être examinées par rapport aux options de mécanisme de marché et on a suggéré d'amorcer une coopération avec le Secrétariat du FEM pour explorer davantage les questions de dates et de liquidités associées à l'option du co-financement. Il était important aussi d'attendre le rapport de la Banque mondiale sur les marchés volontaires. Les membres estimaient qu'il fallait examiner chaque option soigneusement, afin de s'assurer de ne créer aucun incitatif à effet pervers, et la pertinence de la création d'une nouvelle institution a aussi été remise en question. Bien qu'il soit important de porter attention aux co-avantages possibles liés au climat, il était aussi important que le Comité exécutif réalise les objectifs du Fonds multilatéral.

191. Le représentant du Secrétariat a expliqué que, selon ce qu'il comprenait de la discussion, les projets de mobilisation des ressources pour des activités couvrant les co-avantages liés au climat dans les plans d'activités du PNUE, de l'ONUDI et de la Banque mondiale pour 2009-2011 seraient maintenus, mais qu'aucune des activités des programmes de travail ne pourrait être examinée à la présente réunion. Il a aussi confirmé qu'il comprenait que le Secrétariat continuerait de chercher à conclure des contrats et des ententes avec les organismes de financement. Un membre a souligné qu'il était important de traiter toutes les questions liées au climat dans un même point de l'ordre du jour qui comprendrait un mécanisme de revenu supplémentaire, la mobilisation des ressources, et l'approche par unité fonctionnelle et il a suggéré que le Secrétariat prévoit suffisamment de temps à la prochaine réunion pour permettre un examen approfondi de ce sujet.

192. Après les discussions, le Comité exécutif a décidé de demander au Secrétariat :

- a) De prendre note du document sur le mécanisme de revenus supplémentaires provenant des prêts et d'autres sources (UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/64);
- b) De préparer un document sur un mécanisme spécial de financement à l'intérieur du Fonds multilatéral, ainsi qu'un résumé analytique. Le document devrait tenir compte des opinions exprimées à la 57^e réunion et compilées par le Secrétariat, et serait affiché sur son site Intranet, avec toutes les observations que le Secrétariat recevra pendant la période intersessions; et
- c) De présenter le document révisé au Comité exécutif à sa 58^e réunion.

(Décision 57/37)

POINT 15 À L'ORDRE DU JOUR : CONCILIATION DES COMPTES 2006 ET 2007 (DÉCISION 56/67)

193. Le représentant du Secrétariat a présenté le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/65, qui comporte quatre sections : conciliation des comptes 2006; conciliation des comptes 2007; ajustements pour 2007 requis en 2008 par le PNUD et le Trésorier; et recommandations.

194. En ce qui a trait aux deux principaux points de conciliation des comptes 2006, le représentant du Secrétariat a indiqué que le PNUE avait expliqué que l'écart de 105 494 \$ US était attribuable aux dépenses en coûts d'appui pour les années antérieures à 2006 qui avaient été inscrites par inadvertance dans certains de ses projets en 2006. La Banque mondiale avait indiqué qu'elle continuait de chercher d'où provenait le revenu excédentaire de 303 \$ US et soupçonnait qu'il pouvait être attribuable à un rajustement dans le rapport périodique. Ce montant demeurerait donc un poste en suspens dans la conciliation des comptes 2006 et ferait l'objet d'un nouvel examen lors de la conciliation des comptes 2008 à la 59^e réunion.

195. En ce qui a trait aux postes en attente de la conciliation des comptes 2007, la Banque mondiale a expliqué que le manque à gagner de 2 686 741 \$ US de son revenu découlait de la double déduction des transferts de fonds à la Banque pour ses projets approuvés. Le Trésorier a confirmé que le montant de 1 176 270 \$ US avait été déduit deux fois du transfert de la Banque mondiale, mais qu'il n'était pas encore en mesure de confirmer la double déduction de 1 510 471 \$ US, et une autre vérification serait nécessaire avant de pouvoir rembourser le montant à la Banque mondiale. Le PNUE a informé le Secrétariat que, après vérification du surplus de 45 161 \$ US dans les comptes du PNUE, le montant excédentaire allait être retourné au Fonds et qu'il rajusterait un montant de 93 622 \$ US en dépenses supplémentaires dans ses comptes 2008.

196. Après la présentation, le Comité exécutif a décidé :

- a) De prendre note du document sur la conciliation des comptes 2006 et 2007, contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/65;
- b) De prendre note que la conciliation des comptes 2006 et 2007 était terminée pour le PNUE;
- c) De prendre note du remboursement du surplus de 45 161 \$ US au PNUE et de demander au Trésorier de déduire ce montant des transferts futurs au PNUE;

- d) De prendre note de l'explication de la Banque mondiale quant au manque à gagner de 2 686 741 \$ US et de demander au Trésorier de retourner 1 176 270 \$ US à la Banque mondiale; et
- e) De prendre note que les mesures de suivi pour l'exercice de conciliation des comptes 2006-2007 ont été effectuées pour le PNUD, le PNUE et l'ONUDI; et
- f) Que l'exercice de conciliation des comptes 2006-2007 est en suspens jusqu'à la présentation des rapports suivants à la 59^e réunion :
 - i) Un rapport de la Banque mondiale sur le montant de 303 \$ US; et
 - ii) Un rapport du Trésorier pour vérifier que le montant de 1 510 471 \$ US avait été déduit deux fois des transferts faits à la Banque mondiale.

(Décision 57/38)

**POINT 16 DE L'ORDRE DU JOUR : FONCTIONNEMENT DU COMITÉ EXÉCUTIF
(DÉCISION 54/43)**

197. Le représentant du Secrétariat a introduit le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/66, qui présente un court résumé des constatations et conclusions des précédents documents traitant du fonctionnement du Comité exécutif. Le document contient une analyse de la charge de travail du Comité exécutif au cours des trois prochaines années et conclut par une série de recommandations sur l'aménagement des réunions du Comité exécutif en termes de fréquence, de durée et d'agenda des réunions à la lumière du volume et de la complexité de la charge de travail future du Comité. Les trois options présentées au Comité pour l'organisation de ses travaux étaient : i) maintenir le statu quo de trois réunions par an ; ii) tenir deux réunions régulières à dates fixes et maintenir la possibilité de tenir une troisième réunion spécialisée en milieu d'année, si nécessaire; et iii) maintenir le statu quo de trois réunions par an mais d'une durée de quatre jours, chacune.

198. Au cours de la discussion, plusieurs membres ont observé que, étant donné la charge de travail qui attendait le Comité exécutif, en particulier concernant le nombre de questions d'orientation en suspens sur l'élimination des HCFC, il était souhaitable de maintenir le statu quo. Par contre, il a été suggéré qu'il pourrait être utile de revoir cette question dans l'avenir, pour passer éventuellement à deux réunions en 2010 ou 2011. Un membre a suggéré de maintenir le statu quo, mais de surveiller objectivement le moment choisi pour les réunions en vue d'une utilisation efficace et efficiente du temps et du nombre de points à l'ordre du jour, ceci par rapport aux réunions des Parties au Protocole de Montréal et au Groupe de travail à composition non limitée.

199. Un autre membre a suggéré que deux réunions par an seraient suffisantes, avec la possibilité d'une troisième réunion organisée autour de questions spécifiques si nécessaire. Ce membre a aussi déclaré qu'il serait utile de prévoir, sur une base d'essai, une réunion de quatre jours en 2010 afin d'acquérir une expérience dans ce domaine et de contribuer à une évaluation future de cette question. Un autre membre a souscrit à cette suggestion et proposé que le moment choisi pour cette réunion soit laissé à la discrétion du Secrétariat.

200. À l'issue de la discussion, le Comité exécutif a décidé:

- a) De maintenir le statu quo de trois réunions par an ;
- b) De demander au Secrétariat d'organiser, au cours de l'année prochaine, une réunion d'une durée de quatre jours au lieu de cinq ;

- c) De demander au Secrétariat de contrôler le temps et la charge de travail des réunions du Comité exécutif par rapport aux réunions des Parties au Protocole de Montréal et du Groupe de travail à composition non limitée ;
- d) De mettre la question du fonctionnement des réunions du Comité exécutif à l'ordre du jour de la 61^e réunion, en tenant compte de l'expérience acquise conformément au sous-paragraphe b) et des résultats du sous-paragraphe c) précédents.

(Décision 57/39)

POINT 17 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT SUR LA DEMANDE DE LA VINGTIÈME RÉUNION DES PARTIES AU PROTOCOLE DE MONTRÉAL SUR L'ÉTAT DES ACCORDS SUR LA RECONVERSION DES INSTALLATIONS DE FABRICATION D'INHALATEURS À DOSEUR DANS LES PAYS VISÉS À L'ARTICLE 5 ET SUR LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS APPROUVÉS (DÉCISION XX/4))

201. Le représentant du Secrétariat a présenté le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/67, préparé par le Secrétariat en réponse au paragraphe 2 de la décision XX/4 de la Vingtième Réunion des Parties au Protocole de Montréal demandant au Secrétariat du Fonds de rendre compte au Groupe de travail à composition non limitée à sa 29^e réunion sur l'état des accords sur la reconversion des installations de fabrication d'inhalateurs à doseur dans les pays visés à l'article 5. Le Secrétariat avait demandé aux agences d'exécution concernées de fournir un rapport périodique sur l'état de la mise en œuvre des projets sur les inhalateurs à doseur pour la préparation de ce document. Une version provisoire du document avait été envoyée aux agences d'exécution concernées pour examen et leurs observations avaient été incorporées dans le texte final.

202. À la suite de la présentation, un membre a demandé une mise à jour sur l'état actuel de mise en œuvre des projets d'investissements relatifs aux inhalateurs à doseur approuvés jusqu'à présent par le Comité exécutif. Le représentant du Secrétariat a expliqué que l'accent avait essentiellement porté sur la demande d'informations sur les quantités estimées de CFC utilisés pour les inhalateurs à doseur après 2010, mais que l'information demandée relative à l'état actuel de mise en œuvre des projets pouvait être obtenue auprès des agences d'exécution concernées et incorporée au rapport.

203. Suite aux discussions, le Comité exécutif a décidé :

- a) De demander aux agences d'exécution concernées de soumettre au Secrétariat, le 10 avril 2009 au plus tard, un rapport sur l'état de la mise en œuvre des projets d'investissement sur les inhalateurs à doseur approuvés jusqu'à présent ;
- b) De demander au Secrétariat de faire circuler, entre les sessions, parmi les membres du Comité exécutif afin qu'ils fassent part de leurs commentaires avant le 30 avril 2009, le rapport modifié sur l'état des accords sur la reconversion des installations de fabrication d'inhalateurs à doseur dans les pays visés à l'article 5 et sur la mise en œuvre des projets approuvés ;
- c) De soumettre le rapport révisé, après accord du Président du Comité exécutif, à la 29^e réunion du Groupe de travail à composition non limitée des Parties, le 15 mai 2009 au plus tard.

(Décision 57/40)

POINT 18 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DIVERSES

Rapport du Comité exécutif au Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès réalisés dans la réduction des émissions de substances réglementées dans l'utilisation des agents de transformation (suivi de la décision XVII/6 de la dix-septième Réunion des Parties)

204. Le représentant du Secrétariat a présenté le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/Inf.2, qui contient un rapport sur les progrès réalisés dans la réduction des substances réglementées provenant de l'utilisation d'agents de transformation, les quantités d'appoint connexes de substances réglementées et la mise en œuvre et l'élaboration de techniques de réduction des émissions et de procédés et substances de remplacement ne contenant pas de SAO. Ce rapport a été préparé conformément à la décision XVII/6 de la Dix-septième Réunion des Parties qui demandait, entre autres, au Comité exécutif de soumettre en 2007, et ensuite tous les deux ans, un rapport sur ce sujet au Groupe de travail à composition non limitée. Le présent document est une mise à jour du rapport du Comité exécutif soumis au Groupe de travail à composition non limitée à sa 27^e réunion en 2007, en réponse au mandat mentionné plus haut.

205. Après avoir examiné le rapport, le Comité exécutif a décidé de demander au Secrétariat de terminer le rapport sur les progrès réalisés dans la réduction des émissions de substances réglementées dans l'utilisation des agents de transformation, en tenant compte des observations faites par les membres du Comité et, après approbation du texte définitif par le Président du Comité exécutif, de le soumettre à la 29^e réunion du Groupe de travail à composition non limitée.

(Décision 57/41)

Gestion écologiquement rationnelle des banques de SAO (Décision XX/7)

206. Le représentant du Secrétariat a rappelé au Comité exécutif que, dans la décision XX/7, la vingtième réunion des Parties au Protocole de Montréal avait décidé, entre autres, de demander au Secrétariat de l'ozone, avec l'aide du Secrétariat du Fonds multilatéral, de consulter des experts des institutions de financement et autres spécialistes concernés du financement, en vue d'établir un rapport sur les possibilités de financement de la gestion et de la destruction des banques de SAO. Il a précisé que le Secrétariat de l'ozone avait indiqué qu'il avait consulté des institutions financières et avait demandé au Fonds multilatéral d'apporter sa contribution aux fins d'inclusion dans le rapport à soumettre au Groupe de travail à composition non limitée ainsi que les discussions tenues en marge de la présente réunion. En raison d'événements imprévus, cette réunion n'avait pas encore eu lieu.

207. Les débats qui ont suivi ont permis de constater que l'on s'attendait à ce que le Secrétariat du Fonds multilatéral et le Secrétariat de l'ozone travaillent en étroite collaboration et la question a été posée de savoir s'il était nécessaire que le Secrétariat fasse une présentation détaillée de ses activités. Il a été suggéré plutôt de faire une présentation lors de la discussion sur les activités du Secrétariat. Le représentant du Secrétariat a expliqué que comme le Secrétariat de l'ozone avait demandé une contribution de la part du Fonds multilatéral et non pas seulement du Secrétariat du Fonds, il avait semblé important d'informer le Comité exécutif de cette demande.

208. À l'issue de la discussion, le Comité exécutif a décidé de donner mandat au Secrétariat de remettre au Secrétariat de l'ozone un chapitre sur les modalités de financement du Fonds multilatéral afin que le rapport sur les opportunités de financement pour la gestion et la destruction des banques de substances qui appauvrissent la couche d'ozone soit transmis aux Parties à la 29^e réunion du Groupe de travail à composition non limitée.

(Décision 57/42)

Atelier pour un dialogue sur les substances à potentiel de réchauffement global (PRG) élevé proposées en remplacement des SAO (décision XX/8)

209. Le représentant du Secrétariat a informé le Comité exécutif que le Secrétariat participerait au dialogue non limité sur les substances à PRG élevé proposées en remplacement des SAO, organisé par le Secrétariat de l'ozone juste avant la 29^e réunion du Groupe de travail à composition non limitée.

Dates et lieu des 58^e et 59^e réunions du Comité exécutif

210. La représentante du Secrétariat a rappelé qu'à sa 56^e réunion, le Comité exécutif avait provisoirement décidé de tenir la 58^e réunion à Montréal du 6 au 10 juillet 2009. En ce qui concerne la 59^e réunion, elle a également rappelé que le Chef du Secrétariat avait expliqué que le gouvernement de l'Égypte ne serait pas en mesure de couvrir les coûts supplémentaires d'un montant de 250 000 \$US pour les frais de voyage du personnel et les services de conférence liés à l'accueil possible de cette réunion à Sharm El Sheikh (Égypte) du 10 au 14 novembre. D'autres arrangements pourraient être pris afin que le Comité se réunisse à Montréal soit du 16 au 20 novembre soit du 23 au 27 novembre, bien que les installations de l'OACI ne seraient pas disponibles. Elle a souligné que le montant de 250 000 \$US n'était qu'une estimation et qu'il serait possible de réduire une partie de cette somme en partageant les coûts des vols des délégués parrainés avec le Secrétariat de l'ozone et en utilisant des fonds économisés sur d'autres postes budgétaires du Secrétariat.

211. Au cours de la discussion qui s'est ensuivie, plusieurs sujets de préoccupations ont été exprimés : les demandes répétées de suppléments budgétaires de la part du Secrétariat en dépit d'une augmentation importante du budget du Secrétariat au cours des dernières années, les coûts supplémentaires pour les délégués si la 59^e réunion se tenait à Montréal, étant donné que les délégués qui assistent à la fois à cette réunion et à la vingt et unième Réunion des Parties auront besoin de deux séries de vols – et que ces vols s'accompagnent d'émissions de carbone – et aussi le choix malencontreux pour les délégations individuelles des dates proposées si la réunion se tenait à Montréal.

212. La représentante du Secrétariat a précisé que les coûts supplémentaires estimés étaient seulement fournis à titre d'information aux membres du Comité exécutif et n'étaient pas en fait des demandes de financement supplémentaire. Dans le cas où le Comité exécutif choisirait de tenir sa 59^e réunion à la suite de la vingt et unième Réunion des Parties, elle invite les délégués parrainés à fournir les noms de leurs coparticipants au moins quatre semaines avant la 59^e réunion afin de permettre aux Secrétariats du Fonds et de l'ozone de prendre les dispositions nécessaires en vue de leur participation.

213. À l'issue de la discussion, le Comité exécutif a décidé:

- a) De tenir sa 58^e réunion à Montréal du 6 au 10 juillet 2009 ;
- b) De tenir sa 59^e réunion à Sharm El Sheikh (Égypte) du 10 au 14 novembre, à la suite de la vingt et unième Réunion des Parties ;
- c) De demander au Secrétariat d'essayer de réduire les coûts supplémentaires causés par la tenue de la 59^e réunion à Sharm El Sheikh en utilisant les fonds économisés sur d'autres postes budgétaires et de rendre compte de tout montant dû à la 59^e réunion ; et
- d) De demander au Secrétariat de préparer une analyse historique des coûts des réunions du Comité exécutif et de la soumettre à l'examen du Comité à sa 60^e réunion.

(Décision 57/43)

Hommage à M. Hugh Nolan

214. Le Comité exécutif, ayant pris connaissance de la mort tragique de M. Hugh Nolan, mari de Mme Maria Nolan, Chef du Secrétariat du Fonds multilatéral, s'est levé et a observé une minute de silence en sa mémoire.

POINT 19 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DU RAPPORT

215. Le Comité exécutif a adopté son rapport sur la base du projet de rapport contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/L.1.

POINT 20 DE L'ORDRE DU JOUR : CLOTURE DE LA RÉUNION

216. Après l'échange habituel de courtoisies, le président a levé la séance à 16 heures 30 le vendredi 3 avril 2009.

Annexe I

FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE POUR LE FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL

Tableau 1: ÉTAT DU FONDS 1991-2011 (EN \$US)

Au 27 Mars 2009

REVENUS		
Contributions reçues		
- Paiements en espèces et billets à ordre encaissés		2,126,050,475
- Billets à ordre en main		28,278,282
- Coopération bilatérale		128,279,998
- Intérêts créditeurs		192,148,186
- Revenus supplémentaires provenant de prêts et autres		1,198,947
- Revenus divers		9,851,710
Total des Revenus		2,485,807,598
AFFECTATIONS* ET PROVISIONS		
- PNUD	564,948,563	
- PNUE	158,534,372	
- ONUDI	536,163,859	
- Banque Mondiale	993,524,844	
Projets non spécifiés selon la décision 55/2	1,198,947	
Moins les ajustements	-	
Total des affectations aux agences d'exécution		2,254,370,585
Coûts du Secrétariat et du Comité exécutif (1991-2009)		
- comprend les prévisions pour les contrats du personnel jusqu'en 2011		72,255,676
Les frais de trésorerie (2003-2009)		3,050,550
Coûts de surveillance et d'évaluation (1999-2009)		2,941,754
Coûts d'audit technique (1998-2005)		909,960
Coûts de stratégie d'information (2003-2004)		
- comprend les provisions pour frais d'entretien du réseau pour 2004		104,750
Coopération bilatérale		128,279,998
Provision pour les fluctuations du mécanisme de taux de change fixes		
- valeurs des pertes/(gains)		(37,557,537)
Total des affectations et provisions		2,424,355,737
Espèces		33,173,579
Billets à ordre:		
2009	10,445,988	
2010	6,754,402	
2011	1,929,829	
Non planifié	9,148,063	
		28,278,282
SOLDE DISPONIBLE POUR DE NOUVELLES AFFECTATIONS		61,451,861

* Les montants reflètent les approbations nettes pour lesquelles les ressources sont transférées y compris les billets à ordre qui n'ont pas encore été encaissés par les agences d'exécution. Ils reflètent les chiffres d'inventaire du Secrétariat sur les montants nets approuvés. Ces chiffres sont en cours de révision dans le cadre de l'exercice de rapprochement des comptes.

FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE POUR LE FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL

Tableau 2: SOMMAIRE DES ÉTATS DES CONTRIBUTIONS ET AUTRES REVENUS 1991- 2009

SOLDE DISPONIBLE POUR DE NOUVELLES AFFECTATIONS

Au 27 Mars 2009

Description	1991-1993	1994-1996	1997-1999	2000-2002	2003-2005	2006-2008	1991-2008	2009	1991 - 2009
Contributions promises	234,929,241	424,841,347	472,567,009	440,000,001	474,000,000	367,630,989	2,413,968,587	133,333,334	2,547,301,921
Versements en espèces/reçus	206,290,209	381,509,659	412,094,904	406,524,719	415,073,241	298,529,915	2,120,022,647	6,027,828	2,126,050,475
Assistance bilatérale	4,366,255	11,955,410	22,035,587	22,658,352	48,181,291	19,083,103	128,279,998	0	128,279,998
Billets à ordre	0	0	0	0	2,315,000	25,963,282	28,278,282	0	28,278,282
Total des versements	210,656,464	393,465,069	434,130,491	429,183,071	465,569,532	343,576,300	2,276,580,927	6,027,828	2,282,608,755
Contributions contestées	0	8,098,267	0	0	0	32,869,133	40,967,400	0	40,967,400
Arriérés de contributions	24,272,777	31,376,278	38,436,518	10,816,930	8,430,468	24,054,689	137,387,660	127,305,506	264,693,166
Paiement d'engagements (%)	89.67%	92.61%	91.87%	97.54%	98.22%	93.46%	94.31%	4.52%	89.61%
Intérêts créditeurs	5,323,644	28,525,733	44,685,516	53,946,601	19,374,449	40,292,243	192,148,186	0	192,148,186
Revenu supplémentaire						1,198,947	1,198,947	0	1,198,947
Revenus divers	1,442,103	1,297,366	1,223,598	1,125,282	1,386,177	3,377,184	9,851,710	0	9,851,710
TOTAL DES REVENUS	217,422,212	423,288,168	480,039,605	484,254,955	486,330,158	388,444,674	2,479,779,770	6,027,828	2,485,807,598

Montants cumulatifs	1991-1993	1994-1996	1997-1999	2000-2002	2003-2005	2006-2008	1991-2008	2009	1991 - 2009
Total des engagements	234,929,241	424,841,347	472,567,009	440,000,001	474,000,000	367,630,989	2,413,968,587	133,333,334	2,547,301,921
Total des versements	210,656,464	393,465,069	434,130,491	429,183,071	465,569,532	343,576,300	2,276,580,927	6,027,828	2,282,608,755
Paiement de contributions (%)	89.67%	92.61%	91.87%	97.54%	98.22%	93.46%	94.31%	4.52%	89.61%
Total des revenus	217,422,212	423,288,168	480,039,605	484,254,955	486,330,158	388,444,674	2,479,779,770	6,027,828	2,485,807,598
Total des arriérés de contributions	24,272,777	31,376,278	38,436,518	10,816,930	8,430,468	24,054,689	137,387,660	127,305,506	264,693,166
Total des engagements (%)	10.33%	7.39%	8.13%	2.46%	1.78%	6.54%	5.69%	95.48%	10.39%
Arriérés de contributions pour certains pays à économie en transition*	24,272,777	31,376,278	32,764,258	9,811,798	7,511,983	6,366,431	112,103,525	3,135,931	115,239,456
Arriérés de contributions des pays à économie en transition (%)	10.33%	7.39%	6.93%	2.23%	1.58%	1.73%	4.64%	2.35%	4.52%

*Pays à économie en transition: Azerbaïdjan, Bélarus, Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Fédération de Russie, République tchèque, Slovaquie, Slovénie, Tadjikistan, Ukraine, Ouzbékistan et Turkménistan jusqu'en 2004 selon la décision XVI/39.

FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE POUR LE FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL

Tableau 3: SOMMAIRE DE L'ÉTAT DES CONTRIBUTION POUR LA PÉRIODE 1991-2009

Au 27 Mars 2009

Partie	Contributions Convenues	Versements en espèces	Assistance Bilatérale	Billets à Ordre	Arriérés de Contributions	(Gains)/Pertes au change N.B.: montant négatif = gain
Australie*	48,100,535	46,828,628	1,271,907	0	0	625,325
Autriche	26,949,218	25,381,594	131,790	0	1,435,834	-1,398,077
Azerbaïdjan	877,648	311,683	0	0	565,965	0
Bélarus	2,692,898	0	0	0	2,692,898	0
Belgique	33,386,048	31,602,183	0	0	1,783,865	193,941
Bulgarie	1,185,200	1,152,825	0	0	32,375	0
Canada*	89,673,321	75,392,077	9,400,968	0	4,880,277	-4,585,960
Chypre	415,396	344,170	0	0	71,225	0
République tchèque	7,153,586	7,087,496	66,090	0	0	90,458
Danemark	21,973,938	20,572,679	205,000	0	1,196,258	-1,271,724
Estonie	219,063	193,162	0	0	25,901	0
Finlande	17,318,499	15,953,652	451,870	0	912,977	-998,220
France	194,764,331	159,478,979	15,937,529	9,148,063	10,199,760	-15,656,955
Allemagne	285,593,298	216,021,483	41,210,317	14,473,719	13,887,779	-2,469,867
Grèce	13,548,017	11,055,929	0	0	2,492,088	-1,496,005
Hongrie	4,519,635	4,458,166	46,494	0	14,976	-76,259
Islande	987,764	927,870	0	0	59,894	-32,755
Irlande	7,968,462	7,968,462	0	0	0	335,944
Israël	10,211,328	3,724,671	152,462	0	6,334,195	0
Italie	152,115,128	129,201,450	14,581,507	0	8,332,171	3,291,976
Japon	503,279,089	454,494,516	16,298,223	0	32,486,350	0
Koweït	286,549	286,549	0	0	0	0
Lettonie	421,695	392,557	0	0	29,138	-2,483
Liechtenstein	241,465	241,464	0	0	0	0
Lituanie	638,329	55,078	0	0	583,251	0
Luxembourg	2,211,785	2,211,785	0	0	0	-109,316
Malte	125,750	51,445	0	0	74,305	0
Monaco	177,961	177,961	0	0	0	-1,388
Pays-Bas	50,968,899	47,936,975	0	0	3,031,924	0
Nouvelle-Zélande	7,284,806	6,870,405	0	0	414,401	68,428
Norvège	19,016,557	19,016,557	0	0	0	17,242
Panama	16,915	16,915	0	0	0	0
Pologne	8,336,016	7,066,002	113,000	0	1,157,014	0
Portugal	11,214,523	8,775,618	101,700	0	2,337,205	198,162
Roumanie	213,435	100,122	0	0	113,313	0
Fédération de Russie	101,188,721	0	0	0	101,188,721	0
Singapour	531,221	459,245	71,976	0	0	0
République slovaque	2,212,588	2,094,084	16,523	0	101,981	0
Slovénie	1,094,600	1,094,600	0	0	0	0
Afrique du Sud	3,793,691	3,763,691	30,000	0	0	0
Espagne	74,635,481	68,077,179	2,318,844	0	4,239,458	-1,462,766
Suède	34,186,681	30,624,620	1,828,377	0	1,733,684	-1,181,509
Suisse	37,202,922	33,321,288	1,913,230	0	1,968,403	-1,775,249
Tadjikistan	103,266	8,686	0	0	94,580	0
Turkménistan**	293,245	5,764	0	0	287,481	0
Ukraine	9,072,002	1,082,925	0	0	7,989,076	0
Émirats arabes unis	559,639	559,639	0	0	0	0
Royaume-Uni	168,592,306	157,275,551	565,000	0	10,751,755	-9,860,479
États-Unis d'Amérique	589,083,770	522,143,489	21,567,191	4,656,500	40,716,590	0
Ouzbékistan	664,704	188,606	0	0	476,098	0
SOUS -TOTAL	2,547,301,921	2,126,050,475	128,279,998	28,278,282	264,693,166	-37,557,537
Contributions contestées***	40,967,400	0	0	0	40,967,400	0
TOTAL	2,588,269,321	2,126,050,475	128,279,998	28,278,282	305,660,566	

* La coopération bilatérale enregistrée concernant l'Australie et le Canada a été ajustée suite aux approbations obtenues lors de la 39e réunion et tout en tenant compte d'une réconciliation faite par le Secrétariat dans les rapports périodiques soumis à la 40e réunion. Celle-ci s'élève donc à 1 208 219 \$US et 6 449 438 \$US au lieu de 1 300 088 \$US et 6 414 880 \$US respectivement.

** En conformité avec les décisions VI/5 et XVI/39 de la Réunion des Parties au Protocole de Montréal, le Turkménistan a été reclassifié comme opérant sous l'article 5 en 2004: sa contribution de 5 764 \$US pour 2005 est mentionnée seulement pour figurer au dossier.

***Les montants par l'Allemagne, la France, l'Italie, le Japon et le Royaume-Uni ont été déduits de leur contribution de 1996 et ne sont présentés ici qu'aux fins de dossiers. Le montant des États-Unis est déduit des contributions de 2007 et 2008.

FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE POUR LE FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL

Tableau 4: État des contributions pour 2009

Au 27 MARS 2009

Partie	Contributions Convenues	Versements en Espèces	Assistance Bilatérale	Billets à Ordre	Arriérés de Contributions
Australie	2,892,711	2,892,711			0
Autriche	1,435,834				1,435,834
Azerbaïdjan	8,094				8,094
Bélarus	32,375				32,375
Belgique	1,783,865				1,783,865
Bulgarie	32,375				32,375
Canada	4,819,027				4,819,027
Chypre	71,225				71,225
République tchèque	454,869	454,869			0
Danemark	1,196,258				1,196,258
Estonie	25,900				25,900
Finlande	912,976				912,976
France	10,199,760			0	10,199,760
Allemagne	13,884,041			0	13,884,041
Grèce	964,777				964,777
Hongrie	394,976	380,000			14,976
Islande	59,894				59,894
Irlande	720,345	720,345			0
Israël	678,257				678,257
Italie	8,221,645				8,221,645
Japon	26,910,144				26,910,144
Lettonie	29,138				29,138
Liechtenstein	16,188	16,188			0
Lituanie	50,181				50,181
Luxembourg	137,594	137,594			0
Malte	27,519				27,519
Monaco	4,856	4,856			0
Pays-Bas	3,031,924				3,031,924
Nouvelle-Zélande	414,401				414,401
Norvège	1,265,865	1,265,865			0
Pologne	810,995				810,995
Portugal	853,083				853,083
Roumanie	113,313				113,313
Fédération de Russie	1,942,503				1,942,503
République slovaque	101,981				101,981
Slovénie	155,400	155,400			0
Espagne	4,804,458				4,804,458
Suède	1,733,684				1,733,684
Suisse	1,968,403				1,968,403
Tadjikistan	1,619				1,619
Ukraine	72,844				72,844
Royaume-Uni	10,751,755				10,751,755
États-Unis d'Amérique	29,333,333				29,333,333
Ouzbékistan	12,950				12,950
TOTAL	133,333,334	6,027,828	0	0	127,305,506

FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE POUR LE FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL

Tableau 5 : État des contributions pour 2008

Au 27 MARS 2009

Partie	Contributions Convenues	Versements en Espèces	Assistance Bilatérale	Billets à Ordre	Arriérés de Contributions
Australie	2,660,143	2,660,143			0
Autriche	1,435,341	1,435,341			0
Azerbaïdjan	8,355				8,355
Bélarus	30,077				30,077
Belgique	1,786,239	1,786,239			0
Bulgarie	28,406	28,406			0
Canada	4,700,366	3,903,141	940,073		(142,848)
Chypre	65,167	65,167			0
République tchèque	305,783	305,783			0
Danemark	1,199,738	1,199,738			0
Estonie	20,051	20,051			0
Finlande	890,613	890,613			0
France	10,075,793		842,980	9,148,063	84,750
Allemagne *	14,473,719	964,915	2,891,058	4,824,573	5,793,173
Grèce	885,600				885,600
Hongrie	210,539	210,539			0
Islande	56,812	56,812			0
Irlande	584,830	584,830			0
Israël	780,331		114,356		665,975
Italie	8,162,562	4,665,805	1,521,994		1,974,763
Japon	29,362,667	29,362,667	33,900		(33,900)
Lettonie	25,064	25,064			0
Liechtenstein	8,355	8,355			0
Lituanie	40,103				40,103
Luxembourg	128,663	128,663			0
Malte	23,393				23,393
Monaco	5,013	5,013			0
Pays-Bas	2,823,896	1,671,687			1,152,209
Nouvelle-Zélande	369,279	369,279			0
Norvège	1,134,571	1,134,571			0
Pologne	770,305	424,287			346,018
Portugal	785,344				785,344
Roumanie	100,122	100,122			0
Fédération de Russie	1,838,039				1,838,039
République slovaque	85,218	85,218			0
Slovénie	137,017	137,017			0
Espagne	4,210,779	4,044,217	731,562		(565,000)
Suède	1,667,602	1,667,602			0
Suisse	2,000,120	1,997,218	91,689		(88,787)
Tadjikistan	1,671				1,671
Ukraine	65,167				65,167
Royaume-Uni	10,237,875	10,237,875			0
Etats-Unis d'Amérique	11,383,258				11,383,258
Ouzbékistan	23,393				23,393
SOUS TOTAL	115,587,380	70,176,379	7,167,612	13,972,636	24,270,753
Contributions contestées**	17,979,409	0	0	0	17,979,409
TOTAL	133,566,789	70,176,379	7,167,612	13,972,636	42,250,162

* Assistance bilatérale, s'élevant à 572 817 \$US, approuvée à la 51e réunion du Comité exécutif, appliquée à 2008 pour l'Allemagne.

*Assistance bilatérale, s'élevant à 353,814 \$US, approuvée à la 52e réunion du Comité exécutif, appliquée à 2008 pour l'Allemagne.

** Solde des Etats-Unis de contributions contestées s'élevant à 32,869,133 \$US dont 14,889,724 appliqués à 2007.

FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE POUR LE FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL

Tableau 6: État des contributions pour 2007

Au 27 MARS 2009

Partie	Contributions Convenues	Versements en Espèces	Assistance Bilatérale	Billets à Ordre	Arriérés de Contributions
Australie	2,660,143	2,530,193			129,950
Autriche	1,435,341	1,435,341			0
Azerbaïdjan	8,355				8,355
Bélarus	30,077				30,077
Belgique	1,786,239	1,786,239			0
Bulgarie	28,406	28,406			0
Canada	4,700,366	4,362,036	339,959		(1,629)
Chypre	65,167	65,167			0
République tchèque	305,783	305,783			0
Danemark	1,199,738	1,199,738			0
Estonie	20,051	20,051			0
Finlande	890,613	890,613			0
France	10,075,793	9,287,393	839,250		(50,850)
Allemagne	14,473,719	7,236,859	2,894,691	7,236,859	(2,894,691)
Grèce	885,600				885,600
Hongrie	210,539	210,539			0
Islande	56,812	56,812			0
Irlande	584,830	584,830			0
Israël	780,331				780,331
Italie	8,162,562	6,761,775	1,632,512		(231,724)
Japon	29,362,667	29,362,667	62,150		(62,150)
Lettonie	25,064	25,064			0
Liechtenstein	8,355	8,355			0
Lituanie	40,103				40,103
Luxembourg	128,663	128,663			0
Malte	23,393				23,393
Monaco	5,013	5,013			0
Pays-Bas	2,823,896	3,400,000			(576,104)
Nouvelle-Zélande	369,279	369,279			0
Norvège	1,134,571	1,134,571			0
Pologne	770,305	770,305			0
Portugal	785,344	86,566			698,778
Fédération de Russie	1,838,039				1,838,039
République slovaque	85,218	85,218			0
Slovénie	137,017	137,017			0
Espagne	4,210,779	4,210,779			0
Suède	1,667,602	1,667,602			0
Suisse	2,000,120	1,603,225	14,844		382,051
Tadjikistan	1,671				1,671
Ukraine	65,167				65,167
Royaume-Uni	10,237,875	10,237,875			0
Etats-Unis d'Amérique *	14,472,943	14,472,943			(0)
Ouzbékistan	23,393				23,393
SOUS TOTAL	118,576,943	104,466,918	5,783,406	7,236,859	1,089,759
Contributions contestées*	14,889,724	0	0	0	14,889,724
TOTAL	133,466,667	104,466,918	5,783,406	7,236,859	15,979,483

* Portion des contribution contestées s'élevant à 32,869,133 compensée en partie en 2007 et en totalité en 2008.

FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE POUR LE FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL

Tableau 7: État des contributions pour 2006

Au 27 MARS 2009

Partie	Contributions Convenues	Versements en Espèces	Assistance Bilatérale	Billets à Ordre	Arriérés de Contributions
Australie	2,660,143	2,660,143	129,950		(129,950)
Autriche	1,435,341	1,435,341			0
Azerbaïdjan	8,355				8,355
Bélarus	30,077				30,077
Belgique	1,786,239	1,786,239			0
Bulgarie	28,406	28,406			0
Canada	4,700,366	4,095,934	399,455		204,977
Chypre	65,167	65,167			0
République tchèque	305,783	305,783			0
Danemark	1,199,738	1,199,738			0
Estonie	20,051	20,051			0
Finlande	890,613	890,613			0
France	10,075,793	9,342,968	675,400		57,425
Allemagne	14,473,719	12,061,432	2,894,744	2,412,286	(2,894,744)
Grèce	885,600				885,600
Hongrie	210,539	210,539			0
Islande	56,812	56,812			0
Irlande	584,830	584,830			0
Israël	780,331				780,331
Italie	8,162,562	8,162,562	1,632,512		(1,632,512)
Japon	29,362,667	29,362,667			0
Lettonie	25,064	25,064			0
Liechtenstein	8,355	8,355			0
Lituanie	40,103				40,103
Luxembourg	128,663	128,663			0
Malte	23,393	23,393			0
Monaco	5,013	5,013			0
Pays-Bas	2,823,896	3,400,000			(576,104)
Nouvelle-Zélande	369,279	369,279			0
Norvège	1,134,571	1,134,571			0
Pologne	770,305	770,305			0
Portugal	785,344	785,344			0
Fédération de Russie	1,838,039				1,838,039
République slovaque	85,218	85,218			0
Slovénie	137,017	137,017			0
Espagne	4,210,779	4,215,179			(4,400)
Suède	1,667,602	1,667,602			0
Suisse	2,000,120	1,603,345	400,024		(3,249)
Tadjikistan	1,671				1,671
Ukraine	65,167				65,167
Royaume-Uni	10,237,875	10,237,875			0
Etats-Unis d'Amérique	29,362,667	27,021,167		2,341,500	(0)
Ouzbékistan	23,393				23,393
TOTAL	133,466,667	123,886,618	6,132,085	4,753,786	(1,305,822)
Pays à économie en transition	3,589,188	1,582,384	0	0	2,006,804

TRUST FUND FOR THE MULTILATERAL FUND FOR THE IMPLEMENTATION OF THE MONTREAL PROTOCOL

Table 8 : Etat des contributions 2006-2008

Au 27 Mars 2009

Party	Agreed Contributions	Cash Payments	Bilateral Assistance	Promissory Notes	Outstanding Contributions
Australie	7,980,429	7,850,479	129,950	0	0
Autriche	4,306,023	4,306,023	0	0	0
Azerbaïdjan	25,064	0	0	0	25,064
Belarus	90,231	0	0	0	90,231
Belgique	5,358,718	5,358,718	0	0	0
Bulgarie	85,218	85,218	0	0	0
Canada	14,101,098	12,361,111	1,679,487	0	60,500
Chypre	195,500	195,500	0	0	0
République tchèque	917,348	917,348	0	0	0
Danemark	3,599,214	3,599,214	0	0	0
Estonie	60,154	60,154	0	0	0
Finlande	2,671,840	2,671,840	0	0	0
France	30,227,380	18,630,361	2,357,630	9,148,063	91,325
Allemagne*	43,421,156	20,263,206	8,680,493	14,473,719	3,738
Grèce	2,656,801	0	0	0	2,656,801
Hongrie	631,617	631,617	0	0	0
Island	170,436	170,436	0	0	0
Irlande	1,754,491	1,754,491	0	0	0
Israël	2,340,993	0	114,356	0	2,226,637
Italie	24,487,687	19,590,142	4,787,018	0	110,527
Japon	88,088,000	88,088,000	96,050	0	(96,050)
Lettonie	75,192	75,192	0	0	0
Liechtenstein	25,064	25,064	0	0	0
Lithuanie	120,308	0	0	0	120,308
Luxembourg	385,988	385,988	0	0	0
Malte	70,180	23,393	0	0	46,786
Monaco	15,038	15,038	0	0	0
Pays-Bas	8,471,687	8,471,687	0	0	0
Nouvelle Zelande	1,107,836	1,107,836	0	0	0
Norvège	3,403,713	3,403,713	0	0	0
Pologne	2,310,916	1,964,897	0	0	346,019
Portugal	2,356,031	871,909	0	0	1,484,122
Roumanie	100,122	100,122	0	0	0
Fédération de Russie	5,514,116	0	0	0	5,514,116
République slovaque	255,654	255,654	0	0	0
Slovénie	411,052	411,052	0	0	0
Espagne	12,632,338	12,470,176	731,562	0	(569,400)
Suède	5,002,807	5,002,807	0	0	0
Suisse	6,000,361	5,203,789	506,557	0	290,015
Tadjikistan	5,013	0	0	0	5,013
Ukraine	195,500	0	0	0	195,500
Royaume-Uni	30,713,625	30,713,625	0	0	0
Etats-Unis d'Amérique	55,218,867	41,494,110	0	2,341,500	11,383,257
Ouzbékistan	70,180	0	0	0	70,180
TOTAL	367,630,989	298,529,915	19,083,103	25,963,282	24,054,689

* Assistance bilatérale, s'élevant à 572 817 \$US, approuvée à la 51e réunion du Comité exécutif, appliquée à 2008 pour l'Allemagne.

* Assistance bilatérale, s'élevant à 353,814 \$US, approuvée à la 52e réunion du Comité exécutif, appliquée à 2008 pour l'Allemagne.

Tableau 9: Situation des billets à ordre en date du 27 février 2009

BILLETS A ORDRE DU FONDS MULTILATERAL

Pays	FONDS DETENUS PAR			AGENCE D'EXECUTION POUR LE COMPTE DE LAQUELLE ILS SONT DETENUS					
	A BANQUE MONDIALE	B TRESORIER	C= A+B TOTAL	D PNUD	E PNUE	F ONUDI	G BANQUE MONDIALE	H TRESORIER	D+E+F+G+H=I I=C TOTAL
	Valeur nette	Valeur nette	Valeur nette	Valeur nette	Valeur nette	Valeur nette	Valeur nette	Valeur nette	Valeur nette
Canada			0					0	0
France		9,148,063	9,148,063					9,148,063	9,148,063
Allemagne		14,473,719	14,473,719					14,473,719	14,473,719
Pays-Bas			0					0	0
Royaume-Uni			0					0	0
Etats-Unis d'Amérique		4,656,500	4,656,500					4,656,500	4,656,500
TOTAL	0	28,278,282	28,278,282	0	0	0	0	28,278,282	28,278,282

Registre des billets à ordre 2004-2009 au 27 février 2009

Tableau 10 : Journal des billets à ordre du Fonds multilatéral de 2004 - 2009

MONTANTS RECUS						MONTANTS ENCAISSES						
Date d'effet	Année de contribution	Pays d'origine	Code du B/O	Dénomination/Type de devise	Montant (dans la devise originelle)	Valeur en \$US per UNEP b/	Date de transfert	Agence	Montant du transfert dans la devise originelle	Date d'encaissement	Valeur réelle de l'encaissement (\$US)	Gain/(Perte) par rapport à la valeur prévue (\$ US)
10/25/2004	2004	Canada		\$Can	6,216,532.80	3,963,867.12	11/9/2004	BIRD	6,216,532.80	1/19/2005	5,140,136.76	1,176,289.84
4/21/2005	2005	Canada		\$Can	6,216,532.78	3,963,867.12	Nov. 2005	TRESORIER	6,216,532.78	Nov. 2005	5,307,831.95	1,343,964.83
12/22/2006	2006	Canada		\$Can	4,794,373.31	3,760,292.79	1/19/2007	TRESORIER	4,794,373.31	1/19/2007	4,088,320.38	328,027.59
6/27/2008	2008	Canada		\$Can	4,794,373.31	3,760,292.79	9/19/2008	TRESORIER	4,794,373.31	9/19/2008	4,492,899.74	732,606.95
12/31/2004	2004	France		Euro	10,597,399.70	9,784,322.50	9/28/2006	TRESORIER	10,597,399.70	9/28/2006	12,102,125.26	2,317,802.76
1/18/2006	2005	France		Euro	11,217,315.23	10,356,675.50	9/28/2006	TRESORIER	11,217,315.23	9/28/2006	12,810,062.64	2,453,387.14
12/20/2006	2006	France		Euro	7,503,239.54	9,342,968.43	7/31/2007	TRESORIER	7,503,239.54	7/31/2007	10,249,425.21	906,456.78
Dec.2007	2007	France		Euro	7,483,781.61	9,287,393.43	9/16/2008	TRESORIER	7,483,781.61	9/16/2008	10,629,963.40	1,342,569.97
Dec.2008	2008	France			7,371,509.51	9,148,063.43		SOLDE TRESORIER				
8/9/2004	2004	Allemagne	BU 104 1006 01	\$US	18,914,439.57	18,914,439.57	8/3/2005	TRESORIER	6,304,813.19	8/3/2005	6,304,813.19	-
							8/11/2006	TRESORIER	6,304,813.19	8/11/2006	6,304,813.19	-
							2/16/2007	TRESORIER	3,152,406.60	2/16/2007	3,152,406.60	-
							8/10/2007	TRESORIER	3,152,406.60	8/10/2007	3,152,406.60	-
									18,914,439.57			
7/8/2005	2005	Allemagne	BU 105 1003 01	\$US	7,565,775.83	7,565,775.83	4/18/2006	TRESORIER	1,260,962.64	4/18/2006	1,260,962.64	-
							8/11/2006	TRESORIER	1,260,962.64	8/11/2006	1,260,962.64	-
							2/16/2007	TRESORIER	1,260,962.64	2/16/2007	1,260,962.64	-
							8/10/2007	TRESORIER	1,260,962.64	8/10/2007	1,260,962.64	-
							2/12/2008	TRESORIER	1,260,962.64	2/12/2008	1,260,962.64	-
							8/12/2008	TRESORIER	1,260,962.63	8/12/2008	1,260,962.64	-
									7,565,775.83			
5/10/2006	2006	Allemagne	BU 106 1004 01	Euro	11,662,922.38	14,473,718.52						
							2/28/2007	TRESORIER	1,943,820.40	2/28/2007	2,558,067.65	145,781.24
							8/10/2007	TRESORIER	1,943,820.40	8/10/2007	2,681,305.85	269,019.44
							2/12/2008	TRESORIER	1,943,820.40	2/12/2008	2,821,066.54	408,780.12
							8/12/2008	TRESORIER	1,943,820.40	8/12/2008	2,930,114.87	517,828.46
							2/17/2009	TRESORIER	1,943,820.40	2/17/2009	2,492,560.89	80,274.47
								SOLDE TRESORIER	1,943,820.38			
									11,662,922.38			
7/23/2007	2007	Allemagne	BU 107 1006 01	Euro	11,662,922.38	14,473,718.52						
							2/12/2008	TRESORIER	1,943,820.40	2/12/2008	2,821,066.54	408,780.12
							8/12/2008	TRESORIER	1,943,820.39	8/12/2008	2,930,114.87	517,828.46
							2/17/2009	TRESORIER	1,943,820.40	2/17/2009	2,492,560.89	80,274.47
								SOLDE TRESORIER	9,719,101.98			
									11,662,922.38			
8/15/2008	2008	Allemagne	BU 108 1004 01	Euro	4,665,168.96	5,789,487.42						
							2/17/2009	TRESORIER	777,528.16	2/17/2009	997,024.36	32,109.79
								SOLDE TRESORIER	3,887,640.80			
									4,665,168.96			
12/8/2003	2004	Pays-Bas	D 11	\$US	3,364,061.32	3,364,061.32	11/17/2004	TRESORIER	3,364,061.32	11/17/2004	3,364,061.32	-
12/8/2003	2005	Pays-Bas	D 11	\$US	3,364,061.32	3,364,061.32	12/5/2005	TRESORIER	3,364,061.32	12/5/2005	3,364,061.32	-
5/18/2004	2004	Royaume-Uni		Livres Sterling	7,243,564.08	10,718,502.63						
							8/23/2005	TRESORIER	1,207,260.68	8/23/2005	2,166,550.02	380,132.91
							Fev. 2006	TRESORIER	3,621,782.04	Fev. 2006	6,303,711.64	944,460.32
							7/24/2006	TRESORIER	3,621,782.04	7/24/2006	4,473,383.73	900,549.53
									7,243,564.08		12,943,645.39	2,225,142.76
6/1/2005	2005	Royaume-Uni		Livres Sterling	7,243,564.08	10,718,502.63						
							7/24/2006	TRESORIER	1,207,260.68	7/24/2006	2,236,691.86	450,274.75
							8/9/2006	TRESORIER	3,163,681.03	8/9/2006	6,036,303.40	1,354,916.85
							8/16/2006	TRESORIER	2,872,622.37	8/16/2006	5,429,236.28	1,178,537.31
									7,243,564.08		13,702,231.54	2,983,728.91
5/13/2005	2004	Etats-Unis		\$US	4,920,000.00	4,920,000.00	10/27/2005	TRESORIER	2,000,000.00	10/27/2005	2,000,000.00	-
							11/2/2006	TRESORIER	2,000,000.00	11/2/2006	2,000,000.00	-
							10/25/2007	TRESORIER	920,000.00	10/25/2007	920,000.00	-
									4,920,000.00			
3/1/2006	2005	Etats-Unis		\$US	3,159,700.00	3,159,700.00	11/2/2006	TRESORIER	2,000,000.00	11/2/2006	2,000,000.00	-
							10/25/2007	TRESORIER	1,159,700.00	10/25/2007	1,159,700.00	-
									3,159,700.00			
4/25/2007	2006	Etats-Unis		\$US	7,315,000.00	7,315,000.00	10/25/2007	TRESORIER	2,500,000.00	10/25/2007	2,500,000.00	-
							11/19/2008	TRESORIER	2,500,000.00	11/19/2008	2,500,000.00	-
								SOLDE TRESORIER	2,315,000.00			
2/21/2008	2006	Etats-Unis		\$US	4,683,000.00	4,683,000.00	11/19/2008	TRESORIER	2,341,500.00	11/19/2008	2,341,500.00	-
								SOLDE TRESORIER	2,341,500.00			

**FONDS D'AFFECTATION SPECIALE POUR LE FONDS MULTILATÉRAL
AUX FINS D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL**

**ECHEANCIER DES BILLETS A ORDRE A ENCAISSER JUSQU'AU 27 FEVRIER 2008
(EN \$US)**

	Prévu pour 2009	Prévu pour 2010	Prévu pour 2011	TOTAL
FRANCE: non planifié				9,148,063.43
ALLEMAGNE				
Billet à ordre: (en \$US au taux du MTCF de \$US 1:Euro 0.8058)				
2006	2,412,286			2,412,286
2007	2,412,286	4,824,573		7,236,859
2008	964,916	1,929,829	1,929,829	4,824,574
ETATS-UNIS D'AMERIQUE:				
Billet à ordre de 2007: (\$US)	2,315,000			2,315,000
Billet à ordre de 2008: (\$US)	2,341,500			2,341,500
	10,445,988	6,754,402	1,929,829	28,278,282

NOTE:

Pour la période triennale 2006-2008, l'Allemagne a opté pour le paiement en Euros, en utilisant le mécanisme du taux de change fixe (MTCF).

Le paiement annuel de l'Allemagne se fait en deux tranches, février et août.

Les billets à ordres des Etats-Unis d'Amérique de 2009 doivent être versés en Novembre.

**LISTE DES PAYS QUI, AU 27 FEVRIER 2009, AVAIENT SOIT CONFIRME PAR ECRIT AU
TRESORIER QU'ILS UTILISERAIENT LE MECANISME DE TAUX DE CHANGE FIXE
DURANT LA PERIODE DE RECONSTITUTION DE 2009-2011, SOIT VERSE LEURS
CONTRIBUTIONS EN DEVISES NATIONALES SANS AVISER OFFICIELLEMENT LE
TRESORIER PAR ECRIT**

1. Allemagne
2. Australie
3. Canada
4. France
5. Irlande
6. Luxembourg
7. République tchèque

Annexe II

PROJETS NECESSITANT DES RAPPORTS DE SITUATION SUPPLEMENTAIRES

Agence	Code	Titre du projet
ONUDI	BHE/SEV/43/INS/19	Prolongation du projet de renforcement des institutions (2 ^e phase)
PNUE	ETH/SEV/41/INS/12	Prolongation du projet de renforcement des institutions (4 ^e phase)
PNUE	ETH/SEV/50/INS/16	Prolongation du projet de renforcement des institutions (4 ^e phase)
PNUE	GBS/SEV/50/INS/09	Prolongation du projet de renforcement des institutions (2 ^e phase)
ONUDI	KUW/HAL/45/PRP/07	Préparation d'un plan d'élimination des halons
ONUDI	LIB/HAL/47/TAS/26	Plan d'élimination de l'importation et de la consommation nette des halons dans le secteur de la lutte contre les incendies
PNUD	MDV/REF/38/TAS/05	Mise en oeuvre du PGF: programme de sensibilisation et d'incitation
PNUD	MEX/FUM/26/DEM/86	Produits de remplacement du bromure de méthyle utilisé dans la fumigation structurelle au Mexique
PNUE	PAN/SEV/44/INS/21	Prolongation du projet de renforcement des institutions (4 ^e phase)
PNUE	PER/SEV/37/INS/31	Renouvellement de projet de renforcement des institutions (3 ^e phase))
PNUE	SOM/SEV/44/INS/05	Création d'un comité national de l'ozone (renforcement des institutions)
Australie	VAN/REF/36/TAS/02	Mise en oeuvre de la stratégie des pays insulaires du Pacifique: assistance dans l'application des règlements concernant les SAO et les programmes de formation des douaniers.
ONUDI	YUG/PHA/43/TAS/23	Plan national d'élimination de CFC (première tranche)
ONUDI	YUG/SEV/44/INS/25	Prolongation du projet de renforcement des institutions (2 ^e phase)

Annexe III

**LISTE DES PROJETS DE DESTRUCTION DES SAO RETIRÉS DES PLANS D'ACTIVITÉS ET RAISONS JUSTIFIANT LE MAINTIEN
DES ACTIVITÉS QUI SONT DEMEURÉES DANS LES PLANS D'ACTIVITÉS**

Partie I

LISTE DES PROJETS DE DESTRUCTION DES SAO RETIRÉS DES PLANS D'ACTIVITÉS

Pays	Agence	Type	Secteur / sous-secteur	Valeur (000 \$US) en 2009	PAO en 2009	Valeur (000 \$US) en 2010	PAO en 2010	Valeur (000 \$US) en 2011	PAO en 2011	Valeur (000 \$US) après 2011	PAO après 2011
Afrique du Sud	ONUDI	DEM	Projet pilote sur la destruction des SAO	0	0	860	50	0	0	0	0
Afrique du Sud	ONUDI	PRP	Projet pilote sur la destruction des SAO	86	0	0	0	0	0	0	0
Bolivie	PNUD	DEM	Projet de démonstration sur la gestion et la destruction des banques de SAO			376	38				
Bolivie	PNUD	PRP	Préparation du projet de démonstration sur la gestion et la destruction des banques de SAO	32							
Chili	ONUDI	DEM	Projet pilote sur la destruction des SAO	0	0	645	60	0	0	0	0
Chili	ONUDI	PRP	Projet pilote sur la destruction des SAO	65	0	0	0	0	0	0	0
Chine	PNUD	DEM	Projet de démonstration sur la gestion et la destruction des banques de SAO			1 505	151				
Chine	ONUDI	DEM	Projet pilote sur la destruction des SAO	0	0	806	50	806	50	0	0
Chine	ONUDI	PRP	Projet pilote sur la destruction des SAO	108	0	0	0	0	0	0	0
Colombie	PNUD	DEM	Projet de démonstration sur la gestion et la destruction des banques de SAO			753	75				
Colombie	PNUD	PRP	Préparation du projet de démonstration sur la gestion et la destruction des banques de SAO	43							

Pays	Agence	Type	Secteur / sous-secteur	Valeur (000 \$US) en 2009	PAO en 2009	Valeur (000 \$US) en 2010	PAO en 2010	Valeur (000 \$US) en 2011	PAO en 2011	Valeur (000 \$US) après 2011	PAO après 2011
Croatie	ONUDI	DEM	Projet pilote sur la destruction des SAO	0	0	323	15	0	0	0	0
Croatie	ONUDI	PRP	Projet pilote sur la destruction des SAO	32	0	0	0	0	0	0	0
Cuba	PNUD	DEM	Projet de démonstration sur la gestion et la destruction des banques de SAO			286	29				
Cuba	PNUD	PRP	Préparation du projet de démonstration sur la gestion et la destruction des banques de SAO	32							
Égypte	PNUD	DEM	Projet de démonstration sur la gestion et la destruction des banques de SAO			753	75				
Égypte	PNUD	PRP	Préparation du projet de démonstration sur la gestion et la destruction des banques de SAO	43							
Éthiopie	ONUDI	DEM	Projet pilote sur la destruction des SAO	0	0	131	5	0	0	0	0
Éthiopie	ONUDI	PRP	Projet pilote sur la destruction des SAO	32	0	0	0	0	0	0	0
Ex-République yougoslave de Macédoine	ONUDI	DEM	Projet pilote sur la destruction des SAO	0	0	218	10	0	0	0	0
Ex-République yougoslave de Macédoine	ONUDI	PRP	Projet pilote sur la destruction des SAO	32	0	0	0	0	0	0	0
Gabon	ONUDI	DEM	Projet pilote sur la destruction des SAO	0	0	131	5	0	0	0	0
Gabon	ONUDI	PRP	Projet pilote sur la destruction des SAO	32	0	0	0	0	0	0	0
Inde	PNUD	DEM	Projet de démonstration sur la gestion et la destruction des banques de SAO			753	75				
Inde	PNUD	PRP	Préparation du projet de démonstration sur la gestion et la destruction des banques de SAO	65							
Inde	ONUDI	DEM	Projet pilote sur la destruction des SAO	0	0	1 075	100	1 075	100	0	
Inde	ONUDI	PRP	Projet pilote sur la destruction des SAO	97	0	0	0	0	0	0	0
Jordanie	ONUDI	DEM	Projet pilote sur la destruction des SAO	0	0	436	20	0	0	0	0
Jordanie	ONUDI	PRP	Projet pilote sur la destruction des SAO	43	0	0	0	0	0	0	0

Pays	Agence	Type	Secteur / sous-secteur	Valeur (000 \$US) en 2009	PAO en 2009	Valeur (000 \$US) en 2010	PAO en 2010	Valeur (000 \$US) en 2011	PAO en 2011	Valeur (000 \$US) après 2011	PAO après 2011
Maroc	ONUDI	DEM	Projet pilote sur la destruction des SAO	0	0	218	10	0	0	0	0
Maroc	ONUDI	PRP	Projet pilote sur la destruction des SAO	54	0	0	0	0	0	0	0
Mexique	BIRD	DEM	Projet pilote sur l'élimination des SAO	0			100		135		540
Mexique	BIRD	PRP	Préparation du projet pilote sur l'élimination des SAO	54							
Nicaragua	ONUDI	DEM	Projet pilote sur la destruction des SAO	0	0	218	10	0	0	0	0
Nicaragua	ONUDI	PRP	Projet pilote sur la destruction des SAO	43	0	0	0	0	0	0	0
Nigeria	ONUDI	DEM	Projet pilote sur la destruction des SAO	0	0	860	50	0	0	0	0
Nigeria	ONUDI	PRP	Projet pilote sur la destruction des SAO	75	0	0	0	0	0	0	0
Pakistan	ONUDI	DEM	Projet pilote sur la destruction des SAO	0	0	860	50	0	0	0	0
Pakistan	ONUDI	PRP	Projet pilote sur la destruction des SAO	43	0	0	0	0	0	0	0
République arabe syrienne	ONUDI	DEM	Projet pilote sur la destruction des SAO	0	0	436	20	0	0	0	0
République arabe syrienne	ONUDI	PRP	Projet pilote sur la destruction des SAO	54	0	0	0	0	0	0	0
République bolivarienne du Venezuela	ONUDI	DEM	Projet pilote sur la destruction des SAO	0	0	1 075	100	1 075	100	0	0
République bolivarienne du Venezuela	ONUDI	PRP	Projet pilote sur la destruction des SAO	75	0	0	0	0	0	0	0
République islamique d'Iran	ONUDI	DEM	Projet pilote sur la destruction des SAO	0	0	538	30	0	0	0	0
République islamique d'Iran	ONUDI	PRP	Projet pilote sur la destruction des SAO	65	0	0	0	0	0	0	0
République populaire démocratique de Corée	ONUDI	DEM	Projet pilote sur la destruction des SAO	0	0	218	10	0	0	0	0
République populaire démocratique de Corée	ONUDI	PRP	Projet pilote sur la destruction des SAO	43	0	0	0	0	0	0	0
Serbie	ONUDI	DEM	Projet pilote sur la destruction des SAO	0	0	860	50	0	0	0	0
Serbie	ONUDI	PRP	Projet pilote sur la destruction des SAO	43	0	0	0	0	0	0	0

Pays	Agence	Type	Secteur / sous-secteur	Valeur (000 \$US) en 2009	PAO en 2009	Valeur (000 \$US) en 2010	PAO en 2010	Valeur (000 \$US) en 2011	PAO en 2011	Valeur (000 \$US) après 2011	PAO après 2011
Uruguay	PNUD	DEM	Projet de démonstration sur la gestion et la destruction des banques de SAO			376	38				
Uruguay	PNUD	PRP	Préparation du projet de démonstration sur la gestion et la destruction des banques de SAO	32							
Yémen	ONUDI	DEM	Projet pilote sur la destruction des SAO	0	0	436	20	0	0	0	0
Yémen	ONUDI	PRP	Projet pilote sur la destruction des SAO	43	0	0	0	0	0	0	0

Partie II

PROJETS DE DESTRUCTION DES SAO MAINTENUS DANS LES PLANS D'ACTIVITÉS ET DESCRIPTIONS DES PROJETS

A. PNUD

1. Introduction

1. Le plan d'activités du PNUD contenait 8 projets pilotes sur la gestion des déchets des SAO en réponse à la décision XX/7 de la Réunion des Parties. Le PNUD a inclus ces propositions en tenant compte des conditions et des priorités établies dans la décision.
2. Tous les projets choisis par le PNUD pour son plan d'activités ont le mérite de faire partie d'une série de projets pilotes qui pourraient contribuer des données et de l'expérience pratiques sur les modalités financières et de gestion, procurer des avantages climatiques et étudier des moyens d'obtenir du cofinancement. Bien que les pays en soient à différentes étapes de leurs travaux de gestion des déchets de SAO, le groupe de projets choisis offre la diversité régionale et l'envergure nécessaires pour fournir l'information recherchée par la décision.
3. Toutes ces propositions ont été analysées en fonction des critères établis dans la décision XX/7 et par le groupe de contact afin d'établir la priorité. Les projets du PNUD pour le Brésil et le Ghana sont les projets qui respectaient le plus les critères établis et sont expliqués ci-dessous.

Brésil

1. Mandat : Le projet pilote porte sur tout un éventail d'activités (collecte, transport, stockage et destruction des SAO) conformes au paragraphe 2 de la décision XX/7. Le projet du Brésil inclut tous les éléments d'un programme complet de gestion des déchets, notamment la collecte, le transport, le stockage et la destruction des SAO. Les différents projets en cours liés à la gestion des déchets de SAO comprennent déjà différentes activités et font appel à différents acteurs. Le projet aidera à les exprimer clairement afin d'établir un modèle durable.
2. Mesures législatives : Le Brésil a déjà adopté des mesures législatives pour éliminer les SAO qui respectent les accords conclus avec le Comité exécutif. Le Brésil a adopté, entre autres, des mesures législatives qui préconisent des pratiques exemplaires en réfrigération, y compris la récupération des frigorigènes et, grâce à la mise en œuvre du plan national d'élimination, le pays a établi les infrastructures nécessaires pour gérer les SAO, dont plusieurs centres de récupération. Par ailleurs, le Brésil a mis en place une réglementation qui demande aux entreprises de distribution électrique d'investir 0,5 pour cent de leurs revenus d'exploitation nets dans des projets qui font la promotion de l'efficacité énergétique. Grâce à cette réglementation, plusieurs entreprises de distribution électrique ont mis sur pied des projets de collecte et de démantèlement de vieux réfrigérateurs domestiques afin de les remplacer par des réfrigérateurs plus éconergétiques. Ces initiatives ont créé des stocks de SAO à potentiel de réchauffement de la planète élevé qu'il faut détruire.
3. Stocks de SAO : Les programmes de remplacement des réfrigérateurs sont en train de créer des stocks importants de SAO au pays. Le premier programme mis sur pied par un service public en 2008 a entraîné le remplacement de 50 000 réfrigérateurs. Il y a environ 500 000 réfrigérateurs à l'heure actuelle et 7 150 tonnes de CFC contenus dans les réfrigérateurs domestiques à démanteler et à remplacer par des appareils éconergétiques. De plus, il y a 91 tonnes PAO de

SAO (dont des CFC, des HCFC et des mélanges) provenant d'activités de récupération et de recyclage et prêtes à détruire. Par surcroît, l'IBAMA, l'agence d'application des mesures environnementales du Brésil, a accumulé des stocks de SAO à détruire.

4. Durabilité : Il y a environ 50 millions de réfrigérateurs domestiques en utilisation au pays. Le gouvernement du Brésil a approuvé, au niveau de la présidence, un projet d'une durée de 10 ans visant à remplacer un million de réfrigérateurs par année dans les familles à faible revenu. Ce projet a incité le secteur privé à rivaliser pour les activités de démantèlement et à investir dans de l'équipement. Deux entreprises privées ont commencé à faire des investissements dans le but d'offrir ce service. Deux appareils de démantèlement ont été achetés.
5. Occasions de cofinancement : En ce qui concerne la création de partenariats et la reconnaissance d'occasions de cofinancement, outre les joueurs identifiés ci-dessus, l'Allemagne a fait don de 5 millions d'euros pour des activités de démantèlement qui faciliteront le recyclage d'équipement de réfrigération et la formation, ainsi que l'accréditation des normes de recyclage. Outre le projet de démonstration sur les refroidisseurs approuvé par le Fonds multilatéral, le Brésil fait l'objet d'un projet de 13,5 millions \$US du FEM pour la transformation du marché en vue de la vente de produits éconergétiques pour remplacer les refroidisseurs inefficaces, ce qui augmentera les quantités de SAO à récupérer et à détruire.
6. Communication de données pratiques : Des programmes semblables destinés aux appareils ménagers ont eu du succès dans les pays industrialisés lorsque des mesures législatives et d'encouragement étaient en place et que les activités sont durables. Grâce aux progrès accomplis dans ce secteur, le Brésil est une excellente vitrine pour démontrer l'applicabilité de l'ensemble du programme de gestion des déchets de SAO dans un pays visé à l'article 5 ayant un niveau de consommation élevé.
7. Le budget proposé du projet de démonstration ne dépassera pas le montant proposé dans le groupe de contact pour ce type de projet.

Ghana

1. Mandat : Le projet pilote porte sur tout un éventail d'activités (collecte, transport, stockage et destruction des SAO) conformes au paragraphe 2 de la décision XX/7. Cependant, le coût de la destruction de SAO dans un pays tel que le Ghana est exorbitant, de sorte que des mesures de gestion seront prises afin d'assurer l'exportation en bonne et due forme de ces SAO dans des installations écologiques à l'étranger. Ces méthodes pourraient convenir à d'autres pays à faible volume de consommation dans la région.
2. Mesures législatives : Le Ghana a adopté des mesures législatives et a en place un programme de permis qui fonctionne bien. Toutes ces mesures sont conformes à l'ensemble des mesures de réglementation du Protocole de Montréal.
3. Stocks de SAO : Une récente mission a permis de confirmer l'existence d'un nombre considérable de bouteilles de CFC contaminés à détruire entreposées dans les sous-sols des édifices de l'agence de protection environnementale du Ghana. Il y aurait d'autres CFC dans des centres de recyclage et ailleurs. De plus, à l'instar d'autres pays en développement, le Ghana possède un marché relativement vaste de réfrigérateurs usagés et reconditionnés. Il y aurait actuellement 2,9 millions de réfrigérateurs et de congélateurs dans des secteurs résidentiels et non résidentiels. Le Ghana est en voie de transformer son marché national de réfrigérateurs afin de remplacer les vieux réfrigérateurs et congélateurs inefficaces par des appareils de réfrigération

plus efficaces et écologiques. Le Ghana prévoit utiliser des crédits de carbone pour financer les programmes de publicité et d'encouragement qui mèneront au retrait des vieux appareils de réfrigération usagés du marché.

4. Durabilité : Le projet financé par le Fonds multilatéral et le FEM mettra en place un système qui maintiendra son autonomie sans subvention supplémentaire (du Fonds multilatéral et du FEM). C'est aussi pour cette raison que l'on envisage d'utiliser les crédits de carbone. En fait, un PDD sera préparé au cours des prochains mois afin de trouver des crédits sur le marché volontaire, et des efforts seront entrepris pour demander un étalon-or afin de valider la méthode qui sera élaborée.
5. Occasions de cofinancement : Le projet de démonstration du Fonds multilatéral proposé sera lié à une proposition de FEM intitulée « Promotion de l'efficacité énergétique des appareils ménagers et transformation du marché des appareils de réfrigération au Ghana », de 3,95 millions \$US (dont 1,95 million \$US sera fourni par le FEM), présentée au FEM par le PNUD en septembre 2008. Des entretiens ont eu lieu avec la Commission de l'énergie du Ghana au cours d'une récente visite du PNUD afin d'amorcer un dialogue pour l'harmonisation de la proposition du FEM au projet de démonstration du Fonds multilatéral sur les déchets de SAO.
6. Communication des données pratiques : Ce projet est un des six projets de démonstration retenus à la 57^e réunion et le seul à se dérouler dans un pays à faible volume de consommation. Les données et les méthodes qui découleront de ce projet de démonstration s'appliqueront à plusieurs autres pays.
7. Le budget proposé du projet de démonstration ne dépassera pas le montant proposé dans le groupe de contact pour ce type de projet.

B. ONUDI

4 Lors de la sélection des projets de destruction à inclure pour approbation à la 57^e réunion dans le premier groupe de projets pilotes, l'ONUDI a tenu compte des principaux critères suivants proposés par le groupe de travail :

- A. Conditions préalables générales
 - Limitation du nombre de projets et coûts
 - Répartition régionale
- B. Exigences particulières du projet
 - Législation en place en matière de SAO
 - Priorité aux pays ayant des réserves de stocks et des installations existantes
 - Stocks de SAO avec PRG élevé (potentiel de réchauffement de la planète)
 - Les projets pilotes devraient couvrir une variété d'activités (collecte, transport, stockage et destruction des SAO)
 - Assurer la durabilité financière des projets qui en découlent
 - Fournir des données pratiques
 - Étudier les possibilités de co-financement

5 Sur la base des critères particuliers aux projets ci-dessus, l'ONUDI a sélectionné dans un portefeuille un pays de chaque région :

1. Afrique – Égypte
2. Asie – Chine
3. Europe – Turquie
4. Amérique latine – Mexique

6 Les projets sélectionnés ci-dessus respectent tous les critères. Après l'évaluation de la liste présentée par chaque agence d'exécution, le Secrétariat, sur la base des exigences de la répartition régionale et la limitation du nombre de projets pilotes à inclure dans le premier groupe, a recommandé que le Mexique et la Turquie soient sélectionnés dans la liste de l'ONUDI.

7 Les projets désignés par l'ONUDI comprendront les éléments suivants :

- a. Stocks de SAO indésirables
- b. Collecte et transport
- c. Évaluation et sélection des technologies de destruction
- d. Mise à jour des lois et règlements nationaux à l'appui des activités de destruction
- e. Détermination des besoins de formation et programmes de formation visant à développer la capacité de s'occuper des réserves et de la destruction subséquente des SAO indésirables
- f. Examen des sources de financement possible (par ex., Mécanisme de développement propre et mécanismes volontaires, ou autres instruments financiers).

Le Mexique a été le plus grand producteur de CFC et de HCFC en Amérique latine, et possède une infrastructure industrielle diversifiée. Ainsi, la capacité technique de mise en oeuvre du projet assez complexe de destruction des SAO est déjà disponible au pays. Le Mexique consomme une multitude de SAO. Le pays a mis en oeuvre un programme d'élimination des halons et une procédure de gestion des stocks de halons, prépare un plan d'élimination du bromure de méthyle, et achève d'élaborer un programme très réussi de récupération et de recyclage des frigorigènes. Plus de 5 000 techniciens ont reçu une formation en bonnes pratiques d'entretien, axées aussi sur le confinement et la récupération des frigorigènes. On a aussi mis en oeuvre un programme de remplacement des appareils de réfrigération domestiques, au cours duquel on a ramassé des vieux appareils de réfrigération et récupéré et recyclé les frigorigènes le plus souvent possible. Les frigorigènes indésirables (mélangés, très contaminés, etc.) sont stockés et devront être détruits sans nuire à l'environnement. Le Mexique a mis en place des lois très efficaces en matière de SAO et se conforme à toutes les mesures de réglementation. Le programme de sensibilisation aux SAO s'est adressé directement au grand public partout au pays. Les résultats du projet pourraient être répétés dans d'autres pays de l'Amérique centrale et des Caraïbes.

La Turquie a été une grande consommatrice de SAO en Europe et possède une infrastructure industrielle diversifiée. La capacité de mise en oeuvre du projet assez complexe de destruction des SAO est déjà disponible au pays. La Turquie consomme une multitude de SAO. Le pays a mis en oeuvre un programme d'élimination des halons et une procédure de gestion des stocks de halons, prépare un plan d'élimination du bromure de méthyle et achève d'élaborer un programme très réussi de récupération et de recyclage des frigorigènes. Trois centres de récupération sont entièrement opérationnels dans trois des principales villes du pays. Des groupes importants de techniciens en entretien des appareils de réfrigération ont reçu une formation en bonnes pratiques d'entretien, axées aussi sur le confinement et la récupération des frigorigènes. Un programme de remplacement des appareils de réfrigération des utilisateurs finals a été établi afin de reconverter les appareils de réfrigération avec CFC. Les frigorigènes indésirables (mélangés, très contaminés, etc.) sont stockés et devront être détruits sans nuire à l'environnement. Le Mexique a

mis en place des lois très efficaces en matière de SAO et se conforme à toutes les mesures de réglementation. Le programme de sensibilisation aux SAO s'est adressé directement au grand public partout au pays. Les résultats du projet pourraient être répétés dans d'autres pays de l'Europe et du Moyen-Orient.

C. Banque mondiale

Description des projets pilotes proposés pour la disposition des SAO

(de l'annexe II du programme de travail de la Banque mondiale, UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/21)

1. Trois projets pilotes visant la disposition des SAO sont proposés dans le plan d'activités 2009 de la Banque mondiale et son programme de travail associé pour examen par le Comité exécutif à sa 57^e réunion : Indonésie, Philippines et Mexique.

2. Les trois projets pilotes portant sur la disposition des SAO seront conçus afin de capturer les SAO indésirables (sources de SAO indésirables, collecte, transport, emballage, stockage, et disposition finale) en diverses circonstances dans ces trois pays. L'activité proposée pour le Mexique démontrera l'application des méthodologies de disposition des SAO et des critères élaborés dans l'étude sur la disposition des SAO indésirables à être récupérés des appareils de réfrigération et de climatisation dans le cadre du programme d'efficacité énergétique du Mexique en cours de développement par la Banque mondiale. Le CFC-12 et le CFC-11 des anciennes unités seront récupérés et détruits.

3. En Indonésie, le projet portera sur la disposition des SAO importées de façon illicite. Ce projet étudiera la faisabilité d'éliminer les SAO dans des installations locales à cette fin. La conception du projet sera basée sur l'expérience du projet antérieur de disposition des SAO financé par le gouvernement du Japon dans le cadre de sa contribution bilatérale au Fonds multilatéral.

4. Aux Philippines, le projet portera non seulement sur la disposition des CFC en vrac, mais aussi sur les CFC contaminés (mélange de CFC-12, HFC-134a et autres). Le projet de ce pays portera aussi sur le transport des CFC des ateliers d'entretien au centre de récupération et de recyclage financé dans le cadre du plan national d'élimination, l'emballage, et la disposition finale.

5. Les trois projets pilotes comprendront aussi une analyse financière afin de déterminer la viabilité financière de la disposition des SAO pour divers circuits et diverses conditions locales. Les coûts réels de la disposition des SAO devraient être couverts par les crédits de carbone générés par la disposition des SAO. La disposition des SAO sera effectuée dans des installations existantes à cette fin qui répondent à 99,99 % des exigences en matière d'efficacité.

6. Les quantités de SAO prévues pour disposition sont incluses dans le plan d'activités 2009 de la Banque mondiale. Ces chiffres sont résumés au tableau suivant.

Pays	Tonnes PAO				
	2009	2010	2011	2012 à 2015	Total
Indonésie		60			60
Philippines		12			12
Mexique		100	135	540	775

Note : Le nombre de tonnes PAO pour le Mexique repose sur l'hypothèse que 1,2 million d'appareils de réfrigération et de climatisation seront échangés dans le cadre du programme d'efficacité énergétique.

Annexe IV

INDICATEURS D'EFFICACITÉ DU PNUD – 2009

Eléments	Objectifs de 2009
Nombre de programmes annuels d'accords pluriannuels approuvés, par rapport au nombre prévu (nouveaux programmes plus tranches des accords pluriannuels en cours)	40
Nombre d'activités ou de projets individuels (projets d'investissement, plans de gestion des frigorigènes, banques de halons, assistance technique, renforcement des institutions) approuvés, par rapport au nombre prévu	12
Activités repères achevées et niveaux de SAO atteints pour les tranches annuelles des projets pluriannuels approuvés, par rapport aux prévisions	36
SAO éliminées par les projets individuels, par rapport aux objectifs des rapports périodiques	633
Achèvement des projets (conformément à la Décision 28/2 sur les projets d'investissement) et selon la définition portant sur les projets ne portant pas sur des investissements, par rapport aux dates prévues dans les rapports périodiques	98
Pourcentage de l'assistance en matière de politiques ou règlements réalisés, par rapport aux prévisions	1/1 (100 %)
Rapidité d'achèvement du volet financier par rapport aux dates d'achèvement stipulées dans les rapports périodiques	Délais respectés
Remise de rapports d'achèvement des projets dans les délais prescrits par rapport au nombre convenu	Délais respectés
Remise de rapports périodiques et de réponses dans les délais prescrits, sauf stipulation contraire	Délais respectés

Annexe V

INDICATEURS D'EFFICACITÉ DU PNUE – 2009

Item	Objectifs de 2009
Nombre de programmes annuels d'accords pluriannuels approuvé par rapport au nombre prévu	56 (51 tranches d'accords pluriannuels approuvés et 5 nouveaux accords pluriannuels)
Nombre de projets/activités individuels (projets d'investissement, plans de gestion des frigorigènes, banques de halons, assistance technique, renforcement des institutions) approuvé par rapport au nombre prévu	88
Activités repères achevées/niveaux de SAO atteints pour les tranches annuelles d'accords pluriannuels approuvés par rapport au nombre prévu	51
SAO éliminées dans des projets individuels par rapport aux quantités prévues dans les rapports périodiques	0
Achèvement des projets (en vertu de la décision 28/2 pour les projets d'investissement) et selon la définition pour les projets ne portant pas sur des investissements, par rapport au nombre prévu dans le rapport périodique	86
Nombre d'activités d'assistance pour les politiques et la réglementation par rapport au nombre prévu	100 p. cent des pays indiqués à l'annexe I de l'exposé du plan d'activités du PNUE ont reçu de l'assistance ou une offre d'assistance
Rapidité de l'achèvement des éléments financiers par rapport aux dates d'achèvement dans les rapports périodiques	Comme prévu
Remise des rapports d'achèvement aux dates prévues par rapport aux prévisions	Comme prévu
Remise des rapports périodiques et des réponses dans les délais prévus à moins du contraire convenu d'un commun accord	Comme prévu

INDICATEURS D'EFFICACITÉ DU PROGRAMME D'AIDE À LA CONFORMITÉ DU PNUE

Indicateur d'efficacité	Données	Évaluation	Objectif
Effacité du suivi des réunions thématiques/ de réseaux régionaux	Liste de recommandations émanant des réunions thématiques/de réseaux régionaux en 2008	Taux de mise en œuvre des recommandations de ces réunions à mettre en œuvre en 2009	Taux de mise en œuvre de 90 pour cent
Effacité du soutien au travail des Bureaux nationaux de l'ozone, notamment l'orientation pour les nouveaux Bureaux nationaux de l'ozone	Liste de manières/moyens/ produits/services innovateurs pour appuyer le travail des Bureaux nationaux de l'ozone, en précisant ce qui est destiné aux nouveaux Bureaux nationaux de l'ozone	Nombre de manières/moyens/ produits/services innovateurs pour appuyer le travail des Bureaux nationaux de l'ozone, en précisant ce qui est destiné aux nouveaux Bureaux nationaux de l'ozone	7 de ces manières/moyens/ produits/services. Tous les Bureaux nationaux de l'ozone reçoivent du soutien pour le renforcement des capacités
Assistance à des pays en situation réelle ou potentielle de non-conformité (d'après les décisions de la Réunion des Parties et/ou les données communiquées en vertu de l'article 7 et d'après une analyse de tendances)	Liste des pays en situation réelle ou potentielle de non-conformité qui ont bénéficié de l'assistance du Programme d'aide à la conformité en dehors des réunions de réseaux	Nombre de pays en situation réelle ou potentielle de non-conformité qui ont bénéficié de l'assistance du Programme d'aide à la conformité en dehors des réunions de réseaux	Tous ces pays
Innovations dans la production et la prestation de produits et de services mondiaux et régionaux d'information	Liste des produits et services d'information mondiaux et régionaux destinés aux nouveaux publics cibles ou qui rejoignent des publics cibles existants par de nouvelles manières	Nombre de produits et services d'information mondiaux et régionaux destinés aux nouveaux publics cibles ou qui rejoignent des publics cibles existants par de nouvelles manières	7 de ces produits et services
Collaboration étroite entre les équipes régionales du Programme d'aide à la conformité et les agences d'exécution bilatérales et multilatérales qui travaillent dans la région	Liste de missions/activités conjointes du personnel régional du Programme d'aide à la conformité et des agences d'exécution et bilatérales	Nombre de missions et d'activités conjointes	5 par région

Annexe VI

INDICATEURS DE PERFORMANCE DE L'ONUDI - 2009

Eléments	Objectifs de 2009
Nombre de programmes annuels d'accords pluriannuels approuvés par rapport au nombre prévu	28
Nombre de projets individuels/activités (projets d'investissement, PGF, banques de halons, assistance technique, renforcement institutionnel) approuvés par rapport au nombre prévu	20
Activités importantes achevées/niveaux de SAO atteints pour les tranches pluriannuelles par rapport aux prévisions	26
Quantités de SAO éliminées dans le cadre de projets individuels par rapport aux quantités prévues dans les rapports périodiques	155,2
Achèvement de projets (conformément à la décision 28/2 pour les projets d'investissement) et de ceux correspondant à la définition de projets ne portant pas sur des investissements par rapport à ceux prévus dans les rapports périodiques	13
Pourcentage de l'assistance en matière de politique/réglementation fournie par rapport aux prévisions	s.o
Rapidité d'achèvement du volet financier par rapport aux échéances prévues dans le rapport périodique	12 mois après l'achèvement opérationnel
Remise dans les délais prescrits des rapports d'achèvement par rapport aux échéances convenues	Dans les délais
Remise des rapports périodiques et des réponses dans les délais prescrits sauf dispositions contraires	Dans les délais

Annexe VII

INDICATEURS D'EFFICACITE DE LA BANQUE MONDIALE - 2009

Eléments	Objectifs de 2009
Nombre de programmes annuels d'accords pluriannuels approuvés par rapport au nombre planifié	14/14
Nombre de projets/activités individuels (projets d'investissement, PGF, banques de halons, assistance technique, renforcement des institutions) approuvés par rapport au nombre planifié	7
Activités repères achevées (mesures gouvernementales, assistance en matière de réglementation) /niveaux de SAO atteints pour les tranches annuelles de projets pluriannuels approuvés par rapport aux prévisions	14
SAO éliminées par les projets individuels par rapport à ceux planifiés dans les rapports périodiques	229 tonnes PAO
Achèvement des projets (conformément à la Décision 28/2 sur les projets d'investissement) et selon la définition portant sur les projets ne portant pas sur des investissements par rapport aux dates prévues dans les rapports périodiques	6 ^(*)
Nombre d'actions d'assistance en matière de politique/réglementation réalisées par rapport aux prévisions	100 %
Rapidité d'achèvement du volet financier par rapport à celle requise par les dates d'achèvement stipulées dans les rapports périodiques	11 mois
Remise des rapports d'achèvement des projets dans les délais prescrits par rapport au nombre convenu	100 %
Remise des rapports périodiques et des réponses dans les délais prescrits sauf stipulation contraire	100 %

() Deux projets d'investissement, trois projets de renforcement des institutions et un projet d'assistance technique.*

Annexe VIII

Tableau 1

**TRANCHES ANNUELLES NON PRÉSENTÉES À DEUX RÉUNIONS CONSÉCUTIVES
OU PLUS**

Pays	Agence	Secteur	Tranches	Raisons des retards	Nombre de réunions de retard
Antigua-et-Barbuda	Banque mondiale	Plan d'élimination des CFC	2006	Tel que signalé aux réunions précédentes, il a fallu modifier le plan de travail, en raison du temps écoulé depuis l'approbation du plan national d'élimination des CFC. La Banque mondiale a modifié le plan de travail, amorcé la mise en oeuvre à l'aide des fonds approuvés dans la première tranche et procède à un audit de vérification.	4
Bahreïn	PNUD	Plan d'élimination des CFC	2008	L'accord de subvention a été signé et la mise en oeuvre a débuté. La Phase I devait être achevée dans la première semaine de mars 2009. La date de présentation de la (deuxième) tranche de 2008 sera coordonnée entre le PNUD et le PNUE, en fonction des progrès réalisés au cours de la première tranche. La tranche de 2008 sera présentée à la 58 ^e ou à la 59 ^e réunion. Les raisons des retards fournies aux réunions précédentes étaient que les activités de la première tranche n'avaient pas été achevées en raison de l'embauche tardive d'un consultant et du retard associé à la finalisation des spécifications pour la commande des équipements.	3
Bahreïn	PNUE	Plan d'élimination des CFC	2008	La mise en oeuvre de la première tranche a été lente. Les raisons étant, tel qu'indiqué lors des réunions précédentes, le retard prolongé dans la signature du protocole d'entente et dans le transfert des fonds pour l'institut de formation.	3
Cuba	PNUD	Plan d'élimination des SAO	2008	Dans le cadre du programme commercial de reconversion, le gagnant du processus d'approvisionnement pour l'achat de matériel et d'équipements n'a pu remplir ses obligations contractuelles et le processus d'attribution des contrats a dû être repris. Un nouveau contrat a été signé et le matériel et les équipements arriveront bientôt. Les tranches de 2008 et de 2009 seront présentées en 2009. On a donné comme raison du retard à la 56 ^e réunion, un décaissement de fonds insuffisant dans les tranches existantes.	2
Koweït	PNUE	Plan d'élimination des SAO	2008	La mise en oeuvre a été lente. On a donné comme raison à la 56 ^e réunion, le décès de l'administrateur du Bureau de l'ozone et la période de transition qui a suivi.	2
Koweït	ONUDI	Plan d'élimination des SAO	2008	Le retard est attribuable à l'absence d'un administrateur désigné au Bureau national de l'ozone suite au décès de l'administrateur précédent. L'ONUDI est néanmoins parvenue à terminer l'achat des équipements et la préparation du matériel de formation sur la reconversion des	2

Pays	Agence	Secteur	Tranches	Raisons des retards	Nombre de réunions de retard
				climatiseurs d'automobile.	
Paraguay	PNUD	Plan d'élimination des CFC	2008	Des progrès ont été réalisés dans le cadre des activités prévues mais le niveau de décaissement des fonds de la première tranche approuvée est demeuré faible, car une grande partie de la tranche correspond à l'achat d'équipements. Le processus d'approvisionnement pour les équipements a progressé et le bon de commande devait être émis en mars 2009, avec les dépenses correspondantes. Cela étant, la deuxième tranche sera présentée à la 58e réunion. Le PNUE est l'agence d'exécution principale et il est au courant de la situation. Lors des trois réunions précédentes, on a aussi donné comme raison du retard, le décaissement insuffisant des fonds de la tranche actuelle approuvée.	4
Paraguay	PNUE	Plan d'élimination des CFC	2008	Tel qu'indiqué à la 56 ^e réunion, il y avait eu un décaissement de fonds insuffisant pour les éléments d'investissement de la tranche actuelle approuvée. La présentation de la tranche de 2008 est prévue pour la 58 ^e réunion.	2
Soudan	ONUDI	Plan d'élimination des SAO	2008	En dépit du suivi par l'ONUDI auprès du gouvernement du Soudan, le rapport de vérification n'a pas été achevé à temps pour être présenté à la 57e réunion. La même explication avait été fournie pour le retard à la 56 ^e réunion.	2
Tunisie	Banque mondiale	Plan d'élimination des SAO	2008	La vérification indépendante n'est pas terminée bien que la poursuite de la mise en oeuvre des activités en cours découlant de la tranche précédente approuvée soit prévue. Les raisons du retard, fournies aux réunions précédentes, étaient le manque de temps pour retenir les services d'une firme ou d'un consultant et terminer une vérification indépendante en respectant la date limite de présentation et le fait que la mise en oeuvre de la première tranche était requise avant de pouvoir présenter une demande pour la deuxième tranche.	3
Turquie	Banque mondiale	Plan d'élimination des CFC	2008	La nécessité d'établir d'autres dispositions de supervision pour le projet, depuis la clôture du projet cadre de la Turquie en matière de SAO, afin de s'assurer que la vérification et la présentation de rapports puissent se faire avec le plein appui de toutes les parties. La même raison avait été donnée à la 56 ^e réunion. La tranche de 2008 sera présentée à la 58 ^e réunion.	2
Vietnam	Banque mondiale	Bromure de méthyle	2008	Au lieu d'un nouvel accord de subvention, l'accord actuel pour le plan national d'élimination des CFC et des halons devrait être amendé afin d'inclure des activités concernant le bromure de méthyles. La prochaine tranche ne sera pas requise avant la fin de 2009 (à la 59 ^e réunion). La même raison avait été donnée pour le retard à la 56 ^e réunion.	2

Tableau 2

**TRANCHES ANNUELLES NON PRÉSENTÉES ATTENDUES
POUR LA PREMIERE FOIS CETTE ANNÉE À LA 57^e RÉUNION**

Pays	Agence	Secteur	Tranches	Raisons des retards
Albanie	ONUDI	Plan d'élimination des SAO	2008	Des fonds suffisants sont disponibles dans le cadre des tranches actuelles approuvées et les deux tranches finales seront donc présentées à la 59 ^e réunion.
Algérie	ONUDI	Plan d'élimination des SAO	2009	Des fonds suffisants sont disponibles dans le cadre de la tranche actuelle approuvée. La tranche de 2009 devrait être présentée à la 59 ^e réunion.
Cameroun	ONUDI	Plan d'élimination des SAO	2009	Des fonds suffisants sont disponibles dans le cadre des tranches actuelles approuvées. La tranche de 2009 sera présentée à la 58 ^e réunion.
Cap-Vert	PNUE	Plan d'élimination des CFC	2009	Livraison tardive des équipements de formation.
Congo	PNUE	Plan d'élimination des SAO	2009	L'élément investissement n'est pas encore amorcé.
Congo	ONUDI	Plan d'élimination des SAO	2009	L'élément investissement n'est pas encore amorcé.
Djibouti	PNUE	Plan d'élimination des CFC	2009	L'élément investissement n'est pas encore amorcé.
Égypte	ONUDI	Plan d'élimination des CFC	2008	L'ONUDI et l'Agence des affaires environnementales égyptiennes ont connu des retards dans l'exécution des projets de démonstration de reconversion dans le cadre des deuxième et troisième tranches du plan national d'élimination des CFC, ce qui a retardé la présentation de la tranche finale de 2008.
Érythrée	PNUE	Plan d'élimination des SAO	2009	La mise en oeuvre n'est pas encore amorcée en raison de l'absence de législation en matière de SAO.
Érythrée	ONUDI	Plan d'élimination des SAO	2009	La mise en oeuvre n'est pas encore amorcée en raison de l'absence de législation en matière de SAO.
Guyane	PNUD	Plan d'élimination des CFC	2009	La mise en oeuvre du projet a été retardée et des fonds de la première tranche approuvée demeurent disponibles. On s'attend à ce que la demande pour la tranche de 2009 soit présentée à la 58 ^e réunion.
Guyane	PNUE	Plan d'élimination des CFC	2009	Il reste un solde d'exploitation important parce que le nouvel administrateur du Bureau de l'ozone n'a pas encore été nommé (suite au décès de l'administrateur précédent en octobre 2008). Des éléments du PNUD restent à mettre en oeuvre. La tranche de 2009 sera présentée à la 58 ^e réunion.
Laos, RDP	France	Plan d'élimination des CFC	2009	Bien que la première tranche ait été approuvée en avril 2008, il y a eu du retard dans la préparation de l'accord financier.
Monténégro	ONUDI	Plan d'élimination des SAO	2009	Des fonds suffisants sont disponibles dans le cadre des tranches actuelles approuvées et la tranche de 2009 sera donc présentée à la 58 ^e réunion.
Niger	PNUE	Plan d'élimination	2009	Livraison tardive des équipements de formation.

Pays	Agence	Secteur	Tranches	Raisons des retards
		des CFC		
Niger	ONUDI	Plan d'élimination des CFC	2009	Retard dans la tranche du PNUE qui est l'agence d'exécution principale.
Qatar	PNUE	Plan d'élimination des CFC	2009	Lenteur dans la mise en oeuvre.
Qatar	ONUDI	Plan d'élimination des CFC	2009	Lenteur dans la mise en oeuvre.
Tanzanie	PNUD	Plan d'élimination des SAO	2009	Lenteur dans la mise en oeuvre.
Tanzanie	PNUE	Plan d'élimination des SAO	2009	Lenteur dans la mise en oeuvre.

List of projects and activities approved for funding

UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/69
Annex IX

Project Title	Agency	ODP (tonnes)	Funds approved (US\$)			C.E. (US\$/kg)
			Project	Support	Total	
ALBANIA						
PHASE-OUT PLAN						
HCFC phase out plan						
Preparation of a HCFC phase-out management plan (additional funding)	UNIDO		\$55,000	\$4,125	\$59,125	
Total for Albania			\$55,000	\$4,125	\$59,125	
ALGERIA						
SEVERAL						
Ozone unit support						
Extension of the institutional strengthening project (phase V)	UNEP		\$257,400		\$257,400	
Total for Algeria			\$257,400		\$257,400	
ARGENTINA						
PRODUCTION						
CFC closure						
Strategy for gradual phase-out of CFC-11 and CFC-12 production: 2009 annual programme	IBRD		\$1,000,000	\$47,000	\$1,047,000	
<i>The Government and the World Bank were requested to submit a verification report and information on the control of the supply of CTC to the first meeting of 2010.</i>						
REFRIGERATION						
Preparation of project proposal						
Preparation for HCFC phase-out investment activities (air-conditioning manufacturing sector)	UNIDO		\$80,000	\$6,000	\$86,000	
<i>Approved on the understanding that no further funding for project preparation to meet the 2013 and 2015 control measures for the air conditioning manufacturing sector would be approved by the Executive Committee.</i>						
Total for Argentina			\$1,080,000	\$53,000	\$1,133,000	
ARMENIA						
REFRIGERATION						
Preparation of project proposal						
Preparation for HCFC phase-out investment activities (refrigeration sector)	UNDP		\$30,000	\$2,250	\$32,250	
SEVERAL						
Ozone unit support						
Institutional strengthening (phase I)	UNIDO		\$120,000	\$9,000	\$129,000	
<i>Approved for two years only.</i>						
Total for Armenia			\$150,000	\$11,250	\$161,250	
BANGLADESH						
FOAM						
Preparation of project proposal						
Preparation for HCFC phase-out investment activities (foam sector)	UNDP		\$50,000	\$3,750	\$53,750	

List of projects and activities approved for funding

UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/69
Annex IX

Project Title	Agency	ODP (tonnes)	Funds approved (US\$)			C.E. (US\$/kg)
			Project	Support	Total	
REFRIGERATION						
Preparation of project proposal						
Preparation for HCFC phase-out investment activities (refrigeration sector)	UNDP		\$50,000	\$3,750	\$53,750	
PHASE-OUT PLAN						
ODS phase out plan						
National ODS phase-out plan (second, third and fourth tranches)	UNEP		\$177,175	\$23,033	\$200,208	
<p><i>The Committee noted the progress report on the implementation of the first tranche of the phase-out plan, including the efforts of Bangladesh to effectively reduce its consumption of CFCs for the refrigeration servicing sector. Applied the penalty in the Agreement calculated, on an exceptional basis, as 5 per cent of the amount for each of the second, third and fourth tranches, on the basis of the following considerations: (i) the levels of CFCs used in the refrigeration servicing sector alone had been reduced from 232.1 ODP tonnes in 2004 to 59.9 ODP tonnes in 2008; (ii) the status of non-compliance by Bangladesh with its Agreement was attributable to a large extent to the CFC consumption associated with the manufacturing of CFC metered-dose inhalers, for which a phase-out project had been approved only at the 52nd Meeting in 2007. The Committee also noted that the maximum level of CFC consumption for both the refrigeration servicing and the pharmaceutical sub-sectors in 2009 was 53.0 ODP tonnes as stipulated in the Agreement, and if this amount was exceeded the Committee might consider applying paragraph 10 of the Agreement on reductions in funding in full, for failure to comply. The Government and UNDP were requested to submit a progress report on the implementation of the national ODS phase-out plan and the project for the phase-out of CFCs in the MDI sector to the 60th Meeting.</i></p>						
National ODS phase-out plan (second, third and fourth tranches)	UNDP	202.6	\$669,750	\$50,231	\$719,981	2.66
<p><i>The Committee noted the progress report on the implementation of the first tranche of the phase-out plan, including the efforts of Bangladesh to effectively reduce its consumption of CFCs for the refrigeration servicing sector. Applied the penalty in the Agreement calculated, on an exceptional basis, as 5 per cent of the amount for each of the second, third and fourth tranches, on the basis of the following considerations: (i) the levels of CFCs used in the refrigeration servicing sector alone had been reduced from 232.1 ODP tonnes in 2004 to 59.9 ODP tonnes in 2008; (ii) the status of non-compliance by Bangladesh with its Agreement was attributable to a large extent to the CFC consumption associated with the manufacturing of CFC metered-dose inhalers, for which a phase-out project had been approved only at the 52nd Meeting in 2007. The Committee also noted that the maximum level of CFC consumption for both the refrigeration servicing and the pharmaceutical sub-sectors in 2009 was 53.0 ODP tonnes as stipulated in the Agreement, and if this amount was exceeded the Committee might consider applying paragraph 10 of the Agreement on reductions in funding in full, for failure to comply. The Government and UNDP were requested to submit a progress report on the implementation of the national ODS phase-out plan and the project for the phase-out of CFCs in the MDI sector to the 60th Meeting.</i></p>						
Total for Bangladesh		202.6	\$946,925	\$80,764	\$1,027,689	

List of projects and activities approved for funding

UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/69
Annex IX

Project Title	Agency	ODP (tonnes)	Funds approved (US\$)			C.E. (US\$/kg)
			Project	Support	Total	
BELIZE						
PHASE-OUT PLAN						
CFC phase out plan						
Terminal phase-out management plan for the phase-out of ODS in the refrigeration and air-conditioning sector (second tranche)	UNDP	3.7	\$72,000	\$6,480	\$78,480	
Terminal phase-out management plan for the phase-out of ODS in the refrigeration and air-conditioning sector (second tranche)	UNEP		\$48,000	\$6,240	\$54,240	
	Total for Belize	3.7	\$120,000	\$12,720	\$132,720	
BENIN						
PHASE-OUT PLAN						
HCFC phase out plan						
Preparation of a HCFC phase-out management plan	UNEP		\$85,000	\$11,050	\$96,050	
	Total for Benin		\$85,000	\$11,050	\$96,050	
BOLIVIA						
FOAM						
Preparation of project proposal						
Preparation for HCFC phase-out investment activities (foam sector)	UNDP		\$50,000	\$3,750	\$53,750	
PHASE-OUT PLAN						
ODS phase out plan						
Terminal phase-out management plan (second tranche)	UNDP	11.4	\$222,000	\$16,650	\$238,650	
Terminal phase-out management plan (second tranche)	Canada		\$88,000	\$11,440	\$99,440	
	Total for Bolivia	11.4	\$360,000	\$31,840	\$391,840	
BOTSWANA						
PHASE-OUT PLAN						
CFC phase out plan						
Terminal phase-out management plan (first tranche) <i>Approved in accordance with the Agreement between the Government and the Executive Committee. The agency was urged to take full account of the requirements of decisions 41/100 and 49/6 during the implementation of the TPMP.</i>	Germany	1.0	\$155,000	\$20,150	\$175,150	
	Total for Botswana	1.0	\$155,000	\$20,150	\$175,150	
BRAZIL						
FOAM						
Preparation of project proposal						
Preparation for HCFC phase-out investment activities (foam sector)	UNDP		\$150,000	\$11,250	\$161,250	
REFRIGERATION						
Preparation of project proposal						
Preparation for HCFC phase-out investment activities (refrigeration manufacturing sector)	UNDP		\$80,000	\$6,000	\$86,000	

List of projects and activities approved for funding

UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/69
Annex IX

Project Title	Agency	ODP (tonnes)	Funds approved (US\$)			C.E. (US\$/kg)
			Project	Support	Total	
Preparation for HCFC phase-out investment activities (air-conditioning manufacturing)	UNDP		\$80,000	\$6,000	\$86,000	
SOLVENT						
Preparation of project proposal						
Preparation for HCFC phase-out investment activities (solvent sector)	UNDP		\$48,000	\$3,600	\$51,600	
PHASE-OUT PLAN						
HCFC phase out plan						
Preparation of a HCFC phase-out management plan (extruded polystyrene foam sector)	Germany		\$42,000	\$5,460	\$47,460	
DESTRUCTION						
Preparation of project proposal						
Preparation for pilot demonstration project on ODS waste management and disposal	UNDP		\$40,000	\$3,000	\$43,000	
Total for Brazil			\$440,000	\$35,310	\$475,310	
BURKINA FASO						
PHASE-OUT PLAN						
CFC phase out plan						
TPMP verification	UNEP		\$20,000	\$2,600	\$22,600	
Total for Burkina Faso			\$20,000	\$2,600	\$22,600	
BURUNDI						
SEVERAL						
Ozone unit support						
Extension of the institutional strengthening project (phase V)	UNEP		\$60,000	\$0	\$60,000	
Total for Burundi			\$60,000		\$60,000	
CAMBODIA						
SOLVENT						
Technical assistance/support						
Technical assistance for the total phase-out of CTC and TCA in the solvent sector	UNIDO	0.1	\$40,000	\$3,600	\$43,600	
PHASE-OUT PLAN						
CFC phase out plan						
Terminal phase-out management plan for the phase-out of CFCs (second tranche)	UNEP		\$50,000	\$6,500	\$56,500	
Terminal phase-out management plan for the phase-out of CFCs (second tranche)	UNDP	7.0	\$85,000	\$6,375	\$91,375	
Total for Cambodia			7.1	\$175,000	\$16,475	\$191,475
CAPE VERDE						
SEVERAL						
Ozone unit support						
Extension of the institutional strengthening project (phase III)	UNEP		\$60,000	\$0	\$60,000	
Total for Cape Verde			\$60,000		\$60,000	

List of projects and activities approved for funding

UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/69
Annex IX

Project Title	Agency	ODP (tonnes)	Funds approved (US\$)			C.E. (US\$/kg)
			Project	Support	Total	
CENTRAL AFRICAN REPUBLIC						
SEVERAL						
Ozone unit support						
Extension of the institutional strengthening project (phase V)	UNEP		\$60,000	\$0	\$60,000	
Total for Central African Republic			\$60,000		\$60,000	
CHAD						
PHASE-OUT PLAN						
CFC phase out plan						
Terminal phase-out management plan (second tranche)	UNEP		\$77,000	\$10,010	\$87,010	
Terminal phase-out management plan (second tranche)	UNDP	5.2	\$82,000	\$7,380	\$89,380	
Total for Chad			5.2	\$159,000	\$17,390	\$176,390
CHILE						
FOAM						
Preparation of project proposal						
Preparation for HCFC phase-out investment activities (foam sector)	UNDP		\$50,000	\$3,750	\$53,750	
FUMIGANT						
Methyl bromide						
Project preparation in the elimination of methyl bromide in soil fumigation	UNIDO		\$50,000	\$3,750	\$53,750	
<i>Approved on the understanding that this constitutes the final funding for preparation of methyl bromide phase-out projects.</i>						
REFRIGERATION						
Preparation of project proposal						
Preparation for HCFC phase-out investment activities (refrigeration manufacturing)	UNDP		\$50,000	\$3,750	\$53,750	
SEVERAL						
Ozone unit support						
Extension of the institutional strengthening project (phase VIII)	UNDP		\$186,550	\$13,991	\$200,541	
Total for Chile			\$336,550	\$25,241	\$361,791	
CHINA						
FOAM						
Preparation of project proposal						
Preparation of a HCFC phase-out demonstration project (foam system house)	IBRD		\$80,000	\$6,000	\$86,000	
Preparation of a HCFC phase-out demonstration project (spray foam sector)	IBRD		\$30,000	\$2,250	\$32,250	
Preparation of a HCFC phase-out demonstration project (foam insulation for water heaters)	IBRD		\$30,000	\$2,250	\$32,250	

List of projects and activities approved for funding

UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/69
Annex IX

Project Title	Agency	ODP (tonnes)	Funds approved (US\$)			C.E. (US\$/kg)
			Project	Support	Total	
PROCESS AGENT						
Sectoral phase out plan						
Phase-out of the production and consumption of CTC for process agent and other non-identified uses (phase I): 2009 annual programme	IBRD		\$1,000,000	\$75,000	\$1,075,000	
<i>The World Bank was requested to provide, as part of their verification of the 2009 CTC production, information on management, treatment and monitoring of CTC containing residue in order to prevent CTC in the residue being released to the environment. The next verification report should contain a section describing how this requirement was enacted, and the results.</i>						
PRODUCTION						
CFC closure						
Sector plan for CFC production phase-out: 2009 annual programme	IBRD		\$7,500,000	\$562,500	\$8,062,500	
<i>The Government and the World Bank were requested to include the review of licenses for the sale of CFCs to MDI manufacturers in 2008 and 2009 as part of the verification report to be submitted to the first meeting of 2010. The Government and the World Bank were urged to make all efforts to submit the verification report as early as possible in 2010 in order to resolve any potential issues in advance of the dispatch of documents to the Executive Committee.</i>						
PHASE-OUT PLAN						
HCFC phase out plan						
Preparation of a HCFC phase-out management plan: extruded polystyrene foam (additional funding)	Germany		\$201,370	\$26,178	\$227,548	
Total for China			\$8,841,370	\$674,178	\$9,515,548	
COLOMBIA						
FOAM						
Preparation of project proposal						
Preparation for HCFC phase-out investment activities (foam sector)	UNDP		\$150,000	\$11,250	\$161,250	
Total for Colombia			\$150,000	\$11,250	\$161,250	
COMOROS						
SEVERAL						
Ozone unit support						
Extension of the institutional strengthening project (phase VI)	UNEP		\$60,000	\$0	\$60,000	
Total for Comoros			\$60,000		\$60,000	
CONGO						
SEVERAL						
Ozone unit support						
Extension of the institutional strengthening project (phase VI)	UNEP		\$60,000	\$0	\$60,000	
Total for Congo			\$60,000		\$60,000	

List of projects and activities approved for funding

UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/69
Annex IX

Project Title	Agency	ODP (tonnes)	Funds approved (US\$)			C.E. (US\$/kg)
			Project	Support	Total	
CONGO, DR						
PHASE-OUT PLAN						
CFC phase out plan						
National CFC phase-out plan (second tranche)	UNDP	5.0	\$71,875	\$5,391	\$77,266	
National CFC phase-out plan (second tranche)	UNEP		\$71,875	\$9,344	\$81,219	
	Total for Congo, DR	5.0	\$143,750	\$14,735	\$158,485	
COSTA RICA						
REFRIGERATION						
Preparation of project proposal						
Preparation for HCFC phase-out investment activities (refrigeration manufacturing sector)	UNDP		\$60,000	\$4,500	\$64,500	
	Total for Costa Rica		\$60,000	\$4,500	\$64,500	
COTE D'IVOIRE						
PHASE-OUT PLAN						
HCFC phase out plan						
Preparation of a HCFC phase-out management plan	UNEP		\$85,000	\$11,050	\$96,050	
CFC phase out plan						
TPMP verification	UNEP		\$20,000	\$2,600	\$22,600	
	Total for Cote D'Ivoire		\$105,000	\$13,650	\$118,650	
CROATIA						
FOAM						
Preparation of project proposal						
Project preparation for the phase-out of HCFC-141b in polyurethane foam production	UNIDO		\$40,000	\$3,000	\$43,000	
<i>Approved on the understanding that no further funding for project preparation to meet the 2013 and 2015 control measures for the foam sector would be approved by the Executive Committee.</i>						
	Total for Croatia		\$40,000	\$3,000	\$43,000	
CUBA						
FOAM						
Preparation of project proposal						
Preparation for HCFC phase-out investment activities (foam sector)	UNDP		\$50,000	\$3,750	\$53,750	
	Total for Cuba		\$50,000	\$3,750	\$53,750	
DJIBOUTI						
SEVERAL						
Ozone unit support						
Extension of the institutional strengthening project (phase III)	UNEP		\$60,000	\$0	\$60,000	
	Total for Djibouti		\$60,000		\$60,000	

List of projects and activities approved for funding

UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/69
Annex IX

Project Title	Agency	ODP (tonnes)	Funds approved (US\$)			C.E. (US\$/kg)
			Project	Support	Total	
DOMINICA						
PHASE-OUT PLAN						
HCFC phase out plan						
Preparation of a HCFC phase-out management plan	UNEP		\$85,000	\$11,050	\$96,050	
Total for Dominica			\$85,000	\$11,050	\$96,050	
DOMINICAN REPUBLIC						
FOAM						
Preparation of project proposal						
Preparation for HCFC phase-out investment activities (foam sector)	UNDP		\$60,000	\$4,500	\$64,500	
Total for Dominican Republic			\$60,000	\$4,500	\$64,500	
EGYPT						
FOAM						
Preparation of project proposal						
Preparation for validation of low-cost hydrocarbon in foams	UNDP		\$30,000	\$2,250	\$32,250	
Total for Egypt			\$30,000	\$2,250	\$32,250	
EL SALVADOR						
FOAM						
Preparation of project proposal						
Preparation for HCFC phase-out investment activities (foam sector)	UNDP		\$30,000	\$2,250	\$32,250	
PHASE-OUT PLAN						
CFC phase out plan						
Terminal phase-out management plan for Annex A Group I substances (second and third tranches)	UNEP		\$30,000	\$3,900	\$33,900	
Terminal phase-out management plan for Annex A Group I substances (second and third tranches)	UNDP	46.0	\$285,000	\$21,375	\$306,375	
Total for El Salvador		46.0	\$345,000	\$27,525	\$372,525	
EQUATORIAL GUINEA						
PHASE-OUT PLAN						
CFC phase out plan						
Terminal phase-out management plan (first tranche)	UNEP	4.6	\$105,000	\$13,650	\$118,650	
<i>Approved in accordance with the Agreement between the Government and the Executive Committee. The agency was urged to take full account of the requirements of decisions 41/100 and 49/6 during the implementation of the TPMP.</i>						
SEVERAL						
Ozone unit support						
Institutional strengthening (phase I)	UNEP		\$80,000	\$0	\$80,000	
<i>Approved for two years only.</i>						
Total for Equatorial Guinea		4.6	\$185,000	\$13,650	\$198,650	

List of projects and activities approved for funding

UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/69
Annex IX

Project Title	Agency	ODP (tonnes)	Funds approved (US\$)			C.E. (US\$/kg)
			Project	Support	Total	
GABON						
PHASE-OUT PLAN						
CFC phase out plan						
Terminal phase-out management plan (second tranche)	UNEP		\$50,000	\$6,500	\$56,500	
Terminal phase-out management plan (second tranche)	UNDP	1.5	\$40,000	\$3,600	\$43,600	
	Total for Gabon	1.5	\$90,000	\$10,100	\$100,100	
GAMBIA						
PHASE-OUT PLAN						
CFC phase out plan						
Terminal phase-out management plan for CFCs (second tranche)	UNEP		\$72,000	\$9,360	\$81,360	
Terminal phase-out management plan for CFCs (second tranche)	UNDP	3.6	\$30,500	\$2,745	\$33,245	
	Total for Gambia	3.6	\$102,500	\$12,105	\$114,605	
GEORGIA						
REFRIGERATION						
Preparation of project proposal						
Preparation for HCFC phase-out investment activities (refrigeration sector)	UNDP		\$30,000	\$2,250	\$32,250	
PHASE-OUT PLAN						
CFC phase out plan						
TPMP verification	UNDP		\$20,000	\$1,800	\$21,800	
SEVERAL						
Ozone unit support						
Extension of the institutional strengthening project (phase VI)	UNDP		\$60,667	\$4,550	\$65,217	
	Total for Georgia		\$110,667	\$8,600	\$119,267	
GHANA						
DESTRUCTION						
Preparation of project proposal						
Preparation for pilot demonstration project on ODS waste management and disposal	UNDP		\$30,000	\$2,250	\$32,250	
	Total for Ghana		\$30,000	\$2,250	\$32,250	
GUATEMALA						
PHASE-OUT PLAN						
HCFC phase out plan						
Preparation of a HCFC phase-out management plan	UNIDO		\$75,000	\$5,625	\$80,625	
Preparation of a HCFC phase-out management plan	UNEP		\$75,000	\$9,750	\$84,750	
	Total for Guatemala		\$150,000	\$15,375	\$165,375	

List of projects and activities approved for funding

UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/69
Annex IX

Project Title	Agency	ODP (tonnes)	Funds approved (US\$)			C.E. (US\$/kg)
			Project	Support	Total	
GUINEA-BISSAU						
PHASE-OUT PLAN						
HCFC phase out plan						
Preparation of a HCFC phase-out management plan	UNEP		\$85,000	\$11,050	\$96,050	
Total for Guinea-Bissau			\$85,000	\$11,050	\$96,050	
HAITI						
PHASE-OUT PLAN						
HCFC phase out plan						
Preparation of a HCFC phase-out management plan	UNEP		\$85,000	\$11,050	\$96,050	
Total for Haiti			\$85,000	\$11,050	\$96,050	
HONDURAS						
SEVERAL						
Ozone unit support						
Extension of the institutional strengthening project (phase VI)	UNEP		\$60,000	\$0	\$60,000	
Total for Honduras			\$60,000		\$60,000	
INDONESIA						
REFRIGERATION						
Preparation of project proposal						
Preparation for HCFC phase-out investment activities (refrigeration manufacturing sector except air-to-air air-conditioning)	UNDP		\$70,000	\$5,250	\$75,250	
Preparation for HCFC phase-out investment activities (air-to-air air-conditioning sector)	UNDP		\$20,000	\$1,500	\$21,500	
PHASE-OUT PLAN						
HCFC phase out plan						
Preparation of a HCFC phase-out management plan (foam sector)	IBRD		\$100,000	\$7,500	\$107,500	
<i>Approved on the understanding that no further funding for project preparation for the foam sector to meet the 2013 and 2015 HCFC control measures would be approved.</i>						
DESTRUCTION						
Preparation of project proposal						
Preparation for pilot demonstration project on ODS waste management and disposal	IBRD		\$50,000	\$3,750	\$53,750	
Total for Indonesia			\$240,000	\$18,000	\$258,000	
IRAN						
FOAM						
Preparation of project proposal						
Preparation for HCFC phase-out investment activities (rigid foam)	UNDP		\$30,000	\$2,250	\$32,250	

List of projects and activities approved for funding

UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/69
Annex IX

Project Title	Agency	ODP (tonnes)	Funds approved (US\$)			C.E. (US\$/kg)
			Project	Support	Total	
REFRIGERATION						
Preparation of project proposal						
Preparation for HCFC phase-out investment activities (refrigeration manufacturing sector except air-to-air air-conditioning)	UNDP		\$45,000	\$3,375	\$48,375	
SOLVENT						
Preparation of project proposal						
Preparation for HCFC phase-out investment activities (fire-fighting and solvent sectors)	UNDP		\$10,000	\$750	\$10,750	
PHASE-OUT PLAN						
HCFC phase out plan						
Preparation of a HCFC phase-out management plan (foam sector)	Germany		\$70,000	\$9,100	\$79,100	
CFC phase out plan						
National CFC phase-out plan: 2009 annual implementation programme	Germany	132.7	\$512,208	\$56,343	\$568,551	
<i>The Government of Germany was requested to provide an annual implementation programme for 2010 not later than the 60th Meeting.</i>						
	Total for Iran	132.7	\$667,208	\$71,818	\$739,026	
IRAQ						
FOAM						
Flexible slabstock						
Conversion from CFC-11 to methylene chloride in the production of flexible slabstock foam at Al Hadi Co.	UNIDO	20.0	\$126,457	\$11,381	\$137,838	6.23
<i>Approved without prejudice to the non-compliance mechanism of the Montreal Protocol, and on the understanding that no other project for the phase-out of CFCs in the foam sector would be approved for Iraq outside the national phase-out plan.</i>						
REFRIGERATION						
Domestic						
Replacement of refrigerant CFC-12 with isobutane and foam blowing agent CFC-11 with cyclopentane in the manufacture of domestic refrigerators and chest freezers at Light Industries Company	UNIDO	193.6	\$2,161,581	\$162,119	\$2,323,700	11.17
<i>Approved without prejudice to the non-compliance mechanism of the Montreal Protocol, and on the understanding that no other project for the phase-out of CFCs in the refrigeration manufacturing sector would be approved for Iraq outside the national phase-out plan.</i>						
SEVERAL						
Ozone unit support						
Institutional strengthening (phase I)	UNEP		\$240,000	\$0	\$240,000	
<i>Approved for two years only.</i>						
	Total for Iraq	213.6	\$2,528,038	\$173,500	\$2,701,538	
KENYA						
SOLVENT						
Technical assistance/support						
Technical assistance for the total phase-out of CTC and TCA in the solvent sector	UNIDO	0.2	\$40,000	\$3,600	\$43,600	

List of projects and activities approved for funding

UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/69
Annex IX

Project Title	Agency	ODP (tonnes)	Funds approved (US\$)			C.E. (US\$/kg)
			Project	Support	Total	
PHASE-OUT PLAN						
CFC phase out plan						
Terminal CFCs phase-out management plan (third tranche)	France	10.0	\$179,086	\$23,281	\$202,367	
	Total for Kenya	10.2	\$219,086	\$26,881	\$245,967	
KUWAIT						
PHASE-OUT PLAN						
CFC phase out plan						
TPMP verification	UNEP		\$20,000	\$2,600	\$22,600	
	Total for Kuwait		\$20,000	\$2,600	\$22,600	
KYRGYZSTAN						
REFRIGERATION						
Preparation of project proposal						
Preparation for HCFC phase-out investment activities (refrigeration sector)	UNDP		\$30,000	\$2,250	\$32,250	
	Total for Kyrgyzstan		\$30,000	\$2,250	\$32,250	
LEBANON						
FOAM						
Preparation of project proposal						
Preparation for HCFC phase-out investment activities (foam sector)	UNDP		\$25,000	\$1,875	\$26,875	
REFRIGERATION						
Preparation of project proposal						
Preparation for HCFC phase-out investment activities (air-to-air air-conditioning sector)	UNDP		\$15,000	\$1,125	\$16,125	
Preparation for HCFC phase-out investment activities (refrigeration manufacturing sector except air-to-air air-conditioning)	UNDP		\$60,000	\$4,500	\$64,500	
	Total for Lebanon		\$100,000	\$7,500	\$107,500	
LESOTHO						
PHASE-OUT PLAN						
HCFC phase out plan						
Preparation of a HCFC phase-out management plan	Germany		\$85,000	\$11,050	\$96,050	
	Total for Lesotho		\$85,000	\$11,050	\$96,050	
LIBERIA						
PHASE-OUT PLAN						
HCFC phase out plan						
Preparation of a HCFC phase-out management plan	Germany		\$85,000	\$11,050	\$96,050	
CFC phase out plan						
Terminal phase-out management plan for CFCs (second tranche)	UNDP	8.4	\$28,000	\$2,520	\$30,520	
Terminal phase-out management plan for CFCs (second tranche)	UNEP		\$81,500	\$10,595	\$92,095	

List of projects and activities approved for funding

UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/69
Annex IX

Project Title	Agency	ODP (tonnes)	Funds approved (US\$)			C.E. (US\$/kg)
			Project	Support	Total	
SEVERAL						
Ozone unit support						
Extension of the institutional strengthening project (phase III)	UNEP		\$85,213	\$0	\$85,213	
	Total for Liberia	8.4	\$279,713	\$24,165	\$303,878	
MACEDONIA, FYR						
SEVERAL						
Ozone unit support						
Extension of the institutional strengthening project (phase VI)	UNIDO		\$132,347	\$9,926	\$142,273	
	Total for Macedonia, FYR		\$132,347	\$9,926	\$142,273	
MALAWI						
PHASE-OUT PLAN						
CFC phase out plan						
Terminal phase-out management plan for CFCs (second tranche)	UNEP		\$77,000	\$10,010	\$87,010	
Terminal phase-out management plan for CFCs (second tranche)	UNDP	8.7	\$47,500	\$4,275	\$51,775	
	Total for Malawi	8.7	\$124,500	\$14,285	\$138,785	
MALAYSIA						
FOAM						
Preparation of project proposal						
Preparation for HCFC phase-out investment activities (foam sector)	UNDP		\$100,000	\$7,500	\$107,500	
REFRIGERATION						
Preparation of project proposal						
Preparation for HCFC phase-out investment activities (air-to-air air-conditioning sector)	UNDP		\$30,000	\$2,250	\$32,250	
Preparation for HCFC phase-out investment activities (refrigeration manufacturing sector except air-to-air air-conditioning)	UNDP		\$120,000	\$9,000	\$129,000	
	Total for Malaysia		\$250,000	\$18,750	\$268,750	
MALI						
PHASE-OUT PLAN						
CFC phase out plan						
Terminal phase-out management plan for CFCs (second tranche)	UNEP		\$78,000	\$10,140	\$88,140	
Terminal phase-out management plan for CFCs (second tranche)	UNDP	16.2	\$150,000	\$11,250	\$161,250	
	Total for Mali	16.2	\$228,000	\$21,390	\$249,390	
MAURITANIA						
PHASE-OUT PLAN						
CFC phase out plan						
Terminal phase-out management plan for CFCs (second tranche)	UNDP	2.4	\$55,000	\$4,950	\$59,950	

List of projects and activities approved for funding

UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/69
Annex IX

Project Title	Agency	ODP (tonnes)	Funds approved (US\$)			C.E. (US\$/kg)
			Project	Support	Total	
Terminal phase-out management plan for CFCs (second tranche)	UNEP		\$59,000	\$7,670	\$66,670	
SEVERAL						
Ozone unit support						
Renewal of the institutional strengthening project (phase V)	UNEP		\$60,000	\$0	\$60,000	
Total for Mauritania		2.4	\$174,000	\$12,620	\$186,620	
MEXICO						
DESTRUCTION						
Preparation of project proposal						
Preparation for pilot demonstration project on ODS waste management and disposal	UNIDO		\$50,000	\$3,750	\$53,750	
Total for Mexico			\$50,000	\$3,750	\$53,750	
MOZAMBIQUE						
SEVERAL						
Ozone unit support						
Extension of the institutional strengthening project (phase IV)	UNEP		\$80,800	\$0	\$80,800	
Total for Mozambique			\$80,800		\$80,800	
MYANMAR						
PHASE-OUT PLAN						
HCFC phase out plan						
Preparation of a HCFC phase-out management plan	UNEP		\$42,500	\$5,525	\$48,025	
Preparation of a HCFC phase-out management plan	UNIDO		\$42,500	\$3,188	\$45,688	
Total for Myanmar			\$85,000	\$8,713	\$93,713	
NAMIBIA						
PHASE-OUT PLAN						
HCFC phase out plan						
Preparation of a HCFC phase-out management plan (additional funding)	Germany		\$55,000	\$7,150	\$62,150	
Total for Namibia			\$55,000	\$7,150	\$62,150	
NEPAL						
PHASE-OUT PLAN						
CFC phase out plan						
Terminal phase-out management plan (second tranche)	UNEP		\$35,000	\$4,550	\$39,550	
Terminal phase-out management plan (second tranche)	UNDP		\$25,000	\$2,250	\$27,250	
Total for Nepal			\$60,000	\$6,800	\$66,800	
NIGERIA						
FOAM						
Preparation of project proposal						
Preparation for HCFC phase-out investment activities (foam sector)	UNDP		\$50,000	\$3,750	\$53,750	

List of projects and activities approved for funding

UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/69
Annex IX

Project Title	Agency	ODP (tonnes)	Funds approved (US\$)			C.E. (US\$/kg)
			Project	Support	Total	
PHASE-OUT PLAN						
CFC phase out plan						
National CFC phase-out plan (sixth tranche)	UNDP	464.6	\$385,000	\$32,770	\$417,770	
<i>Approved on the understanding that the verification of consumption had to be provided as part of the request for every second funding tranche under the Agreement approved at the 38th Meeting, and with the expectation that verification reports for 2007 and 2008 would be submitted to the Secretariat in time for the 58th Meeting.</i>						
Total for Nigeria		464.6	\$435,000	\$36,520	\$471,520	
OMAN						
PHASE-OUT PLAN						
CFC phase out plan						
Terminal phase-out management plan (second tranche)	UNIDO	25.0	\$164,200	\$12,315	\$176,515	
Audit for the terminal phase-out management plan	UNIDO		\$20,000	\$1,800	\$21,800	
Total for Oman		25.0	\$184,200	\$14,115	\$198,315	
PAKISTAN						
SEVERAL						
Ozone unit support						
Extension of the institutional strengthening project (phase V)	UNDP		\$224,467	\$16,835	\$241,302	
Total for Pakistan			\$224,467	\$16,835	\$241,302	
PANAMA						
FOAM						
Preparation of project proposal						
Preparation for HCFC phase-out investment activities (foam sector)	UNDP		\$50,000	\$3,750	\$53,750	
Total for Panama			\$50,000	\$3,750	\$53,750	
PAPUA NEW GUINEA						
PHASE-OUT PLAN						
HCFC phase out plan						
Preparation of a HCFC phase-out management plan	Germany		\$85,000	\$11,050	\$96,050	
Total for Papua New Guinea			\$85,000	\$11,050	\$96,050	
PARAGUAY						
FOAM						
Preparation of project proposal						
Preparation for HCFC phase-out investment activities (foam sector)	UNDP		\$60,000	\$4,500	\$64,500	
PHASE-OUT PLAN						
HCFC phase out plan						
Preparation of a HCFC phase-out management plan (additional funding)	UNDP		\$65,000	\$4,875	\$69,875	
Total for Paraguay			\$125,000	\$9,375	\$134,375	

List of projects and activities approved for funding

UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/69
Annex IX

Project Title	Agency	ODP (tonnes)	Funds approved (US\$)			C.E. (US\$/kg)
			Project	Support	Total	
PERU						
FOAM						
Preparation of project proposal						
Preparation for HCFC phase-out investment activities (foam sector)	UNDP		\$80,000	\$6,000	\$86,000	
Total for Peru			\$80,000	\$6,000	\$86,000	
PHILIPPINES						
DESTRUCTION						
Preparation of project proposal						
Preparation for pilot demonstration project on ODS waste management and disposal	IBRD		\$50,000	\$3,750	\$53,750	
Total for Philippines			\$50,000	\$3,750	\$53,750	
RWANDA						
PHASE-OUT PLAN						
CFC phase out plan						
Terminal phase-out management plan for CFCs (second tranche)	UNDP	4.6	\$43,500	\$3,915	\$47,415	
Terminal phase-out management plan for CFCs (second tranche)	UNEP		\$67,000	\$8,710	\$75,710	
SEVERAL						
Ozone unit support						
Extension of the institutional strengthening project (phase III)	UNEP		\$60,000	\$0	\$60,000	
Total for Rwanda			4.6	\$170,500	\$12,625	\$183,125
SAMOA						
PHASE-OUT PLAN						
CFC phase out plan						
Terminal phase-out management plan (second tranche)	UNDP		\$30,000	\$2,700	\$32,700	
Terminal phase-out management plan (second tranche)	UNEP		\$20,000	\$2,600	\$22,600	
Total for Samoa			\$50,000	\$5,300	\$55,300	
SAO TOME AND PRINCIPE						
PHASE-OUT PLAN						
CFC phase out plan						
Terminal phase-out management plan for CFCs (second tranche)	UNEP		\$21,000	\$2,730	\$23,730	
Terminal phase-out management plan for CFCs (second tranche)	UNIDO	0.7	\$49,000	\$4,410	\$53,410	
TPMP verification	UNEP		\$20,000	\$2,600	\$22,600	
Total for Sao Tome and Principe			0.7	\$90,000	\$9,740	\$99,740

List of projects and activities approved for funding

UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/69
Annex IX

Project Title	Agency	ODP (tonnes)	Funds approved (US\$)			C.E. (US\$/kg)
			Project	Support	Total	
SENEGAL						
PHASE-OUT PLAN						
CFC phase out plan						
Terminal phase-out management plan for CFCs (second tranche)	UNEP		\$100,500	\$13,065	\$113,565	
Terminal phase-out management plan for CFCs (second tranche)	Italy	23.4	\$135,000	\$17,550	\$152,550	
	Total for Senegal	23.4	\$235,500	\$30,615	\$266,115	
SIERRA LEONE						
PHASE-OUT PLAN						
ODS phase out plan						
Terminal phase-out management plan (first tranche) <i>Approved in accordance with the Agreement between the Government and the Executive Committee. The agencies were urged to take full account of the requirements of decisions 41/100 and 49/6 during the implementation of the TPMP.</i>	UNEP		\$95,000	\$12,350	\$107,350	
Terminal phase-out management plan (first tranche) <i>Approved in accordance with the Agreement between the Government and the Executive Committee. The agencies were urged to take full account of the requirements of decisions 41/100 and 49/6 during the implementation of the TPMP.</i>	UNDP	12.2	\$40,000	\$3,600	\$43,600	
	Total for Sierra Leone	12.2	\$135,000	\$15,950	\$150,950	
SRI LANKA						
MULTI-SECTOR						
Preparation of project proposal						
Preparation for HCFC phase-out investment activities (foam and solvent sectors)	UNDP		\$40,000	\$3,000	\$43,000	
PHASE-OUT PLAN						
HCFC phase out plan						
Preparation of a HCFC phase-out management plan (refrigeration and air-conditioning sectors)	IBRD		\$60,000	\$4,500	\$64,500	
	Total for Sri Lanka		\$100,000	\$7,500	\$107,500	
SWAZILAND						
REFRIGERATION						
Preparation of project proposal						
Preparation for HCFC phase-out investment activities (refrigeration manufacturing)	UNDP		\$30,000	\$2,250	\$32,250	
	Total for Swaziland		\$30,000	\$2,250	\$32,250	
TANZANIA						
FOAM						
Preparation of project proposal						
Preparation for HCFC phase-out investment activities (foam sector)	UNDP		\$50,000	\$3,750	\$53,750	
PHASE-OUT PLAN						
HCFC phase out plan						
Preparation of a HCFC phase-out management plan	UNEP		\$85,000	\$11,050	\$96,050	

List of projects and activities approved for funding

UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/69
Annex IX

Project Title	Agency	ODP (tonnes)	Funds approved (US\$)			C.E. (US\$/kg)
			Project	Support	Total	
SEVERAL						
Ozone unit support						
Extension of the institutional strengthening project (phase IV)	UNEP		\$60,000	\$0	\$60,000	
Total for Tanzania			\$195,000	\$14,800	\$209,800	
THAILAND						
FUMIGANT						
Methyl bromide						
National methyl bromide phase-out plan (third tranche)	IBRD	73.3	\$942,395	\$70,680	\$1,013,075	
<i>The Government and the World Bank were requested to continue monitoring the phase-out of MB in Thailand and report back to the Executive Committee annually on the progress in meeting the reductions required by this project.</i>						
Total for Thailand		73.3	\$942,395	\$70,680	\$1,013,075	
TOGO						
PHASE-OUT PLAN						
CFC phase out plan						
Terminal phase-out management plan for CFCs (second tranche)	UNEP		\$70,000	\$9,100	\$79,100	
Terminal phase-out management plan for CFCs (second tranche)	UNDP	5.9	\$62,000	\$5,580	\$67,580	
Total for Togo		5.9	\$132,000	\$14,680	\$146,680	
TURKEY						
DESTRUCTION						
Preparation of project proposal						
Preparation for pilot demonstration project on ODS waste management and disposal	UNIDO		\$60,000	\$4,500	\$64,500	
Total for Turkey			\$60,000	\$4,500	\$64,500	
URUGUAY						
FOAM						
Preparation of project proposal						
Preparation for HCFC phase-out investment activities (foam sector)	UNDP		\$60,000	\$4,500	\$64,500	
Total for Uruguay			\$60,000	\$4,500	\$64,500	

List of projects and activities approved for funding

UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/69
Annex IX

Project Title	Agency	ODP (tonnes)	Funds approved (US\$)			C.E. (US\$/kg)
			Project	Support	Total	
VENEZUELA						
PHASE-OUT PLAN						
CFC phase out plan						
National CFC phase-out plan: 2009 work programme	UNIDO	985.0	\$513,465	\$38,510	\$551,975	
<i>The Committee noted (i) the progress report on the implementation of the phase-out plan during the years 2007 and 2008; (ii) that the country was in non-compliance with the Agreement for the year 2006; (iii) that the country had taken action to effectively return to compliance with the Agreement for the year 2007; and (iv) the commitment of the Government as reported by UNIDO, to export or destroy any remaining stockpiled CFCs. The Committee decided to apply the penalty clause in the Agreement calculated at 20 per cent of the amount of the tranche being submitted for non-compliance with the Agreement, on the basis of: (i) that it was the first time that the country had been in non-compliance with the Agreement; (ii) that non-compliance with the Agreement did not lead to aggregated consumption for all years of the Agreement being larger than the aggregated values of the agreed consumption for those years; (iii) the country had returned to compliance without additional assistance from the Fund. UNIDO was requested to submit, no later than eight weeks prior to the 61st Meeting, a verification of the level of stockpiles of CFCs at the end of the years 2008 and 2009, any export of CFCs during 2008 and 2009, and the destruction of any remaining CFCs, that were not exported prior to December 2009.</i>						
Total for Venezuela		985.0	\$513,465	\$38,510	\$551,975	
VIETNAM						
SEVERAL						
Ozone unit support						
Extension of the institutional strengthening project (phase VII)	UNEP		\$118,976	\$0	\$118,976	
Total for Vietnam			\$118,976		\$118,976	
YEMEN						
FUMIGANT						
Methyl bromide						
Terminal phase-out of methyl bromide (first tranche, part 2)	Germany		\$91,710	\$11,613	\$103,323	
Total for Yemen			\$91,710	\$11,613	\$103,323	
ZAMBIA						
PHASE-OUT PLAN						
CFC phase out plan						
Terminal phase-out management plan for CFCs (second tranche)	UNEP	4.1	\$42,000	\$5,460	\$47,460	
TPMP verification	UNEP		\$20,000	\$2,600	\$22,600	
SEVERAL						
Ozone unit support						
Extension of the institutional strengthening project (phase IV)	UNEP		\$65,520	\$0	\$65,520	
Total for Zambia		4.1	\$127,520	\$8,060	\$135,580	

List of projects and activities approved for funding

UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/69
Annex IX

Project Title	Agency	ODP (tonnes)	Funds approved (US\$)			C.E. (US\$/kg)
			Project	Support	Total	
ZIMBABWE						
PHASE-OUT PLAN						
CFC phase out plan						
National phase-out of Annex A (Group I) substances (phase II, third tranche)	Germany	20.0	\$175,000	\$22,347	\$197,347	
Total for Zimbabwe		20.0	\$175,000	\$22,347	\$197,347	
REGION: EUR						
SEVERAL						
Technical assistance/support						
Initiating regional cooperation to enforce ODS trade controls in Europe and Central Asia network countries (first tranche)	Czech Rep		\$80,500	\$10,465	\$90,965	
<i>Approved for one year only on the understanding that the approval was without prejudice to future funding approvals for the remaining year proposed for this project. In requesting funding for the second year, the agencies would prepare a joint report on the outputs of the network's first year of operation.</i>						
Initiating regional cooperation to enforce ODS trade controls in Europe and Central Asia network countries (first tranche)	UNEP		\$51,250	\$6,663	\$57,913	
<i>Approved for one year only on the understanding that the approval was without prejudice to future funding approvals for the remaining year proposed for this project. In requesting funding for the second year, the agencies would prepare a joint report on the outputs of the network's first year of operation.</i>						
Total for Region: EUR			\$131,750	\$17,128	\$148,878	
GRAND TOTAL		2,302.7	\$25,509,337	\$2,009,824	\$27,519,161	

Summary

UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/69
Annex IX

Sector	Tonnes (ODP)	Funds approved (US\$)		
		Project	Support	Total
BILATERAL COOPERATION				
Fumigant		\$91,710	\$11,613	\$103,323
Phase-out plan	187.1	\$1,867,664	\$232,149	\$2,099,813
Several		\$80,500	\$10,465	\$90,965
TOTAL:	187.1	\$2,039,874	\$254,227	\$2,294,101
INVESTMENT PROJECT				
Foam	20.0	\$126,457	\$11,381	\$137,838
Fumigant	73.3	\$942,395	\$70,680	\$1,013,075
Process agent		\$1,000,000	\$75,000	\$1,075,000
Production		\$8,500,000	\$609,500	\$9,109,500
Refrigeration	193.6	\$2,161,581	\$162,119	\$2,323,700
Phase-out plan	1,828.4	\$4,577,840	\$434,789	\$5,012,629
TOTAL:	2,115.3	\$17,308,273	\$1,363,469	\$18,671,742
WORK PROGRAMME AMENDMENT				
Foam		\$1,305,000	\$97,875	\$1,402,875
Fumigant		\$50,000	\$3,750	\$53,750
Multi-sector		\$40,000	\$3,000	\$43,000
Refrigeration		\$880,000	\$66,000	\$946,000
Solvent	0.3	\$138,000	\$11,550	\$149,550
Phase-out plan		\$1,165,000	\$127,988	\$1,292,988
Destruction		\$280,000	\$21,000	\$301,000
Several		\$2,303,190	\$60,965	\$2,364,155
TOTAL:	0.3	\$6,161,190	\$392,128	\$6,553,318
Summary by Parties and Implementing Agencies				
Canada		\$88,000	\$11,440	\$99,440
Czech Republic		\$80,500	\$10,465	\$90,965
France	10.0	\$179,086	\$23,281	\$202,367
Germany	153.7	\$1,557,288	\$191,491	\$1,748,779
Italy	23.4	\$135,000	\$17,550	\$152,550
IBRD	73.3	\$10,842,395	\$785,180	\$11,627,575
UNDP	809.0	\$5,073,809	\$393,063	\$5,466,872
UNEP	8.7	\$3,733,709	\$286,755	\$4,020,464
UNIDO	1,224.6	\$3,819,550	\$290,599	\$4,110,149
GRAND TOTAL	2,302.7	\$25,509,337	\$2,009,824	\$27,519,161

**ADJUSTMENTS ARISING FROM THE 57TH MEETING OF THE EXECUTIVE
COMMITTEE FOR BALANCES ON PROJECTS AND ACTIVITIES**

Agency	Project Costs (US\$)	Support Costs (US\$)	Total (US\$)
UNDP (per decision 57/3(b)&(c))	41,294	5,042	46,336
UNEP (per decision 57/3(b)&(c))	364,421	25,487	389,908
UNIDO(per decision 57/3(b),(c)&(f))	43,398	4,271	47,669
Total	449,113	34,800	483,913

**ADJUSTMENTS ARISING FROM THE 57TH MEETING OF THE EXECUTIVE
COMMITTEE FOR TRANSFERS ON PROJECTS**

Agency	Project Costs (US\$)	Support Costs (US\$)	Total (US\$)
UNIDO(per decision 57/3(f))	1,000,000	75,000	1,075,000
Total	1,000,000	75,000	1,075,000

**NET ALLOCATIONS TO IMPLEMENTING AGENCIES AND BILATERAL
CONTRIBUTIONS BASED ON DECISIONS OF THE 57TH MEETING OF THE EXECUTIVE
COMMITTEE**

Agency	Project Costs (US\$)	Support Costs (US\$)	Total (US\$)
Canada (1)	88,000	11,440	99,440
Czech Republic (1)	80,500	10,465	90,965
France (1)	179,086	23,281	202,367
Germany (1)	1,557,288	191,491	1,748,779
Italy (1)	135,000	17,550	152,550
UNDP	5,032,515	388,021	5,420,536
UNEP	3,369,288	261,268	3,630,556
UNIDO	4,776,152	361,328	5,137,480
World Bank	10,842,395	785,180	11,627,575
Total	26,060,224	2,050,024	28,110,248

(1) Total amount to be assigned to 2009 bilateral contributions.

Annexe X

**ACCORD ENTRE LE BOTSWANA ET
LE COMITE EXECUTIF DU FONDS MULTILATERAL POUR L'ELIMINATION DES
SUBSTANCES QUI APPAUVRISSENT LA COUCHE D'OZONE**

1. Le présent accord représente l'entente entre le gouvernement du Botswana et le Comité exécutif concernant l'élimination totale de l'utilisation réglementée des substances appauvrissant la couche d'ozone définies à l'appendice 1-A (les « Substances ») avant le 1^{er} janvier 2010, conformément aux calendriers du Protocole.

2. Le pays convient de respecter les limites de consommation annuelle des substances définies à la ligne 2 de l'appendice 2-A (« Objectifs et financement ») du présent accord. Les objectifs d'élimination annuelle devront au minimum correspondre aux calendriers de réduction dictés par le Protocole de Montréal. Le pays reconnaît que, en acceptant le présent accord et l'acquiescement par le Comité exécutif de ses obligations financières décrites au paragraphe 3, il renonce à demander ou à recevoir des fonds supplémentaires du Fonds multilatéral concernant les substances.

3. Sous réserve de la conformité du pays aux obligations définies dans le présent accord, le Comité exécutif convient en principe de fournir au pays le financement indiqué à la ligne 4 de l'appendice 2-A (« Objectifs et financement »). Le Comité exécutif fournira, en principe, ce financement à ses réunions, tel que l'indique l'appendice 3-A (« Calendrier de financement approuvé »).

4. Le pays respectera les limites de consommation relatives à chaque substance, tel que l'indique l'appendice 2-A. Il acceptera également la vérification indépendante, par l'agence d'exécution pertinente, du respect de ces limites de consommation, tel qu'il est décrit au paragraphe 5 b) du présent accord.

5. Le Comité exécutif ne fournira pas le financement conformément au calendrier de financement approuvé à moins que le pays n'ait satisfait aux conditions suivantes au moins 60 jours avant la réunion applicable du Comité exécutif indiquée dans ledit calendrier :

- a) Le pays a respecté les objectifs fixés pour l'année concernée;
- b) Le respect de ces objectifs sera vérifié de manière indépendante, à la demande du Comité exécutif, en application du paragraphe d) de la décision 45/54 du Comité exécutif;
- c) Le pays a appliqué dans une large mesure toutes les mesures décrites dans le précédent programme annuel de mise en œuvre; et
- d) Le pays a soumis au Comité exécutif, qui l'a approuvé, un programme annuel de mise en œuvre selon le format indiqué à l'appendice 4-A (« Format pour les programmes annuels de mise en œuvre »), concernant l'année pour laquelle les fonds sont demandés.

6. Le pays effectuera une surveillance précise de ses activités en vertu du présent accord. Les institutions indiquées à l'appendice 5-A (« Les institutions de surveillance et leurs rôles ») assureront la surveillance et prépareront des rapports en la matière conformément aux rôles et responsabilités indiqués à l'appendice 5-A. Cette surveillance sera également soumise à une vérification indépendante au sens du paragraphe 5 b).

7. Bien que le niveau de financement soit déterminé sur la base d'une évaluation des besoins du pays en matière de respect de ses obligations aux termes du présent accord, le Comité exécutif convient

que le pays peut bénéficier de souplesse pour réaffecter les fonds approuvés, ou une partie des fonds, conformément à l'évolution de la situation, afin de réaliser les objectifs prévus par cet accord. Toute réaffectation importante doit être documentée à l'avance dans le programme annuel de mise en œuvre suivant et entérinée par le Comité exécutif aux termes du paragraphe 5 d). Toute réaffectation non importante peut être intégrée au programme annuel de mise en œuvre approuvé, en cours d'application à l'époque, et déclarée au Comité exécutif dans le rapport annuel de mise en œuvre.

8. La réalisation des activités dans le sous-secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération fera l'objet d'une attention particulière, notamment sur les points suivants :

- a) Le pays tirera parti de la souplesse offerte aux termes du présent accord pour répondre aux besoins spécifiques qui pourraient survenir dans le cadre de la mise en œuvre du projet;
- b) Le programme d'assistance technique destiné au sous-secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération sera mis en œuvre par étapes afin que les ressources puissent être affectées à d'autres activités d'élimination, telles qu'une formation complémentaire ou la fourniture d'équipements d'entretien, si les résultats prévus ne sont pas atteints, et il fera l'objet d'une surveillance étroite conformément à l'appendice 5-A du présent accord; et
- c) Le pays et l'agence d'exécution principale prendront dûment compte des exigences des décisions 41/100 et 49/6 pendant la mise en œuvre du projet.

9. Le pays convient d'assumer la responsabilité générale de la gestion et de la mise en œuvre du présent accord et de toutes les activités qu'il entreprend ou fait entreprendre en son nom dans le but de s'acquitter de ses obligations en vertu du présent accord. L'Allemagne est convenue d'assumer le rôle d'agence d'exécution principale en ce qui a trait aux activités du pays prévues par le présent accord. L'agence d'exécution sera responsable de la réalisation des activités énumérées à l'appendice 6-A, qui comprennent entre autre une vérification indépendante conformément au paragraphe 5 b). Le pays accepte également les évaluations périodiques qui seront effectuées dans le cadre des programmes de travail de surveillance et d'évaluation du Fonds multilatéral. Le Comité exécutif convient, en principe, de verser à l'agence d'exécution principale les frais indiqués à la ligne 5 de l'appendice 2-A.

10. Si, pour quelque raison que ce soit, le pays ne parvient pas à réaliser les objectifs d'élimination des substances précisées à l'appendice 2-A du Protocole de Montréal, ou s'il ne se conforme pas d'une manière générale au présent accord, il accepte alors de ne plus être en droit de prétendre au financement conformément au calendrier de financement approuvé. Le financement sera rétabli à la discrétion du Comité exécutif, conformément à un calendrier de financement approuvé déterminé par le Comité exécutif une fois que le pays aura prouvé qu'il a respecté toutes les obligations qu'il aurait dû satisfaire avant la réception du versement suivant des fonds prévu audit calendrier. Le pays convient que le Comité exécutif peut réduire le financement dans les limites indiquées à l'appendice 7-A pour chaque tonne PAO dont la consommation n'aura pas été réduite au cours d'une même année.

11. Les éléments de financement du présent accord ne seront pas modifiés en raison d'une décision future du Comité exécutif pouvant toucher le financement de tout autre projet sectoriel de consommation ou activité connexe dans le pays.

12. Le pays se conformera à toute demande raisonnable du Comité exécutif et de l'agence d'exécution principale destinée à faciliter la mise en œuvre du présent accord. En particulier, il donnera à

l'agence d'exécution principale accès aux renseignements nécessaires pour vérifier la conformité à cet accord.

13. Tous les engagements définis dans le présent accord seront mis en œuvre uniquement dans le contexte du Protocole de Montréal et comme le stipule le présent accord. Sauf indication contraire, la signification de tous les termes utilisés dans le présent accord est celle qui leur est attribuée dans le Protocole.

APPENDICES

APPENDICE 1-A : SUBSTANCES

Annexe A	Groupe I	CFC-11, CFC-12, CFC-115
----------	----------	-------------------------

APPENDICE 2-A : OBJECTIFS ET FINANCEMENT

	2009	2010	Total
1 Calendrier de réduction des substances du groupe I de l'annexe A du Protocole de Montréal (tonnes PAO)	1,0	0,0	
2 Consommation totale maximum permise des substances du groupe I de l'annexe A du Protocole de Montréal (tonnes PAO)	1,0	0,0	
3 Nouvelles réductions en vertu du plan (tonnes PAO)	1,0	0,0	1,0
4 Financement convenu de l'agence d'exécution (\$US)	155 000	50 000	205 000
5 Coûts d'appui pour l'agence principale (\$US)	20 150	6 500	26 650
6 Total général du financement convenu (\$US)	175 150	56 500	231 650

APPENDICE 3-A : CALENDRIER DE FINANCEMENT APPROUVE

14. Faisant suite à l'approbation de la première tranche de l'année 2009, le financement de la deuxième tranche ne sera pas considéré pour approbation avant la première réunion de l'année 2010.

APPENDICE 4-A : FORMAT DU PROGRAMME ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE

1. Données

Pays	_____
Année du plan	_____
Nombre d'années écoulées	_____
Nombre d'années restantes	_____
Objectif de consommation de SAO de l'année précédente	_____
Objectif de consommation de SAO de l'année du plan	_____
Niveau de financement demandé	_____
Agence d'exécution principale	_____
Agences d'exécution coopérantes	_____

2. Objectifs

Indicateurs		Année précédente	Année du plan	Réduction
Offre de SAO	Importation			
	Total (1)			
Demande de SAO	Fabrication			
	Entretien			
	Réserves			
	Total (2)			

3. Mesures prises par l'industrie

Secteur	Consommation année précédente (1)	Consommation année du plan (2)	Réduction année du plan (1) - (2)	Nombre de projets achevés	Nombre d'activités liées aux services d'entretien	Élimination de SAO (tonnes PAO)
Fabrication						
Total						
Réfrigération						
Total						
Total général						

4. Assistance technique

Activité proposée : _____
 Objectif : _____
 Groupe cible : _____
 Incidences : _____

5. Mesures prises par le gouvernement

Moyens d'action/activités prévus	Calendrier d'exécution
Type de moyen d'action pour réglementer l'importation des SAO: entretien, etc.	
Sensibilisation du public	
Autres	

6. Budget annuel

Activité	Dépenses prévues (\$US)
Total	

7. Frais d'administration

APPENDICE 5-A : LES INSTITUTIONS DE SURVEILLANCE ET LEURS ROLES

1. Toutes les activités de surveillance seront coordonnées et gérées dans le cadre du projet « Unité de surveillance et de gestion » au sein de l'Unité nationale de l'ozone.

2. L'agence d'exécution principale jouera un rôle de tout premier plan dans les dispositions relatives à la surveillance car elle a pour mandat de surveiller les importations de SAO, et les dossiers de ces activités serviront de référence pour la vérification de tous les programmes de surveillance des différents projets relevant du plan de gestion de l'élimination finale. L'agence d'exécution principale entreprendra également la difficile tâche de surveiller les importations et exportations illicites de SAO en suivant les conseils des agences nationales compétentes, par l'entremise du Bureau national de l'ozone.

Vérification et rapports

3. Dans sa décision 45/54, paragraphe d), le Comité exécutif se réserve le droit de demander une vérification indépendante dans le cas où le Comité exécutif détermine qu'une vérification s'impose pour le Botswana. Le cas échéant, le Botswana choisirait un vérificateur indépendant, en collaboration avec l'agence d'exécution principale, qui aurait pour mandat de vérifier les résultats du PGEF et du programme de surveillance indépendant.

APPENDICE 6-A : ROLE DE L'AGENCE D'EXECUTION PRINCIPALE

1. L'agence d'exécution principale sera responsable de diverses activités devant être spécifiées dans le descriptif de projet et qui s'articuleront autour des points suivants :

- a) Assurer le contrôle du rendement et la vérification financière conformément au présent accord et aux procédures et exigences internes spécifiques définies dans le plan d'élimination du pays;
- b) Aider le Botswana à préparer son programme annuel de mise en œuvre;
- c) Remettre au Comité exécutif un rapport de vérification confirmant que les objectifs ont été atteints et que les activités annuelles connexes ont été réalisées conformément au programme annuel de mise en œuvre, aux termes de l'appendice 5-A. Si le Comité exécutif choisit le Botswana en vertu du paragraphe d) de la décision 45/54, le Comité exécutif fournira à l'agence d'exécution principale un appui financier indépendant afin de mener l'activité à terme;
- d) Veiller à ce que les réalisations des précédents programmes annuels de mise en œuvre transparaissent dans les futurs programmes;
- e) Présenter un rapport sur la mise en œuvre du programme annuel de mise en œuvre en cours et préparer le programme annuel de mise en œuvre de l'année suivante aux fins de présentation au Comité exécutif;
- f) Veiller à ce que des experts techniques indépendants et qualifiés réalisent les examens techniques décidés par l'agence d'exécution principale;
- g) Exécuter les missions de supervision requises;
- h) S'assurer qu'il existe un mécanisme de fonctionnement permettant la mise en œuvre transparente et efficace du programme annuel de mise en œuvre et la communication de données exactes;
- i) Confirmer la vérification au Comité exécutif que la consommation des substances a été éliminée conformément aux objectifs fixés, à la demande du Comité exécutif;

- j) Veiller à ce que les versements effectués au pays reposent sur l'utilisation des indicateurs; et
- k) Fournir si nécessaire une assistance en matière de politique, de gestion et de soutien technique.

APPENDICE 7-A : REDUCTIONS DU FINANCEMENT EN CAS DE NON-CONFORMITE

1. Conformément au paragraphe 10 de l'accord, le montant du financement accordé pourra être diminué de 10 000 \$US par tonne PAO de consommation non réduite au cours de l'année.

Annexe XI

**ACCORD ENTRE LA GUINEE EQUATORIALE ET
LE COMITÉ EXÉCUTIF DU FONDS MULTILATÉRAL POUR L'ÉLIMINATION DES
SUBSTANCES QUI APPAUVRISSENT LA COUCHE D'OZONE**

1. Le présent Accord représente l'entente entre le gouvernement de Guinée équatoriale et le Comité exécutif concernant l'élimination totale de l'utilisation réglementée des substances appauvrissant la couche d'ozone définies à l'appendice 1-A (les « Substances ») avant le 1^{er} janvier 2010, conformément aux calendriers du Protocole.
2. Le Pays convient de respecter les limites de consommation annuelle des substances définies aux lignes 2 et 4 de l'appendice 2-A (« Objectifs et financement ») du présent Accord. Les objectifs d'élimination annuelle devront au minimum correspondre aux calendriers de réduction dictés par le Protocole de Montréal. Le Pays reconnaît que, en acceptant le présent Accord et l'acquittement par le Comité exécutif de ses obligations financières décrites au paragraphe 3, il renonce à demander ou à recevoir des fonds supplémentaires du Fonds multilatéral concernant les substances.
3. Sous réserve de la conformité du Pays aux obligations définies dans le présent Accord, le Comité exécutif convient en principe de fournir au Pays le financement indiqué à la ligne 7 de l'appendice 2-A (« Objectifs et financement »). Le Comité exécutif fournira, en principe, ce financement à ses réunions, tel qu'il est indiqué à l'appendice 3-A (« Calendrier de financement approuvé »).
4. Le Pays respectera les limites de consommation relatives à chaque substance, tel qu'il est indiqué à l'appendice 2-A. Il acceptera également la vérification indépendante, par l'agence d'exécution pertinente, du respect de ces limites de consommation, tel qu'il est décrit au paragraphe 5 (b) du présent Accord.
5. Le Comité exécutif ne fournira pas le financement conformément au calendrier de financement approuvé à moins que le pays n'ait satisfait aux conditions suivantes au moins 60 jours avant la réunion applicable du Comité exécutif indiquée dans ledit calendrier :
 - (a) Le Pays a respecté les Objectifs fixés pour l'année concernée;
 - (b) Le respect de ces Objectifs sera vérifié de manière indépendante, à la demande du Comité exécutif, en application du paragraphe (d) de la décision 45/54 du Comité exécutif;
 - (c) Le Pays a appliqué dans une large mesure toutes les mesures décrites dans le précédent programme annuel de mise en œuvre; et
 - (d) Le Pays a soumis au Comité exécutif, qui l'a approuvé, un programme annuel de mise en œuvre selon le format indiqué à l'appendice 4-A (« Format pour les programmes annuels de mise en œuvre »), concernant l'année pour laquelle les fonds sont demandés.
6. Le pays effectuera une surveillance précise de ses activités en vertu du présent Accord. Les institutions indiquées à l'appendice 5-A (« Les institutions de surveillance et leurs rôles ») assureront la surveillance et prépareront des rapports en la matière conformément aux rôles et responsabilités indiqués à l'appendice 5-A. Cette surveillance sera également soumise à une vérification indépendante au sens du paragraphe 5 (b).

7. Bien que le niveau de financement soit déterminé sur la base d'une évaluation des besoins du pays en matière de respect de ses obligations aux termes du présent Accord, le Comité exécutif convient que le Pays peut bénéficier de souplesse pour réaffecter les fonds approuvés, ou une partie des fonds, conformément à l'évolution de la situation, afin de réaliser les objectifs prévus par cet Accord. Toute réaffectation importante doit être documentée à l'avance dans le programme annuel de mise en œuvre suivant et entérinée par le Comité exécutif aux termes du paragraphe 5 (d). Toute réaffectation non importante peut être intégrée au programme annuel de mise en œuvre approuvé, en cours d'application à l'époque, et déclarée au Comité exécutif dans le rapport annuel de mise en œuvre.

8. La réalisation des activités dans le sous-secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération fera l'objet d'une attention particulière, notamment sur les points suivants :

- (a) Le Pays tirera parti de la souplesse offerte aux termes du présent Accord pour répondre aux besoins spécifiques qui pourraient survenir dans le cadre de la mise en œuvre du projet;
- (b) Le programme d'assistance technique destiné au sous-secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération sera mis en œuvre par étapes afin que les ressources puissent être affectées à d'autres activités d'élimination, telles qu'une formation complémentaire ou la fourniture d'équipements d'entretien, si les résultats prévus ne sont pas atteints, et il fera l'objet d'une surveillance étroite conformément à l'appendice 5-A du présent Accord; et
- (c) Le Pays et l'agence d'exécution principale prendront dûment compte des exigences des décisions 41/100 et 49/6 pendant la mise en œuvre du projet.

9. Le Pays convient d'assumer la responsabilité générale de la gestion et de la mise en œuvre du présent Accord et de toutes les activités qu'il entreprend ou fait entreprendre en son nom dans le but de s'acquitter de ses obligations en vertu du présent Accord. Le PNUE est convenu d'assumer le rôle d'agence d'exécution principale en ce qui concerne les activités du Pays prévues par le présent Accord. L'agence d'exécution principale sera responsable de la réalisation des activités énumérées à l'appendice 6-A, qui comprennent entre autre une vérification indépendante conformément au paragraphe 5 (b). Le Pays accepte également les évaluations périodiques qui seront effectuées dans le cadre des programmes de travail de surveillance et d'évaluation du Fonds multilatéral. Le Comité exécutif convient, en principe, de verser à l'agence d'exécution principale les frais indiqués à la ligne 8 de l'appendice 2-A.

10. Si, pour quelque raison que ce soit, le Pays ne parvient pas à réaliser les Objectifs d'élimination des substances précisées à l'appendice 2-A du Protocole de Montréal, ou s'il ne se conforme pas d'une manière générale au présent accord, il accepte alors de ne plus être en droit de prétendre au financement conformément au calendrier de financement approuvé. Le financement sera rétabli à la discrétion du Comité exécutif, conformément à un calendrier de financement approuvé déterminé par le Comité exécutif une fois que le Pays aura prouvé qu'il a respecté toutes les obligations qu'il aurait dû satisfaire avant la réception du versement suivant des fonds prévu audit calendrier. Le pays convient que le Comité exécutif peut réduire le financement dans les limites indiquées à l'appendice 7-A pour chaque tonne de PAO dont la consommation n'aura pas été réduite au cours d'une même année.

11. Les éléments de financement du présent accord ne seront pas modifiés en raison d'une décision future du Comité exécutif pouvant toucher le financement de tout autre projet sectoriel de consommation ou activité connexe dans le pays.

12. Le Pays se conformera à toute demande raisonnable du Comité exécutif et de l'agence d'exécution principale destinée à faciliter la mise en œuvre du présent Accord. En particulier, il donnera à l'agence d'exécution principale accès aux renseignements nécessaires pour vérifier la conformité à cet Accord.

13. Tous les engagements définis dans le présent Accord seront mis en œuvre uniquement dans le contexte du Protocole de Montréal et comme le stipule le présent Accord. Sauf indication contraire, la signification de tous les termes utilisés dans le présent Accord est celle qui leur est attribuée dans le Protocole.

APPENDICES

APPENDICE 1-A : SUBSTANCES

Annexe A	Groupe I	CFC-11, CFC-12
Annexe A	Groupe II	Halons

APPENDICE 2-A : OBJECTIFS ET FINANCEMENT

	2009	2010	Total
1 Calendrier de réduction des substances du groupe I de l'annexe A du Protocole de Montréal (tonnes PAO)	4,7	0	0
2 Consommation totale maximum permise des substances du groupe I de l'annexe A du Protocole de Montréal (tonnes PAO)	4,6	0	0
3 Calendrier de réduction des substances du groupe II de l'annexe A du Protocole de Montréal (tonnes PAO)	14,2		
4 Consommation totale maximum permise des substances du groupe II de l'annexe A du Protocole de Montréal (tonnes PAO)	0	0	0
5 Nouvelles réductions des substances du groupe I de l'annexe A en vertu du plan (tonnes PAO)	4,6	0	0
6 Nouvelle réduction totale des substances du groupe II de l'annexe A	0	0	0
7 Financement convenu de l'agence d'exécution (\$US)	105 000	75 000	180 000
8 Coûts d'appui pour l'agence principale (\$US)	13 650	9 750	23 400
9 Total général du financement convenu (\$US)	118 650	84 750	203 400

APPENDICE 3-A : CALENDRIER DE FINANCEMENT APPROUVÉ

1. Suite à l'approbation de la première tranche de l'année 2009, le financement de la deuxième tranche sera considéré pour approbation au plus tôt à la première réunion de l'année 2010.

APPENDICE 4-A : FORMAT DU PROGRAMME ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE

1. Donnée

Pays _____
 Année du plan _____
 Nombre d'années écoulées _____
 Nombre d'années restantes _____
 Objectif de consommation de SAO de l'année précédente _____
 Objectif de consommation de SAO de l'année du plan _____
 Niveau de financement demandé _____
 Agence d'exécution principale _____
 Agence(s) d'exécution coopérante (s) _____

2. Objectifs

Indicateurs		Année précédente	Année du plan	Réduction
Offre de SAO	Importation			
	Total (1)			
Demande de SAO	Fabrication			
	Entretien			
	Réserves			
	Total (2)			

3. Mesures prises par l'industrie

Secteur	Consommation année précédente (1)	Consommation année du plan (2)	Réduction année du plan (1) - (2)	Nombre de projets achevés	Nombre d'activités liées aux services d'entretien	Élimination de SAO (tonnes PAO)
Fabrication						
Total						
Réfrigération						
Total						
Total général						

4. Assistance technique

Activité proposée : _____
 Objectif : _____
 Groupe cible : _____
 Incidences : _____

5. **Mesures prises par le gouvernement**

Moyens d'action/activités prévus	Calendrier d'exécution
Type de moyen d'action pour réglementer l'importation des SAO: entretien, etc.	
Sensibilisation du public	
Autres	

6. **Budget annuel**

Activité	Dépenses prévues (\$US)
Total	

7. **Frais d'administration**

APPENDICE 5-A : LES INSTITUTIONS DE SURVEILLANCE ET LEURS RÔLES

1. Toutes les activités de surveillance seront coordonnées et gérées dans le cadre du projet « Unité de surveillance et de gestion » au sein de l'Unité nationale de l'ozone. L'agence d'exécution principale jouera un rôle de tout premier plan dans les dispositions relatives à la surveillance car elle a pour mandat de surveiller les importations de SAO, et les dossiers de ces activités serviront de référence pour la vérification de tous les programmes de surveillance des différents projets relevant du plan de gestion de l'élimination finale. L'agence d'exécution principale entreprendra également la difficile tâche de surveiller les importations et exportations illicites de SAO en suivant les conseils des agences nationales compétentes, par l'entremise du Bureau national de l'ozone.

Vérification et rapports

2. Dans sa décision 45/54, paragraphe d), le Comité exécutif se réserve le droit de demander une vérification indépendante dans le cas où le Comité exécutif détermine qu'une vérification s'impose pour la Guinée équatoriale. Le cas échéant, la Guinée équatoriale choisirait un vérificateur indépendant, en collaboration avec l'agence principale, qui aurait pour mandat de vérifier les résultats du PGEF et du programme de surveillance indépendant.

APPENDICE 6-A : RÔLE DE L'AGENCE D'EXÉCUTION PRINCIPALE

1. L'agence d'exécution principale sera responsable de diverses activités devant être spécifiées dans le descriptif de projet et qui s'articuleront autour des points suivants :

- (a) Assurer le contrôle du rendement et la vérification financière conformément au présent Accord et aux procédures et exigences internes spécifiques définies dans le plan d'élimination du pays;
- (b) Aider le pays à préparer son programme annuel de mise en œuvre;
- (c) Remettre au Comité exécutif un rapport de vérification confirmant que les objectifs ont été atteints et que les activités annuelles connexes ont été réalisées conformément au programme annuel de mise en œuvre, aux termes de l'appendice 5-A. Si le Comité exécutif choisit la Guinée équatoriale en vertu du paragraphe (d) de la décision 45/54, le

Comité exécutif fournira à l'agence d'exécution principale un appui financier indépendant afin de mener l'activité à terme;

- (d) Veiller à ce que les réalisations des précédents programmes annuels de mise en œuvre transparaissent dans les futurs programmes;
- (e) Présenter un rapport sur la mise en œuvre du programme annuel de mise en œuvre de 2009 et préparer le programme annuel de mise en œuvre de 2010 aux fins de présentation au Comité exécutif;
- (f) Veiller à ce que des experts techniques indépendants et qualifiés réalisent les examens techniques décidés par l'agence d'exécution principale;
- (g) Exécuter les missions de supervision requises;
- (h) S'assurer qu'il existe un mécanisme de fonctionnement permettant la mise en œuvre transparente et efficace du programme annuel de mise en œuvre et la communication de données exactes;
- (i) Confirmer la vérification au Comité exécutif que la consommation des substances a été éliminée conformément aux objectifs fixés, à la demande du Comité exécutif;
- (j) Veiller à ce que les versements effectués au Pays reposent sur l'utilisation des indicateurs; et
- (k) Fournir si nécessaire une assistance en matière de politique, de gestion et de soutien technique.

APPENDICE 7-A : RÉDUCTIONS DU FINANCEMENT EN CAS DE NON-CONFORMITÉ

1. Conformément au paragraphe 10 de l'Accord, le montant du financement accordé pourra être diminué de 5 000 \$US par tonne PAO de consommation non réduite au cours de l'année.

ANNEXE XII

ACCORD ENTRE LA SIERRA LEONE ET LE COMITE EXECUTIF DU FONDS MULTILATERAL POUR L'ELIMINATION DES SUBSTANCES QUI APPAUVRISSENT LA COUCHE D'OZONE

1. Le présent accord représente l'entente entre le gouvernement de Sierra Leone et le Comité exécutif concernant l'élimination totale de l'utilisation des substances réglementées appauvrissant la couche d'ozone définies à l'appendice 1-A (les « substances ») avant le 1^{er} janvier 2010, conformément aux calendriers du Protocole.

2. Le pays convient de respecter les limites de consommation annuelle des substances définies aux lignes 2 et 4 de l'appendice 2-A (« Objectifs et financement ») du présent accord. Les objectifs d'élimination annuelle devront au minimum correspondre aux calendriers de réduction indiqués dans le Protocole de Montréal. Le pays reconnaît que, en acceptant le présent accord et l'acquiescement par le Comité exécutif de ses obligations financières décrites au paragraphe 3, il renonce à demander ou à recevoir des fonds supplémentaires du Fonds multilatéral concernant les substances.

3. Sous réserve de la conformité du pays aux obligations définies dans le présent accord, le Comité exécutif convient en principe de fournir au pays le financement indiqué à la ligne 9 de l'appendice 2-A (« Objectifs et financement »). Le Comité exécutif fournira en principe ce financement à ses réunions, tel que l'indique l'appendice 3-A (« Calendrier de financement approuvé »).

4. Le pays respectera les limites de consommation relatives à chaque substance, tel que l'indique l'appendice 2-A. Il acceptera également la vérification indépendante, par l'agence d'exécution pertinente, du respect de ces limites de consommation, tel que le décrit le paragraphe 5 b) du présent accord.

5. Le Comité exécutif ne fournira pas le financement conformément au calendrier de financement approuvé à moins que le pays n'ait satisfait aux conditions suivantes au moins 60 jours avant la réunion applicable du Comité exécutif indiquée dans ce calendrier :

- a) Le pays a respecté les objectifs fixés pour l'année concernée;
- b) Le respect de ces objectifs sera vérifié de manière indépendante, à la demande du Comité exécutif, en application du paragraphe d) de la décision 45/54 du Comité exécutif;
- c) Le pays a substantiellement appliqué toutes les mesures décrites dans le précédent programme annuel de mise en œuvre; et
- d) Le pays a soumis au Comité exécutif, qui l'a approuvé, un programme annuel de mise en œuvre selon le format indiqué à l'appendice 4-A (« Format pour les programmes annuels de mise en œuvre »), concernant l'année pour laquelle les fonds sont demandés.

6. Le pays effectuera une surveillance précise de ses activités en vertu du présent accord. Les institutions indiquées à l'appendice 5-A (« Les institutions de surveillance et leurs rôles ») assureront la surveillance et prépareront des rapports en la matière conformément aux rôles et responsabilités indiqués à l'appendice 5-A. Cette surveillance sera également soumise à une vérification indépendante au sens du paragraphe 5 b).

7. Bien que le niveau de financement soit déterminé sur la base d'une évaluation des besoins du pays en matière de respect de ses obligations aux termes du présent accord, le Comité exécutif convient

que le pays peut bénéficier de souplesse pour réaffecter la totalité ou une partie des fonds approuvés, selon l'évolution de la situation, afin de réaliser les objectifs prévus par cet accord. Toute réaffectation importante doit être documentée à l'avance dans le programme annuel de mise en œuvre suivant et entérinée par le Comité exécutif aux termes du paragraphe 5 d). Toute réaffectation non importante peut être intégrée au programme annuel de mise en œuvre approuvé et en cours d'application à ce moment, et déclarée au Comité exécutif dans le rapport annuel de mise en œuvre.

8. La réalisation des activités dans le sous-secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération fera l'objet d'une attention particulière, notamment :

- a) Le pays tirera parti de la souplesse offerte aux termes du présent accord pour répondre aux besoins particuliers qui pourraient survenir dans le cadre de la mise en œuvre du projet;
- b) Le programme d'assistance technique destiné au sous-secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération sera mis en œuvre par étapes afin que les ressources puissent être affectées à d'autres activités d'élimination, telles qu'une formation complémentaire ou la fourniture d'équipements d'entretien, si les résultats prévus ne sont pas atteints, et il fera l'objet d'une surveillance étroite conformément à l'appendice 5-A du présent accord; et
- c) Le pays et l'agence d'exécution principale tiendront dûment compte des exigences des décisions 41/100 et 49/6 pendant la mise en œuvre du projet.

9. Le pays convient d'assumer la responsabilité générale de la gestion et de la mise en œuvre du présent accord et de toutes les activités qu'il entreprend ou fait entreprendre en son nom dans le but de s'acquitter de ses obligations en vertu du présent accord. Le PNUE est convenu d'assumer le rôle d'agence d'exécution principale et le PNUD a accepté d'être l'agence d'exécution coopérante (l'« agence coopérante ») sous la supervision de l'agence d'exécution principale en ce qui concerne les activités du pays prévues par le présent accord. L'agence d'exécution principale sera responsable de la réalisation des activités indiquées à l'appendice 6-A, qui comprennent notamment une vérification indépendante conformément au paragraphe 5 b). Le pays accepte également les évaluations périodiques qui seront effectuées dans le cadre des programmes de travail de surveillance et d'évaluation du Fonds multilatéral. L'agence coopérante aura la responsabilité de mener les activités mentionnées dans l'appendice 6-B. Le Comité exécutif convient, en principe, de verser à l'agence d'exécution principale et à l'agence coopérante les frais indiqués aux lignes 10 et 11 de l'appendice 2-A.

10. Si, pour quelque raison que ce soit, le pays ne parvient pas à réaliser les objectifs d'élimination des substances indiquées à l'appendice 2-A du Protocole de Montréal, ou s'il ne se conforme pas d'une manière générale au présent accord, il accepte alors de ne plus être en droit de prétendre au financement conformément au calendrier de financement approuvé. Le financement sera rétabli à la discrétion du Comité exécutif, conformément à un calendrier de financement approuvé déterminé par le Comité exécutif une fois que le pays aura prouvé qu'il a respecté toutes les obligations qu'il aurait dû satisfaire avant la réception du versement suivant des fonds prévu au calendrier. Le pays convient que le Comité exécutif peut réduire le financement dans les limites indiquées à l'appendice 7-A pour chaque tonne PAO dont la consommation n'aura pas été réduite au cours d'une même année.

11. Les éléments de financement du présent accord ne seront pas modifiés en raison d'une décision future du Comité exécutif pouvant toucher le financement de tout autre projet sectoriel de consommation ou activité connexe dans le pays.

12. Le pays se conformera à toute demande raisonnable du Comité exécutif et de l'agence d'exécution principale et de l'agence coopérante destinée à faciliter la mise en œuvre du présent accord. En particulier, il donnera à l'agence d'exécution principale et à l'agence coopérante accès aux renseignements nécessaires pour vérifier la conformité à cet accord.

13. Tous les engagements définis dans le présent accord seront mis en œuvre uniquement dans le contexte du Protocole de Montréal et comme le stipule le présent accord. Sauf indication contraire, la signification de tous les termes utilisés dans le présent accord est celle qui leur est attribuée dans le Protocole.

APPENDICES

APPENDICE 1-A : SUBSTANCES

Annexe A	Groupe I	CFC-11, CFC-12 et CFC-115
Annexe B	Groupe II	CTC

APPENDICE 2-A : OBJECTIFS ET FINANCEMENT

	2009	2010	Total
1 Calendrier de réduction des substances du groupe I de l'annexe A du Protocole de Montréal (tonnes PAO)	11,8	0,0	
2 Consommation totale maximum permise des substances du groupe I de l'annexe A du Protocole de Montréal (tonnes PAO)	11,8	0,0	
3 Calendrier de réduction du Protocole de Montréal des substances du groupe II de l'annexe B (tonnes PAO)	0,4	0,0	
4 Consommation maximale totale admissible des substances du groupe II de l'annexe B (tonnes PAO)	0,4	0,0	
5 Nouvelles réductions en vertu de l'annexe A du plan (tonnes PAO)	11,8	0,0	11,8
6 Nouvelles réductions en vertu de l'annexe B du plan (tonnes PAO)	0,4	0,0	0,4
7 Financement convenu de l'agence principale (\$US)	95 000	55 000	150 000
8 Financement convenu de l'agence coopérante (\$US)	40 000	20 000	60 000
9 Financement total convenu (\$US)	135 000	75 000	210 000
10 Coûts d'appui pour l'agence principale (\$US)	12 350	7 150	19 500
11 Coûts d'appui pour l'agence coopérante (\$US)	3 600	1 800	5 400
12 Total des coûts d'appui convenus (\$US)	15 950	8 950	24 900
13 Total général du financement convenu (\$US)	150 950	83 950	234 900

APPENDICE 3-A : CALENDRIER DE FINANCEMENT APPROUVE

14. Après approbation de la première tranche de l'année 2009, le financement de la deuxième tranche ne sera pas considéré pour approbation avant la première réunion de l'année 2010.

APPENDICE 4-A : FORMAT DU PROGRAMME ANNUEL DE MISE EN OEUVRE

1. Données

Pays _____
 Année du plan _____
 Nombre d'années écoulées _____
 Nombre d'années restantes _____
 Objectif de consommation de SAO de l'année précédente _____
 Objectif de consommation de SAO de l'année du plan _____
 Niveau de financement demandé _____
 Agence d'exécution principale _____
 Agences coopérantes _____

2. Objectifs

Indicateurs		Année précédente	Année du plan	Réduction
Offre de SAO	Importation			
	Total (1)			
Demande de SAO	Fabrication			
	Entretien			
	Réserves			
	Total (2)			

3. Mesures prises par l'industrie

Secteur	Consommation année précédente (1)	Consommation année du plan (2)	Réduction année du plan (1) - (2)	Nombre de projets achevés	Nombre d'activités liées aux services d'entretien	Élimination de SAO (tonnes PAO)
Fabrication						
Total						
Réfrigération						
Total						
Total général						

4. **Assistance technique**

Activité proposée : _____
 Objectif : _____
 Groupe cible : _____
 Incidences : _____

5. **Mesures prises par le gouvernement**

Moyens d'action/activités prévus	Calendrier d'exécution
Type de moyen d'action visant à réglementer l'importation des SAO : entretien, etc.	
Sensibilisation du public	
Autres	

6. **Budget annuel**

Activité	Dépenses prévues (\$US)
Total	

7. **Frais d'administration**

APPENDICE 5-A : LES INSTITUTIONS DE SURVEILLANCE ET LEURS ROLES

1. Les activités de surveillance seront coordonnées et gérées dans le cadre du projet « Unité de surveillance et de gestion » au sein de l'Unité nationale de l'ozone. L'agence d'exécution principale jouera un rôle de tout premier plan dans les dispositions relatives à la surveillance, car elle a pour mandat de surveiller les importations de SAO, et les dossiers de ces activités serviront de référence pour la vérification des programmes de surveillance des projets relevant du plan de gestion de l'élimination finale. L'agence d'exécution principale, en collaboration avec l'agence coopérante, entreprendra également la difficile tâche de surveiller les importations et exportations illicites de SAO en suivant les conseils des agences nationales compétentes, par l'entremise du Bureau national de l'ozone.

Vérification et rapports

2. Dans sa décision 45/54, paragraphe d), le Comité exécutif se réserve le droit de demander une vérification indépendante dans le cas où le Comité exécutif détermine qu'une vérification s'impose pour la Sierra Leone. Le cas échéant, la Sierra Leone choisirait un vérificateur indépendant, en collaboration avec l'agence principale, qui aurait pour mandat de vérifier les résultats du PGEF et du programme de surveillance indépendant.

APPENDICE 6-A : ROLE DE L'AGENCE D'EXECUTION PRINCIPALE

1. L'agence d'exécution principale sera responsable de diverses activités devant être indiquées dans le descriptif de projet et qui s'articuleront autour des points suivants :

- a) Assurer le contrôle du rendement et la vérification financière conformément au présent accord et aux procédures et exigences internes particulières définies dans le plan d'élimination du pays;
- b) Aider le pays à préparer son programme annuel de mise en œuvre;
- c) Remettre au Comité exécutif un rapport de vérification confirmant que les objectifs ont été atteints et que les activités annuelles connexes ont été réalisées conformément au programme annuel de mise en œuvre, aux termes de l'appendice 5-A. Si le Comité exécutif choisit la Sierra Leone en vertu du paragraphe d) de la décision 45/54, le Comité exécutif fournira à l'agence d'exécution principale un appui financier indépendant afin de mener l'activité à terme;
- d) Veiller à ce que les réalisations des précédents programmes annuels de mise en œuvre transparaissent dans les futurs programmes;
- e) Présenter un rapport sur la mise en œuvre du programme annuel de mise en œuvre en cours et préparer le programme annuel de mise en œuvre de l'année suivante aux fins de présentation au Comité exécutif;
- f) Veiller à ce que des experts techniques indépendants et qualifiés réalisent les examens techniques décidés par l'agence d'exécution principale;
- g) Exécuter les missions de supervision requises;
- h) S'assurer qu'il existe un mécanisme de fonctionnement permettant la mise en œuvre transparente et efficace du programme annuel de mise en œuvre et la communication de données exactes;
- i) Confirmer au Comité exécutif que la consommation des substances a été vérifiée et qu'elle a été éliminée conformément aux objectifs fixés, à la demande du Comité exécutif;
- j) Coordonner les activités de l'agence coopérante;
- k) Veiller à ce que les versements effectués au pays reposent sur l'utilisation des indicateurs; et
- l) Fournir si nécessaire une assistance en matière de politique, de gestion et de soutien technique.

APPENDICE 6-B : ROLE DES AGENCES D'EXECUTION COOPERANTES

1. L'agence d'exécution coopérante devra :
 - a) Fournir une aide lors de l'élaboration des politiques lorsque nécessaire;
 - b) Aider la Sierra Leone lors de la mise en œuvre et de l'évaluation des activités financées par l'agence coopérante;

- c) Fournir les rapports de ces activités à l'agence d'exécution principale, afin qu'elles soient incluses dans le rapport global.

APPENDICE 7-A : REDUCTIONS DU FINANCEMENT EN CAS DE NON-CONFORMITE

1. Conformément au paragraphe 10 de l'accord, le montant du financement accordé pourra être diminué de 10 000 \$US par tonne PAO de consommation non réduite au cours de l'année.

Annexe XIII

POINTS DE VUE EXPRIMÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF SUR LES PROROGATIONS DES PROJETS DE RENFORCEMENTS DES INSTITUTIONS SOUMISES À LA 57^e RÉUNION

Algérie

1. Le Comité exécutif a examiné le rapport accompagnant la demande de prorogation du projet de renforcement des institutions pour l'Algérie et note avec satisfaction que ce pays a communiqué au Secrétariat de l'ozone des données indiquant que sa consommation de SAO pour 2007 est inférieure aux limites fixées par le calendrier d'élimination du Protocole de Montréal. Le Comité exécutif espère ainsi qu'au cours des deux prochaines années l'Algérie poursuivra avec grand succès la mise en œuvre des activités de son programme de pays et de son plan national d'élimination et réduira sa consommation de SAO.

Burundi

2. Le Comité exécutif a examiné le rapport accompagnant la demande de prorogation du projet de renforcement des institutions pour le Burundi et note avec satisfaction que ce pays a communiqué au Secrétariat de l'ozone des données indiquant que sa consommation de CFC pour 2007 est inférieure à la réduction de 85 % requise par le calendrier d'élimination du Protocole de Montréal. Le Comité exécutif espère ainsi qu'au cours des deux prochaines années le Burundi poursuivra avec grand succès ses efforts de mise en œuvre des activités de son programme de pays et des activités connexes.

Cap Vert

3. Le Comité exécutif a examiné les informations accompagnant la demande de prorogation du projet de renforcement des institutions pour le Cap Vert et note avec satisfaction que ce pays continue à communiquer au Secrétariat de l'ozone une consommation de CFC de niveau zéro. Le Comité exécutif note également que le Cap Vert a entrepris des activités importantes pour maintenir une consommation de niveau zéro par la mise en application rigoureuse du système d'autorisation des SAO. Le Comité exécutif espère vivement qu'au cours des deux prochaines années le Cap Vert continuera à mettre en œuvre ses activités d'élimination des SAO, avec grand succès.

République centrafricaine

4. Le Comité exécutif a examiné le rapport accompagnant la demande de prorogation du projet de renforcement des institutions pour la République centrafricaine et note avec satisfaction que ce pays a communiqué au Secrétariat de l'ozone des données indiquant que sa consommation de CFC pour 2007 est inférieure à la réduction de 85 % requise par le calendrier d'élimination du Protocole de Montréal. Le Comité exécutif espère ainsi que la République centrafricaine poursuivra avec grand succès au cours des deux prochaines années la mise en œuvre des activités de son programme de pays et des activités connexes afin de parvenir à l'élimination complète de sa consommation de SAO, comme l'exige le calendrier d'élimination du Protocole de Montréal.

Chili

5. Le Comité exécutif a examiné le rapport final accompagnant la demande de prorogation du projet de renforcement des institutions pour le Chili et note avec satisfaction les réussites à l'actif de la Commission nationale de l'environnement (CONOMA) durant la mise en œuvre de cette phase. Le Comité exécutif note en particulier les progrès réalisés dans la création et la mise en œuvre d'un système

d'autorisation entièrement opérationnel et actualisé. Ce pas en avant apportera un grand soutien au correspondant national du bureau de l'ozone et aidera à maintenir la conformité aux objectifs d'élimination de la consommation de SAO du Protocole de Montréal. Le Comité exécutif est également encouragé par les progrès enregistrés par plusieurs activités, notamment le plan de gestion des frigorigènes et l'assistance technique en vue d'éliminer les solvants appauvrissant la couche d'ozone, qui ont contribué à la conformité pour la consommation de TCA. Le Comité exécutif félicite le gouvernement du Chili pour les résultats atteints et espère qu'au cours des deux prochaines années le Chili poursuivra avec grand succès la mise en œuvre des activités prévues et qu'il maintiendra et améliorera ses niveaux actuels de réduction des CFC.

Comores

6. Le Comité exécutif a examiné le rapport accompagnant la demande de prorogation du projet de renforcement des institutions pour les Comores et note avec satisfaction que ce pays a communiqué au Secrétariat de l'ozone des données indiquant que sa consommation de CFC pour 2007 est inférieure à la réduction de 85 % requise par le calendrier d'élimination du Protocole de Montréal. Le Comité exécutif espère ainsi que les Comores poursuivront avec grand succès au cours des deux prochaines années leurs efforts de mise en œuvre des activités de leur programme de pays et des activités connexes afin de parvenir à l'élimination complète de leur consommation de SAO en avance sur le calendrier d'élimination du Protocole de Montréal.

Congo

7. Le Comité exécutif a examiné le rapport accompagnant la demande de prorogation du projet de renforcement des institutions pour le Congo et note avec satisfaction que ce pays a communiqué au Secrétariat de l'ozone des données indiquant qu'il a réduit sa consommation de CFC pour 2007 au-delà de la réduction de 85 % requise par le calendrier d'élimination du Protocole de Montréal. Le Comité exécutif espère ainsi que le Congo poursuivra avec grand succès au cours des deux prochaines années ses efforts de mise en œuvre des activités de son programme de pays et des activités connexes afin de parvenir à l'élimination complète de sa consommation de SAO en avance sur le calendrier d'élimination du Protocole de Montréal.

Djibouti

8. Le Comité exécutif a examiné le rapport accompagnant la demande de prorogation du projet de renforcement des institutions pour Djibouti et note avec satisfaction que ce pays a communiqué au Secrétariat de l'ozone des données indiquant que le pays a atteint la réduction de 85 % de la consommation de SAO requise par le calendrier d'élimination du Protocole de Montréal. Ce pays a pris des mesures importantes pour éliminer sa consommation de SAO. Le Comité exécutif espère ainsi que Djibouti poursuivra avec grand succès au cours des deux prochaines années la mise en œuvre du système d'autorisation et du plan de gestion de l'élimination finale ainsi que la préparation du plan de gestion de l'élimination des HCFC.

ex-République yougoslave de Macédoine

9. Le Comité exécutif a examiné le rapport accompagnant la demande de prorogation du projet de renforcement des institutions en ex-République yougoslave de Macédoine et prend note avec grande satisfaction que le pays a déclaré une consommation de CFC de niveau zéro pour l'année 2007, ce qui lui donne une longueur d'avance dans la réalisation de l'élimination complète des CFC prévue en 2010. Le Comité exécutif remercie également le gouvernement de l'ex-République yougoslave de Macédoine pour son rôle de leadership au sein du réseau des administrateurs des SAO des pays de l'Europe, de l'Asie centrale et de l'Asie. Le Comité exécutif espère donc que l'ex-République yougoslave de Macédoine

poursuivra ses efforts dans la mise en œuvre des activités d'élimination des SAO au cours des deux prochaines années avec grand succès.

Géorgie

10. Le Comité exécutif a examiné les informations accompagnant la demande de prorogation du projet de renforcement des institutions pour la Géorgie et prend note du fait que la consommation de CFC communiquée par ce pays respecte la réduction de 85% requise par le calendrier d'élimination du Protocole de Montréal pour les CFC. Le Comité exécutif apprécie aussi les excellents résultats de la Géorgie dans la coordination des activités d'élimination de SAO dans le pays. Il constate que toutes les activités sont mises en œuvre de manière efficace et en temps voulu. C'est pourquoi, le Comité exécutif espère que d'ici les deux prochaines années, la Géorgie atteindra ses objectifs d'élimination des CFC et amorcera des activités se rapportant aux HCFC en réponse aux décisions prises lors de la dix-neuvième Réunion des Parties.

Honduras

11. Le Comité exécutif a examiné le rapport accompagnant la demande de prorogation du projet de renforcement des institutions pour le Honduras et note avec satisfaction que ce pays est en conformité avec toutes les phases de réduction du Protocole de Montréal pour toutes les substances réglementées, en particulier pour le bromure de méthyle, ce qui est en accord avec son plan d'action reçu à la dix-septième Réunion des Parties. Le Comité exécutif est heureux d'apprendre que le Honduras a mis en place un Comité national directeur pour l'élimination des SAO au niveau national, le contrôle du commerce des SAO et l'adoption de produits de remplacement du bromure de méthyle. Le Comité exécutif espère que, grâce aux activités planifiées pour la prochaine phase, le Honduras poursuivra avec grand succès l'élimination des SAO.

Libéria

12. Le Comité exécutif a examiné le rapport accompagnant la demande de prorogation du projet de renforcement des institutions pour le Libéria et note avec satisfaction que ce pays a communiqué au Secrétariat de l'ozone des données indiquant que sa consommation de CFC pour 2007 est nettement inférieure à la réduction de 85 % requise en vertu du Protocole de Montréal. Le Comité exécutif espère ainsi que le Libéria poursuivra avec grand succès au cours des deux prochaines années ses efforts de mise en œuvre des activités d'élimination des SAO afin de parvenir à l'élimination complète de sa consommation de SAO en avance sur le calendrier d'élimination du Protocole de Montréal.

Mauritanie

13. Le Comité exécutif a examiné le rapport accompagnant la demande de prorogation du projet de renforcement des institutions pour la Mauritanie et note avec satisfaction que ce pays a communiqué au Secrétariat de l'ozone des données indiquant une réduction de sa consommation de CFC en 2007. Le Comité exécutif espère ainsi que la Mauritanie poursuivra avec grand succès au cours des deux prochaines années la mise en œuvre de son programme de pays et des activités connexes afin de parvenir à l'élimination complète de sa consommation de SAO, exigée par le calendrier d'élimination du Protocole de Montréal.

Mozambique

14. Le Comité exécutif a examiné les informations accompagnant la demande de prorogation du projet de renforcement des institutions pour le Mozambique et note avec satisfaction que ce pays a communiqué au Secrétariat de l'ozone des données indiquant une réduction de sa consommation de CFC allant au-delà de l'objectif de 85 % fixé. Le Comité exécutif note également que le Mozambique a pris

des mesures importantes afin d'approuver des réglementations sur les SAO établissant pour l'importation de ces substances un système d'autorisation et de quotas, et organisant la formation des agents des douanes et des techniciens frigoristes. Le Comité exécutif apprécie grandement les efforts de ce pays pour réduire sa consommation de SAO et il espère vivement qu'au cours des deux prochaines années le Mozambique achèvera la mise en œuvre du plan de gestion de l'élimination finale et augmentera ses niveaux actuels de réduction des SAO.

Pakistan

15. Le Comité exécutif a examiné le rapport accompagnant la demande de prorogation du projet de renforcement des institutions pour le Pakistan et prend note avec satisfaction de l'action rapide de ce pays concernant la présentation d'un Plan d'action pour assurer le retour à la conformité aux mesures de réglementation du CTC, contenues dans le Protocole de Montréal. Le Comité exécutif note également, que dans le cadre du projet de renforcement des institutions, le Pakistan a pris des dispositions importantes pour l'élimination de sa consommation de SAO, marquant notamment des progrès dans la mise en œuvre de son projet de banque de halons, dans son plan de gestion des frigorigènes, dans l'élimination sectorielle du CTC ainsi que dans l'organisation d'ateliers de formation pour les agents des douanes et les techniciens frigoristes. Le Comité exécutif soutient grandement les efforts du Pakistan pour réduire sa consommation de SAO. Le Comité espère ainsi que durant les deux prochaines années, le Pakistan poursuivra la mise en œuvre de son programme de pays et les activités d'élimination et réussira pleinement à réduire ses niveaux actuels de consommation de SAO. Le Comité exécutif désire également féliciter le gouvernement du Pakistan pour son élection à la fonction de Vice-président du 29^e groupe de travail à composition non limitée des Parties au Protocole de Montréal.

Rwanda

16. Le Comité exécutif a examiné les informations accompagnant la demande de prorogation du projet de renforcement des institutions pour le Rwanda et note avec satisfaction que ce pays a communiqué au Secrétariat de l'ozone des données indiquant une réduction de sa consommation de CFC de 85 % en 2007. Le Comité exécutif note également que le Rwanda a pris des mesures importantes afin d'éliminer sa consommation de SAO durant cette période en introduisant un système d'autorisation des SAO. Le Comité exécutif espère qu'au cours des deux prochaines années, le Rwanda poursuivra avec un succès retentissant, la mise en œuvre de son système d'autorisation, du plan de gestion de l'élimination finale, des programmes d'assistance technique et des projets ne portant pas sur des investissements et qu'il maintiendra et améliorera les niveaux actuels de réduction de SAO.

Tanzanie

17. Le Comité exécutif a examiné les informations accompagnant la demande de prorogation du projet de renforcement des institutions pour la Tanzanie et note avec satisfaction que ce pays a pris des mesures importantes en vue de l'élimination de sa consommation de SAO pendant la période couverte par le projet de renforcement des institutions. Le Comité exécutif félicite également la Tanzanie pour la phase avancée de la mise en œuvre du système d'autorisation des SAO, la formation des agents des douanes et des techniciens frigoristes ainsi que la mise en place du centre de récupération et de recyclage. Le Comité exécutif espère que la Tanzanie poursuivra avec grand succès au cours des deux prochaines années la mise en œuvre de ces activités et qu'elle maintiendra et améliorera les niveaux actuels de réduction de SAO.

Viet Nam

18. Le Comité exécutif a examiné le rapport accompagnant la demande de prorogation du projet de renforcement des institutions pour le Viet Nam et note avec satisfaction que ce pays a communiqué au Secrétariat de l'ozone des données indiquant le maintien de l'élimination de sa consommation de CFC

depuis 1996. Le Comité exécutif espère ainsi que le Viet Nam poursuivra avec grand succès au cours des deux prochaines années la mise en œuvre de son programme de pays, du plan national d'élimination des CFC, du plan d'élimination du bromure de méthyle, du plan de gestion de l'élimination des HCFC et autres activités connexes.

Zambie

19. Le Comité exécutif a examiné le rapport accompagnant la demande de prorogation du projet de renforcement des institutions pour la Zambie et note avec satisfaction que ce pays a communiqué au Secrétariat de l'ozone des données indiquant une réduction de sa consommation de CFC de 85 % en 2007, comme l'exige le Protocole de Montréal. Le Comité exécutif note également que la Zambie a pris des mesures importantes afin d'éliminer sa consommation de SAO durant la période couverte par le projet de renforcement des institutions en mettant en application un système d'autorisation des SAO et en organisant la formation des agents des douanes et des techniciens frigoristes. Le Comité exécutif espère, qu'au cours des deux prochaines années, la Zambie poursuivra avec grand succès la mise en œuvre de ses activités et qu'elle maintiendra et améliorera les niveaux actuels de réduction de la consommation de SAO.